LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED.MONTREAL

1SEM. - OSAM.

ÉDITION DE MONTRÉAL 5¢ Montréal, mercredi 7 août 1963 / saint Gaétan de Thienne, confesseur.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 248 • 4 CAHIERS • 56 PAGES

Métro
Le conseil vote des fonds supplémentaires de $46 millions. PAGE 3

Les Noirs aux USA
Deuxième article de Gérard Pelletier. PAGE 5

Finances
En l'espace de deux jours en juillet, les réserves de devises étrangères du Canada ont baissé de plus de $190 millions. Pourquoi ? PAGE 36



UN NID CHAUD... ET LUMINEUX ! — Nullement embarrassé par la circulation de Londres, cet oiseau n'a pas hésité à faire son nid dans un feu de circulation. Les changements de couleur que son nid subit ne semblent pas l'embarrasser.

(Photo PA)

M. Lesage annonce à Halifax:

Les provinces prendront part à l'Exposition universelle

HALIFAX. (PCf) — Les provinces canadiennes ont accepté de participer à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Montréal en 1967.

C'est ce qu'a déclaré hier le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, à l'issue de l'avant-dernière séance de la conférence interprovinciale.

Les modalités de l'apport des provinces n'ont cependant pas encore été déterminées.

Le ton officiel est toujours à l'enthousiasme. M. Louis Robichaud, du Nouveau-Brunswick, est sorti tout souriant, disant que quelque progrès avait été réalisé. M. W. A. C. Bennett, de la Colombie-Britannique, a dit que la conférence s'était déroulée comme la veille, que ça ne pouvait aller mieux et que l'on avait appris beaucoup les uns des autres.

Les sujets étudiés

A la suite de la conférence des premiers ministres un communiqué de presse a été émis. Il couvre les points suivants :

—Un accord en principe sur un programme d'échange de fonctionnaires.

Le problème des coûts d'hospitalisation a été étudié et sera peut-être l'objet d'une conférence subséquente.

—Un autre accord de principe prévoit la construction d'un centre culturel dans la vieille capitale pour commémorer la Confédération. Le coût en serait défrayé par les dix provinces.

—La prochaine conférence se tiendra en Alberta, à Edmonton, sous la présidence de M. E. C. Manning.

Le communiqué mentionne d'autres sujets sur lesquels la discussion a porté : l'Expo 1967, la population indienne, l'uniformité des lois financières, le développement économique, la coordination des lois ouvrières, le chômage et les taxes.

La taxe américaine sur les investissements

La porte demeure ouverte aux discussions (Gordon)

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances a affirmé aujourd'hui à Ottawa que les discussions sont encore possibles avec les Etats-Unis, concernant l'imposition d'une nouvelle taxe d'accise sur les investissements américains au Canada.

Parlant aux journalistes avant une réunion du cabinet M. Walter Gordon a déclaré que la question sera l'objet de nouveaux entretiens le mois prochain, quand des ministres canadiens rencontreront les hauts fonctionnaires américains à Washington pour discuter de questions économiques et commerciales en général.

Le ministre a avoué que durant la période qui s'est écoulée entre l'imposition de la taxe d'accise américaine et l'exemption de cette taxe sur les nouveaux investissements américains au Canada, le dollar a subi une influence néfaste vers la baisse. M. Gordon a toutefois refusé de décrire cette influence comme étant grave. Il a ajouté que la dévaluation n'a pas atteint un niveau dangereux.

Comme on lui demandait le résultat de son entretien avec les hauts fonctionnaires du Trésor à Washington, vendredi dernier, M. Gordon a répondu : "Ils n'ont pas fermé la porte pendant que j'étais là".

A son tour, M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, apprit aux reporters qu'il avait fait en fin de semaine une tournée utile dans la région du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique, et aussi dans les Etats de Washington et d'Orégon, et que les négociations avec

voir GORDON en page 2

Les pensions

"Collision" entre Ottawa et les provinces; session à Québec dès septembre?

(De nos envoyés spéciaux)

HALIFAX. — Le gouvernement fédéral s'achemine vers une collision retentissante avec les provinces à moins que son projet de pensions contributoires ne soit modifié de façon radicale.

Trois provinces — le Québec, l'Ontario et le Manitoba — ont manifesté par la voix de leurs premiers ministres, à Halifax, une opposition catégorique au projet fédéral.

Ottawa, par contre, semble vouloir procéder le plus vite possible pour mettre son projet de pensions à exécution. Les autorités fédérales croient fermement avoir tous les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour le faire.

Pour sa part, le premier ministre Jean Lesage se trouve d'ores et déjà engagé dans une course contre la montre avec Ottawa sur cette question des pensions transférables, et il aurait l'intention de convoquer la Législature dès la fin de septembre.

La session provinciale débuterait soit la semaine précédant la réouverture de la session fédérale, soit la même semaine.

Elle avait déjà été annoncée pour une date indéterminée à l'automne pour l'adoption du bill 60 créant un ministère de l'Education. Les observateurs prévoyaient qu'elle débuterait vers le milieu ou la fin d'octobre.

M. Lesage aurait décidé de précipiter les choses afin de placer Ottawa devant une situation de fait, c'est-à-dire l'occupation du domaine des pensions transférables par la province.

Québec ayant légiféré le premier, Ottawa serait obligé alors de s'attaquer directement à la constitutionnalité du plan québecois s'il veut imposer son propre projet tel que présenté à la chambre des communes le mois dernier.

Autrement ce serait le Québec qui serait obligé de contester la législation fédérale. Le gouvernement provincial veut se trouver dans la position la plus avantageuse dans l'imbroglio constitutionnel qui s'annonce à l'horizon si Ottawa refuse de modifier son plan.

Québec s'appuie sur l'article 94A de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui stipule qu'aucune loi fédérale sur les pensions de vieillesse ne doit venir en conflit avec une législation provinciale présente ou future.

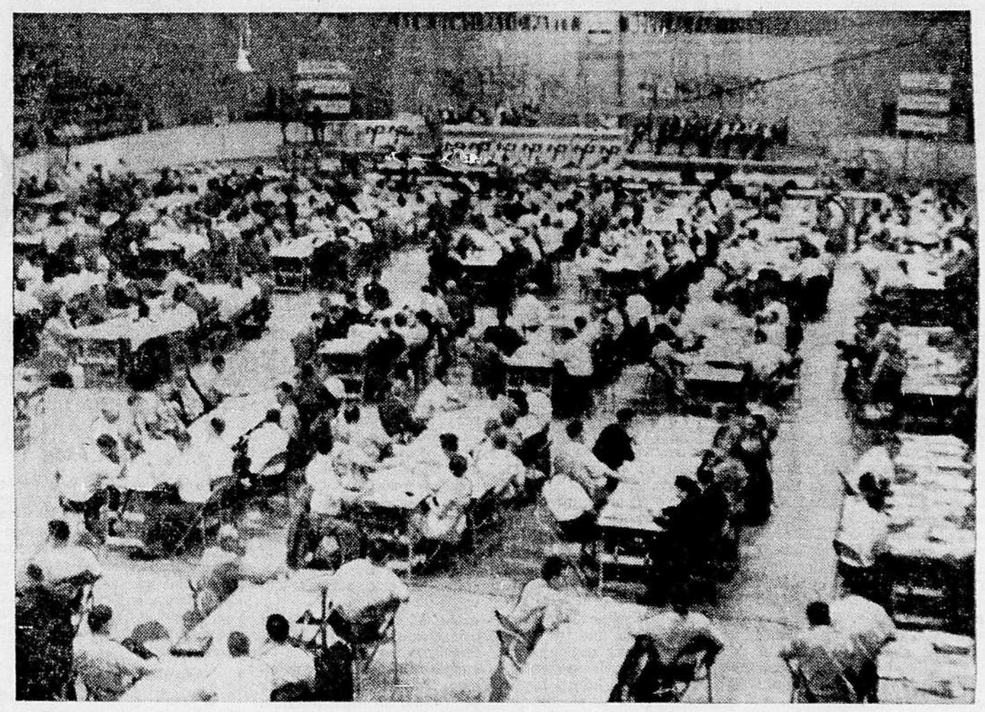
Le gouvernement Pearson appuie sa politique sur l'intérêt national qui exige une certaine uniformité de la sécurité sociale à travers le pays. Cette attitude repose aussi sur le sentiment de certaines provinces — la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan — qu'un régime de pension transférable n'est vraiment pratique que s'il vient d'une initiative fédérale.

Le problème qui se pose alors est le suivant, à savoir comment un individu aurait-il les moyens de contribuer aux pensions fédérales et aux caisses provinciales de retraite.

Au Québec ceci serait impossible vu le caractère universel du plan provincial. Le premier ministre Jean Lesage a déclaré qu'il était prêt à défendre son projet jusque devant

Voir PENSIONS en page 2

Autres nouvelles sur la conférence interprovinciale et sur le congrès NPD en page 45



Le nouveau parti démocratique au travail

Le congrès NPD se rallie finalement à la thèse de Douglas sur les deux nations

par **Jean-V. DUFRESNE**

REGINA — Malgré de vives protestations émanant de délégués néo-canadiens, l'assemblée du Nouveau parti démocratique est parvenue hier à faire reconnaître le bien-fondé des revendications constitutionnelles du Québec.

Le document, long de quatre pages, est le fruit de deux jours de travail intense au cours desquels la délégation québécoise a convaincu le conseil fédéral de faire ratifier par l'ensemble des délégués les positions déjà prises durant la dernière campagne électorale par le chef du NPD, M. Tommy Douglas.

S'il n'a pas été difficile de convaincre le conseil du parti, l'assemblée générale, elle, a affiché plus de réticence et il n'a fallu pas moins d'une douzaine d'interventions vigoureuses de la part des délégués québécois pour l'éclairer sur l'urgence de reconnaître "l'égalité de statut de la nation canadienne-française".

La résolution reprend les promesses que le leader T. C. Douglas a faites durant la dernière campagne électorale du 8 avril. Il prolonge dans la réalité la résolution adoptée au congrès de fondation du parti en 1961 conférant au Canada son caractère bi-national.

Bien qu'elle soit redigée en des termes modérés et qu'elle reconnaisse du même coup l'apport culturel des minorités canadiennes, elle fut assez durement prise à partie.

Un député néo-démocrate provincial de Colombie-britannique, M. Alan MacDonald, s'y est opposé dans ces termes: "On ne peut accorder aucune garantie juridique à une culture. Le Canada français survivra dans la mesure où il s'émancipera, économiquement. Une culture survit naturellement, sans l'artifice de la loi. Je regrette pour ma part que le Canada français ait choisi le chemin du légalisme pour assurer sa survivance. Je conçois le Canada comme multi-national. Je songe aux minorités ukrainiennes."

M. MacDonald a voulu souligner toutefois qu'il est d'accord avec l'esprit de la résolution. Mais du même coup, il a reproché au premier ministre Jean Lesage "d'aller trop loin dans ses revendications autonomistes". Il faisait allusion à la

Voir LE NPD en page 2

Haïti demande à l'OEA d'intervenir pour arrêter "l'agression dominicaine"

PORT-AU-PRINCE, (AFP, AP, Reuter, UPI) — Le gouvernement d'Haïti a protesté aujourd'hui, pour la seconde fois, contre l'agression dominicaine, dans une note remise à l'Organisation des Etats américains, à laquelle elle demande de prendre une action immédiate pour stopper cette agression.

La nouvelle protestation d'Haïti coïncide avec l'envoi de trois avions transportant des renforts de troupes depuis Port-au-Prince à Cap-Haïtien, dans la zone officiellement reconnue par Haïti comme "zone de guerre".

Les troupes ont avec elles des mitrailleuses et de l'équipement de combat. Les hommes seraient au nombre d'une cinquantaine par avion.

La seconde protestation haïtienne peut faire prendre un tournant aux événements, car dans sa première protestation, le gouvernement Duvalier ne demandait pas à l'OEA de prendre une quelconque action.

Selon les dépêches parvenues de Port-au-Prince, l'invasion d'Haïti aurait débuté dimanche soir et, dès lundi, au moins 150 hommes auraient été transportés par avion au nord de l'île, afin de lutter contre les rebelles. Ceux-ci sont estimés par le gouvernement Duvalier à 300 hommes, mais selon des informations recueillies à Saint-Domingue des soldats de l'armée auraient déserté pour se joindre aux envahisseurs et grossir le nombre des ennemis du régime.

M. Carlo Ducena, qui s'affirme représentant à Washington des commandos anti-Duvalier, a annoncé hier la capture de Cap-Haïtien par les insurgés. Il a également déclaré qu'à son avis, ils contrôle-

Voir HAITI en page 2

La guerre du poulet

La France veut tenir tête aux Etats-Unis

PARIS, (AFP, Reuter, UPI) — Des sources gouvernementales françaises ont lancé aujourd'hui l'avertissement qu'une guerre tarifaire suivrait inévitablement toutes représailles qu'effectueraient les Etats-Unis en réponse à l'accroissement des droits de douanes du Marché commun sur la volaille américaine.

Le ministère français des Affaires étrangères a déclaré que seul le quartier général du Marché commun à Bruxelles était habilité à commenter les mesures projetées par les Etats-Unis à ce sujet.

Cependant, les diplomates français ont laissé clairement entendre, officieusement, que la France appuierait à fond des représailles antiaméricaines. Dans les milieux gaullistes, on estime qu'une guerre des droits de douane servirait la politique suivie par de Gaulle en vue d'unir les Six dans la recherche d'une "indépendance économique et politique à l'endroit de Washington".

De son côté, Washington semble bien résolu à user de représailles contre le Marché commun au sujet des droits sur la volaille américaine.

Lassés d'attendre de problématiques concessions des "Six" pour améliorer le sort

Voir LA FRANCE en page 2

Dernière heure

BOGOTA, Colombie. (UPI) — Le gouvernement colombien a mis ses troupes sur un pied d'alerte à la suite de la découverte d'un complot antigouvernemental. D'autre part, le chef de l'état-major de l'armée a annoncé que sept personnes avaient été mises en état d'arrestation. Selon le général Pizarro, tous les sept détenus seraient des personnalités "haut placées", mais il a refusé d'en divulguer les noms. Il a ajouté que les personnes arrêtées appartiennent toutes à la même organisation politique. Toutefois, des sources dignes de foi ont déclaré que les conspirateurs sont des partisans de l'ancien dictateur Rojas Pinilla.

SOMMAIRE

Annonces classées / 46 à 54
Bandes dessinées / 12
Courrier de Pauline / 20
Décès, Naissances, etc. / 55
Editorial / 4
Finance / 36, 37
Horoscope / 16
Les patrons / 50
Les Tribunaux / 14
Mach / 38
Mots croisés / 26
Nouv. internationales / 17, 27
Radio et Télévision / 26
Sciences / 13
Spectacles et Concerts / 10, 11
Sports / 29 à 34
Vie dans les parcs / 43, 44
Vie féminine / 18 à 20 et 22, 23
Vie mondaine / 19
Vie religieuse / 6
Votre médecin / 28

LA MÉTÉO

Averses, moins chaud demain / Min.: 65 — Max.: 80

VOIR DETAILS PAGE 2



La SGF investira prochainement $2 millions près de Mont-Laurier

par **Michel VAN SCHENDEL**

La Société générale de financement fera son plus gros investissement dans la région de Mont-Laurier. Cet investissement, dont les détails seront annoncés en temps et lieu, mais assez prochainement semble-t-il sera de l'ordre de $2 millions. M. Gérard Filion, directeur de la SGF, a en outre confié au reporter de LA PRESSE que cette somme permettra la création d'une industrie entièrement nouvelle dans la province de Québec.

L'usine, qu'il s'agit d'installer grâce à la collaboration de la SGF et d'une industrie locale déjà existante, sera prête au printemps prochain. Elle utilisera les richesses forestières de la région. Hautement mécanisée, elle ne permettra l'embauche que d'une cinquantaine d'ouvriers.

L'un des critères de la SGF pour investir dans une entreprise ou pour lui prêter de l'argent est l'expension nouvelle que ces capitaux peuvent assurer à l'entreprise, compte tenu des possibilités d'augmenter l'emploi. Dans le cas présent, l'emploi de main-d'oeuvre nouvelle n'est évidemment pas la considération qui a fait se décider M. Filion. C'est une autre considération, plus fondamentale celle-ci : à savoir la volonté de la SGF de contribuer à la récupération par le Québec de son économie.

En efet, le produit — mystérieux — que fabriquera la nouvelle industrie a une importance significative pour l'économie de la province. Soixante pour cent de la demande canadienne totale de ce produit sont absorbés par le Québec. Jusqu'à présent, il fallait l'importer entièrement. Pas une seule industrie canadienne-française, pas une seule industrie ne fût-ce que géographiquement québecoise, ne le fabriquait.

La SGF prendra une participation importante au capital de la nouvelle société. Les études relatives à la constitution de cette société étaient déjà très avancées au moment où la SGF prit son départ officiel.

Il s'agit de la première création d'industrie sous l'égide d'une organisation dont, rappelons-le, l'Etat est l'un des grands actionnaires. Auparavant, la SGF avait conclu deux transactions financières. L'une d'elles est d'envergure. Le 10 juillet, à Plessisville, elle prenait le contrôle d'une grosse affaire de construction mécanique. Afin de permettre le regroupement financier dans ce secteur industriel, elle acquerrait 68% du capital de la maison Forano (dont l'actif net dé-

Voir LA SGF en page 2

Des projets de regroupement

"La principale mission de la SGF est de préparer le regroupement des entreprises canadiennes-françaises. C'est sur quoi je concentre actuellement toutes mes activités", a déclaré hier matin M. Gérard Filion, directeur de la Société, lors d'un entretien accordé au représentant de LA PRESSE. Il a ajouté :"Quelques-uns de ces projets sont déjà assez avancés. Nous pourrons vraisemblablement annoncer une entente à leur sujet avant la fin d'octobre. Du moins, je l'espère. Ces projets de regroupement intéressent plusieurs secteurs industriels." M. Filion n'a pas voulu en dire plus long.

Le premier cas de regroupement effectué par la Société générale de financement date du 10 juillet dernier. A cette date, elle prit le contrôle de la maison Forano, grosse entreprise de construction mécanique située à Plessisville.

Essais nucléaires

Kennedy soumettra le texte du traité demain au Sénat

WASHINGTON, (AFP, Reuter) — La Maison blanche a confirmé hier que le président Kennedy soumettra demain au Sénat le texte du traité de Moscou sur l'arrêt partiel des essais nucléaires en vue de sa ratification.

On s'attend à ce que les auditions de témoins par les trois commissions intéressées durent deux ou trois semaines environ. Le premier témoin sera, dès lundi prochain, le secrétaire d'Etat Dean Rusk qu'entendra la Commission des Affaires étrangères.

Le sénateur Mike Mansfield, leader de la majorité démocratique au Sénat, a déclaré hier que lorsque la Commission des Affaires étrangères aura présenté son rapport, le traité sera débattu en priorité par le Sénat.

La délégation de parlementaires américains qui a accompagné M. Rusk à Moscou doit quitter Moscou aujourd'hui pour rentrer directement à Washington. Quant à M. Rusk, il est probable qu'il quitte l'Union soviétique dans la journée de samedi.

Les sénateurs américains actuellement à Moscou ont été reçus hier au Kremlin par des parlementaires soviétiques, parmi lesquels M. Ivan Spiridonov, président du Conseil de l'Union, l'une des deux Chambres du Soviet suprême.

C'était la première fois que des parlementaires soviétiques et américains se rencontraient autour de la même table.

Le sénateur James Fulbright, remerciant les Soviétiques pour leur hospitalité, a exprimé son approbation de la politique de coexistence pacifique de l'URSS, et son espoir que toutes les difficultés internationales pourront être résolues sans recours à la force.

Quant à M. Spiridonov, il a déclaré que la réunion avait été très utile, permettant aux parlementaires des deux pays de mieux se connaître.

LE NPD

SUITE DE LA PAGE 1

caisse universelle de retraite que le chef québécois a décidé d'établir en dehors du programme fédéral.

Un autre député, M. Colin Cameron, de Colombie-Britannique lui aussi, s'est élevé contre la résolution dont il a voulu imiter le caractère autonomiste au nom des exigences de la planification économique.

M. Cameron qui est l'expert financier du NPD aux Communes et l'un des hommes les plus redoutés du ministère des Finances, ne croit pas qu'il soit sage d'accorder à une province le droit de se retirer d'un programme conjoint tout en lui accordant les sommes qui lui eussent été consenties si elle en avait fait partie.

M. Cameron a expliqué que le Canada a besoin d'un vaste programme de planification fédérale, et que si celui-ci ne peut être réalisé sans la collaboration la plus étroite des provinces, pour mettre à exécution le gouvernement doit escompter un retour financier des sommes investies dans ce programme.

"Je sympathise beaucoup avec le Québec, d'autant plus que cette province est, après la Saskatchewan, celle qui entend pousser le plus loin la planification gouvernementale, a-t-il dit. Mais le "budget" national est un appareil délicat et cet article risque de compromettre la planification à l'échelon national."

Par contre, un certain nombre de délégués anglophones ont parlé de "tragédie" si la résolution n'était pas acceptée. L'un a parlé de "débat historique" et a déploré que les Canadiens anglais ne semblent pas se rendre compte de la nécessité de repenser la Confédération.

C'est à la suite de ces interventions qui ont obligé les délégués québécois à faire littéralement de la petite histoire, que le vice-président du conseil fédéral, M. Roméo Mathieu, chef syndical des salaisons, à Montréal, s'est emparé carrément du microphone pour le conserver une dizaine de minutes. Sur un ton qui n'admettait plus la réplique, le vice-président a déclaré :

"Lorsqu'on nous félicite de respecter les droits des minorités du Québec, on nous le dit en anglais. N'est-ce pas là confirmer qu'il est possible chez nous, de vivre sans perdre sa langue ? Est-ce donc trop vous demander que de vous dire que vous devez, vous les anglophones, nous accorder la même égalité à la grandeur du pays ?"

M. Charles Taylor, candidat NPD dans Mont-Royal, est aussi intervenu : "La culture française existe et va continuer d'exister et vous n'y pouvez rien". La mauvaise acoustique du stade où se déroulent les débats ne nous a pas permis cependant de saisir toute son observation.

M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a rappelé pour sa part les conséquences graves qui en découleraient "si nous ne réalisons pas qu'il existe au Canada un profond malaise auquel il faut absolument trouver une solution. Et faire de nous des millionnaires anglo-saxons ne réglera pas le problème, a-t-il répondu à celui qui tantôt affirmait que la survivance du Canada français n'était qu'une question d'émancipation économique.

Soyons réaliste, a dit M. Provost. La Confédération n'est pas une union. Allons-nous accepter que le Québec n'y soit pas aux célébrations de 1967 ?"

Incidemment, c'est là la seule allusion qui fut faite dans les débats sur l'éventualité du séparatisme.

En suivant ces débats, on doit se rendre à l'évidence. D'une part, les délégués anglophones veulent manifester la meilleure volonté du monde, mais leur ignorance à peu près totale de l'évolution québécoise, tant les attitudes séparatistes extrêmes que la réforme entreprise depuis trois ans par le gouvernement, ne leur permet pas de saisir l'importance pour le NPD d'appuyer une revision complète de la constitution. Sauf pour les membres du conseil fédéral qui, par leurs contacts assez fréquents avec leurs collègues québécois connaissent assez bien la réalité de nos problèmes.

Le texte

Voici l'essentiel de la résolution adopté hier par l'assemblée général du Nouveau parti démocratique :

Il faut cependant reconnaître que quatre années seulement avant l'anniversaire de la Confédération, nous risquons de déboucher sur l'an 1967 dans une atmosphère de confusion, d'indécision et d'insatisfaction.

Le Canada se trouve en présence d'un problème dont la gravité s'accentue de jour en jour. Trop souvent le Canadien anglais, craignant de voir notre pays fragmenté, tend à considérer avec méfiance les réclamations de ses compatriotes du Québec en faveur d'une autonomie accrue. Trop souvent, le Canadien français, craignant pour sa langue et sa culture, a vu dans les appels à l'unité nationale une tentative camouflée d'assimilation. Si nous tentons d'escamoter le problème, nous ferons face à une crise de plus en plus profonde.

Il faut — rien de moins ne nous satisfera — repenser complètement notre régime fédéral et les relations entre les deux nations qui ont établi le Canada. Nous devons modifier notre constitution, nos lois et nos partis politiques en fonction des réalités de la vie canadienne actuelle.

Notre constitution doit reconnaître l'égalité de statut de la nation canadienne française et de la nation canadienne anglaise. Ce sont là des termes dont on comprend souvent mal le sens, et qu'il importe de bien préciser. Par "nation canadienne française", nous entendons tous les citoyens canadiens dont la langue maternelle ou d'adoption au Canada est le français. Chacune de ces deux nations dit respecter pleinement les traditions et les caractéristiques des autres groupes qui ont enrichi notre société.

Tout Canadien a le droit d'avoir accès à la langue et à la culture de sa nation.

Nous recommandons par conséquent à chacun de nos partis provinciaux d'inscrire à son programme l'adoption de mesures tendant à faciliter aux adultes comme aux enfants l'apprentissage des deux langues.

Le gouvernement néo-démocrate s'efforcera d'obtenir la collaboration des provinces en vue de fournir aux Canadiens d'expression française des autres provinces, dans le cadre d'une constitution modifiée, les mêmes droits en matière de langue que ceux qui sont accordés dans le Québec aux Canadiens d'expression anglaise.

La Société Radio-Canada devrait recevoir l'ordre d'étendre au Canada entier ses réseaux français et anglais, et recevoir les fonds nécessaires à cette fin.

Dans la fonction publique, on devrait établir l'égalité des deux cultures, recourir à cette fin aux moyens suivants ;

(A) Après une période de transition raisonnable, le bilinguisme serait un atout en cas de nomination ou d'avancement à un poste supérieur de l'administration fédérale.

(B) On créerait à l'intention des fonctionnaires fédéraux désireux de devenir bilingues des cours de langues qu'ils pourraient suivre pendant les heures de travail.

(C) Le français et l'anglais seraient reconnus au même titre comme langues de travail de l'administration fédérale ; les dossiers seraient tenus indifféremment dans une langue ou dans l'autre ; tous les documents publics seraient publiés simultanément dans les deux langues, et les réponses aux communications seraient rédigées dans la langue officielle utilisée par les correspondants.

Il y aurait lieu de créer un organisme fédéral en vue de fournir des services de traduction et d'interprétation simultanée à bas prix.

Nous avons déjà signalé la nécessité de remanier complètement la constitution du Canada. Nous ne tenterons pas ici de détailler les changements qui s'imposent, mais nous croyons qu'on devrait observer les principes suivants :

A) Tous les droits nationaux et les droits des minorités, y compris les droits se rattachant à la religion, à la langue et l'éducation, devraient être explicitement mentionnés et ne devraient être modifiables que du consentement unanime des assemblées législatives du Canada.

B) Les droits de la personne, par exemple la liberté de parole, de religion, d'association et d'assemblée et le droit à l'égalité de traitement en matière d'emploi, de logement et de services, devraient également n'être modifiables que du consentement unanime des assemblées législatives du Canada.

(C) Le logement, l'aménagement de centres récréatifs et culturels, la rénovation urbaine et l'expansion des services éducatifs et sociaux sont parmi les tâches les plus pressantes qui s'imposent au Canada. Comme elles sont du ressort des provinces, celles-ci devraient disposer des revenus nécessaires à leur réalisation. Toutefois, le gouvernement fédéral aidera à satisfaire ces besoins selon les principes du fédéralisme coopératif. Dans certains cas, cela demandera des mesures conjointes. On peut prévoir que le Québec, en raison de son caractère particulier, préférera dans certains cas ne pas participer à des programmes conjoints voulus par les autres provinces. Il devrait pouvoir s'en abstenir sans retarder leur mise en oeuvre par les autres provinces et par le gouvernement fédéral. Son droit de ne pas s'associer à ces programmes conjoints devrait s'exercer sans entrainer de perte financière.

(D) Il faudra préciser les attributions respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, de même que la répartition des pouvoirs fiscaux. La planification économique est du ressort des deux paliers de gouvernement. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe, en dernier ressort, d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi. Toutefois, il consultera pleinement les provinces quant à leurs plans et s'efforcera de coordonner les plans fédéraux avec les plans d'expansion que les provinces ont le droit de mettre en oeuvre.

Il importe en outre d'assurer une aide économique aux provinces qui en ont besoin, selon une formule de péréquation conçue pour relever équitablement le niveau de vie des diverses régions du pays et pour permettre à chaque province de légiférer en toute indépendance dans les domaines de son ressort.

Le gouvernement considère cette mesure encore plus importante que la nationalisation de l'électricité.

La conférence de septembre

Le premier ministre Lesage a déclaré que le Québec enverrait "peut-être" un ministre à la réunion ministérielle et technique convoquée par Ottawa pour les 9 et 10 septembre pour examiner le problème des pensions et des caisses de retraite.

Une source officieuse a cependant laissé entendre que le Québec n'enverrait que des fonctionnaires, présumément ceux qui ont mis au point le régime québecois de caisses de retraite.

On est actuellement à mettre au point la législation provinciale qui sera présentée à la prochaine session de la législature à la fin de septembre, probablement une semaine avant la réouverture de la session fédérale.

On prévoit que le régime québecois pourra entrer en opération vers le printemps prochain.

M. Roblin

Le premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin n'a encore aucun projet précis à l'idée. Mais il a déclaré être fortement intéressé au régime québécois qui concentre les épargnes effectuées pour des pensions entre les mains d'une régie d'Etat et lui fournit un instrument efficace d'expansion économique. Le Manitoba entend appliquer d'ici quelques années la planification économique, un plan ayant déjà été formulé et publié.

Selon lui, le régime québécois est viable économiquement. Quant au régime fédéral, qui ne prévoit pas l'accumulation de fonds de réserves, M. Roblin a déclaré qu'il n'était pas conformes aux intérêts économiques du pays, car il assécherait une source importante de capitaux d'investissement qui autrement seraient concentrés dans des fonds de pensions.

M. Robarts

Quant au premier ministre John Robarts de l'Ontario, il a déclaré que sa province n'abandonnerait pas son régime, même si Ottawa décidait de procéder unilatéralement. "Jamais", a-t-il dit. Le plan ontarien n'est pas universel et prévoit que les fonds de pension accumulés resteront entre les mains de l'entreprise privée. Ce plan ne jouit d'aucun prestige auprès des autres premiers ministres qui le jugent taillé à la mesure des compagnies d'assurances et de fiducie. Au Québec on affirme que le plan ontarien s'il était copié partout consacrerait l'emprise de Toronto sur la structure financière du pays.

L'attitude de Mlle LaMarsh

A Ottawa on juge que le plan québécois n'est pas économiquement viable. On prévoit que de nombreuses difficultés résulteront de son application et qu'il contribuera à détruire le climat actuel favorable à l'entreprise privée.

Ottawa croit en outre avoir le devoir d'établir des normes nationales dans le domaine de la sécurité sociale.

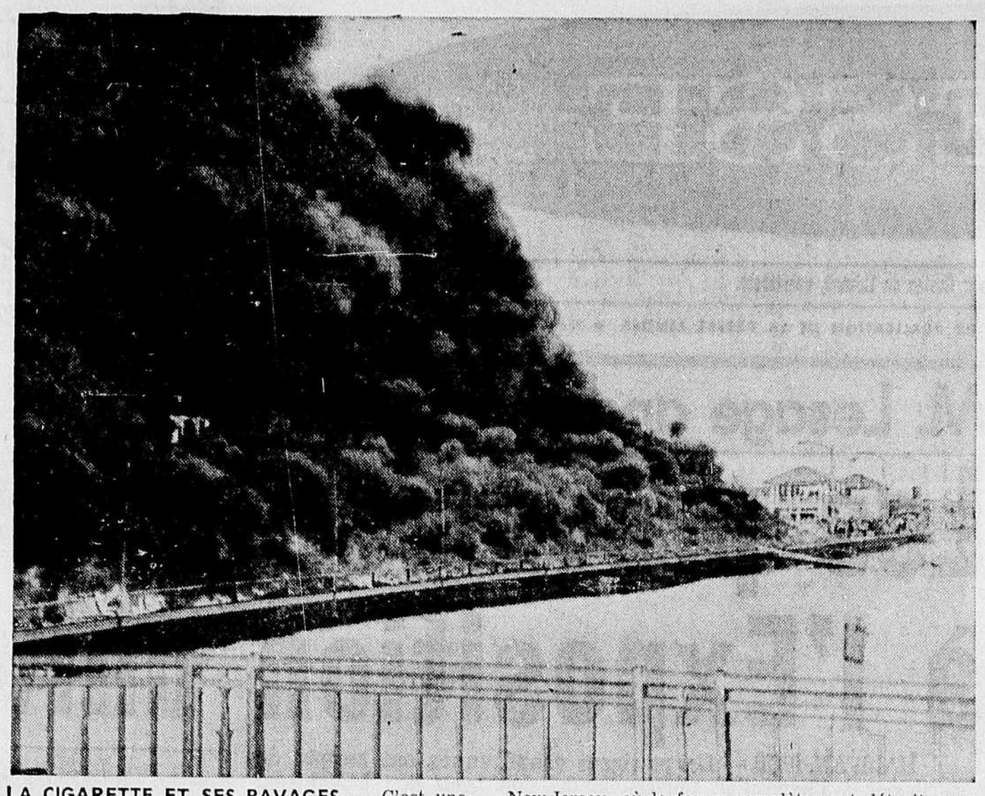
Une source fédérale, a cependans admis officieusement qu'Ottawa, tout en préservant ce principe, était prêt à écouter toutes les représentations des provinces et à faire des concessions importantes.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, Mlle Judy LaMarsh, fait actuellement un voyage d'étude en Europe où elle consultera les autorités françaises, britanniques et suédoises au sujet des systèmes de pensions en vigueur dans ces pays.

Mlle Lamarsh est réputée la personne la plus déterminée à faire passer le projet fédéral. Elle est aussi la personne contre laquelle les premiers ministres provinciaux ont manifesté le plus d'animosité à Halifax.

On l'accuse de fournir des détails insuffisants quant au projet fédéral et de recourir à la consultation avec les provinces que comme un simple simulacre.

Même les premiers ministres favorables en principe au projet fédéral de pension attendent des détails plus amples avant de se prononcer définitivement.



LA CIGARETTE ET SES RAVAGES — C'est une cigarette négligemment jetée qui aurait provoqué cet incendie. La scène se passe à Ashbury Park, New-Jersey, où le feu a complètement détruit une section de la promenade.

— Téléphoto UPI

LA SGF

SUITE DE LA PAGE 1

passait trois millions de dollars au moment de la transaction).

Il y a deux jours, elle achetait $175,000 d'obligations émises par une compagnie de pâte à papier de Rivière-du-Loup, propriété de la famille Soucy.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'un placement plus que d'un investissement. Depuis longtemps, la compagnie formée par la famille Soucy songeait à s'agrandir. Créée en 1887, elle fabriquait de la pâte mécanique à Vieux-Chemin-du-Lac. Mais, pour faire du papier conformément à sa nouvelle ambition, il fallait de nouvelles installations en même temps qu'un capital d'expansion.

La maison Soucy s'adressa à un courtier de Québec pour assurer la mise en vente d'obligations garanties en première hypothèque. L'affaire étant saine, mais mal connue sur le marché de Montréal dont dépend le succès de semblables émissions, la SGF acheta publiquement un gros paquet d'obligations. Ce geste décida un certain nombre de prêteurs à en faire autant.

La compagnie, qui sera dorénavant connue sous le nom de F. F. Soucy Ltée, constitue maintenant une compagnie à responsabilité limitée avec un capital composé de 270,000 actions. Ses plans d'expansion comprennent la construction d'une usine à papier d'une capacité de production de 30,000 tonnes par année. Quant à la production de pâte mécanique, elle doit monter de 15,000 à 20,000 tonnes par année. La majeure partie en est absorbée par le marché américain.

En plaçant de l'argent sous forme de prêt portant intérêt, la SGF aura permis à une entreprise canadienne-française rentable de progresser. Ce qui a retenu l'attention de M. Filion dans ce cas-ci n'est pas directement le type d'industrie dans lequel s'est spécialisé la famille Soucy. Le directeur de la SGF admet que le marché de l'industrie du papier et de la pâte à papier est quelque peu engorgé. Mais des considérations plus impérieuses ont balayé toute hésitation :

1) la région de Rivière-du-Loup, où est installée l'affaire Soucy, est économiquement délabrée. La mesure permet de la fortifier ;

2) un confrère du matin rappelle que la maison Soucy est la seule entreprise canadienne-française de la pâte à papier dans le Québec, où quarante entreprises se disputent cette production.

Jusqu'à présent, la Société générale de financement a reçu 110 demandes de prêt ou d'investissement. Elle en étudie actuellement 62. Elle a refusé les 58 autres. M. Filion constate que la tâche qui consiste à recevoir, à mettre en forme et à étudier les projets soumis dépasse actuellement les moyens de travail mis à la disposition de son équipe de collaborateurs.

GORDON

SUITE DE LA PAGE 1

les Etats-Unis sur les amendements au traité canado-américain, commencées jeudi dernier, se termineront dans deux semaines. L'accord canado-américain sur l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada pour ses forces en Europe et au pays est aussi "encore en négociation", a-t-il dit.

De retour de sa maison d'été de Harrington Lake, M. Pearson annoncera plus tard aujourd'hui les plans du Canada quant à la signature du traité anglo-américain-russe sur la cessation des essais nucléaires.

Il a dit n'avoir aucun commentaire spécial à faire sur la déclaration de M. Douglas à l'effet que "la lune de miel" de son parti avec le gouvernement est terminée.

LA FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

de leurs exportations de volailles en Allemagne, le seul pays concerné par cette querelle, les Etats-Unis ont raidi leur position. Des mesures de rétorsion vont frapper certains produits européens qui seront soumis à des droits

Un porte-parole de la commission exécutive du Marché commun a contesté le chiffre de $46 millions avancé par les Etats-Unis comme étant celui des volailles touchées par les droits de douane de la CEE et a précisé que le Marché commun estimait ce chiffre à $19 millions.

Les mesures de représailles annoncées à Washington n'ont pas été prises au tragique dans les milieux français, mais à Bonn et à Bruxelles on a exprimé de profonds regrets à ce sujet.

de douane supérieurs lors de leur entrée aux Etats-Unis, payant ainsi le préjudice subi par les poulets américains.

Le gouvernement américain n'a pas encore choisi les articles qui seront ainsi pénalisés. Mais la liste des produits parmi lesquels sera effectuée la sélection est relativement vaste et touche tous les pays du Marché commun. Les "Six" ont exporté pour $111,500,000 de ces divers produits vers les Etats-Unis en 1962. Le conflit du poulet ne portant que sur un marché de $46 millions, la liste définitive ne portera également que sur des exportations européennes se montant à $46 millions.

La météo

Minimum cette nuit 65
Maximum demain 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et d'Ottawa :** nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Quelques averses ce matin et ce soir. Orages l'après-midi. Vents chauds et légers. Du nord-ouest de 20 milles ce soir. Maximum à Montréal et Ottawa 85.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et plus frais.

Régions de l'Abitibi, Pontiac et Témiscamingue : nuageux avec averses. Vents du nord-ouest de 20 milles. Maximum à Val d'Or, Noranda et Témiscamingue 70.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé.

Régions des Cantons de l'Est et Québec : généralement nuageux. Averses ce matin et ce soir. Orages cet après-midi. Vents légers et chauds. Du nord-ouest de 25 milles ce soir. Maximum à Sherbrooke et Québec 80.

Les préparatifs d'invasion

SAINT-DOMINGUE. (AFP) —D'où vient le mouvement révolutionnaire, qui actuellement tente de s'emparer d'Haïti, et qui sont ses promoteurs ?

Bien que l'on ne connaisse pas entièrement le "fond" de l'affaire, on sait déjà que M. Paul Verna, principal porte-parole des commandos anti-Duvalier dirigés par le général Léon Cantave, est, avec M. Pierre Rigaud, ex-diplomate comme lui, et les colonels René Léon et Marc Chassagne, le fondateur du mouvement haïtien en exil "Union nationale démocratique", créé dans la première quinzaine de mai dernier à Saint-Domingue.

Tandis que divers autres groupes d'exilés haïtiens étaient désarmés dès le 15 mai sur ordre du gouvernement dominicain, l' "Union nationale démocratique" entrainait des groupes armés constitués principalement d'anciens membres de l'armée et la police haïtiennes en exil.

Depuis, les autres mouvements d'exilés n'ont cessé d'accuser l' "Union" d'être, en fait, dirigée par le général Magloire, ex-dictateur d'Haïti, qui, selon eux, a financé le mouvement et l'a contrôlé par l'intermédiaire de Léon Cantave, son ex-chef d'état-major réfugié avec lui aux Etats-Unis.

De toutes façons, il apparait que le mouvement de Paul Verna a disposé de fonds importants (américains ?) et d'effectifs evalués à 300 hommes bien entrainés par des officiers de carrière, anciens compagnons du général Cantave. Ce dernier s'est, d'ailleurs, rendu à plusieurs reprises à Saint-Domingue pour prendre contact avec ses hommes.

HAITI

SUITE DE LA PAGE 1

raient tout le pays d'ici deux semaines.

M. Ducena, gendre du général Léon Cantave, commandant des rebelles, a, d'autre part, affirmé que l'invasion n'avait pas été déclenchée à partir d'un autre pays latino-américain, mais d'une "île" des Caraïbes. Il a en outre précisé que les envahisseurs allaient installer un gouvernement provisoire sous la présidence du général Cantave et que des élections démocratiques seraient organisées très prochainement.

A Washington, le Conseil de l'OEA s'est réuni pour examiner la plainte d'Haïti contre la République dominicaine sur laquelle elle rejette la responsabilité de l'invasion, en prétendant que les commandos anti-Duvalier ont été entrainés sur son territoire et par ses soins. De son côté, Saint-Domingue a nié les accusations haïtiennes.

Le président Bosch, de la République dominicaine, n'en a pas moins pris la situation très au sérieux en raison des accusations de "complicité et coopération" portées contre son gouvernement par Port-au-Prince. Il a conféré hier avec les dirigeants militaires de son pays et mis l'armée sur un pied d'alerte.

Seconde invasion bientôt ?

Par ailleurs, l'un des chefs des exilés haïtiens, M. Paul Verna après avoir affirmé qu'au moins 500 rebelles avaient établi leur base sur une île au large d'Haïti, a révélé hier qu'un autre groupe de révolutionnaires haïtiens se préparait à envahir la république noire des Antilles.

"De nombreux soldats haïtiens sont passés dans le courant de la nuit de lundi à mardi en République Dominicaine. Parmi eux se trouve un colonel, a précisé Verna. Nous adressons un appel urgent aux gouvernements démocratiques américains pour qu'ils nous aident et assurent le triomphe du corps expéditionnaire. La population civile s'est soulevée et demande des armes pour combattre Duvalier."

PHARMACIES à PRIX COUPÉS

Pour QUALITÉ et BAS PRIX !

achetez aux Pharmacies SARRAZIN & CHOQUETTE

AGAROL 16 oz ..... Rég. 1.50 PRIX COUPE 1.29

VITALIS Gros format. Rég. 1.00 PRIX COUPE .69

ADORN HAIRSPRAY Valeur de $1.89 1.64

ASPIRINE Bayer en 100 .... Rég. 93¢ PRIX COUPE .69

BROMO Seltzer Rég. 1.09 PRIX COUPE .83

BRECK HAIRSET Valeur de $1.89 1.19

SEL ENO grand format. .. Rég. 1.19 PRIX COUPE .87

MISS CLAIROL TEINTURE Rég. $1.65 — PRIX COUPE 1.09

Vaseline CHESEBROUGH 16 oz ..... Rég. 1.29 PRIX COUPE .85

GANTS Playtex Spécial 3 gants. Rég. 1.49 PRIX COUPE 1.19

Brylcreem Rég. 98¢ PRIX COUPE .78

OZONOL ONGUENT ..... Rég. 79¢ PRIX COUPE .65

MURINE Rég. 1.25 PRIX COUPE .98

Z B T POUDRE POUR BEBES Rég. 98¢ PRIX COUPE .79

Ban Roll On Rég. 1.25 PRIX COUPE .79

ABSORBINE Jr 4 oz ..... Rég. 1.25 PRIX COUPE .98

LITHINES 33 Rég. 70¢ PRIX COUPE .59

PHILLIPS 200 comp. ..... Rég. 1.19 PRIX COUPE .98

CAROID ET BILE SALT (en 100) ..... Rég. 1.25 PRIX COUPE .98

BAS pour VARICES

BAS ELASTIQUES, nylon façonné d'un fabricant reconnu. Pied ouvert... Légères imperfections presque invisibles. REG. $15.95 — SPECIAL 7.95

BAS ELASTIQUES, sheer nylon, fabricant reconnu. Pied fermé. Légères imperfections presque invisibles. REG. $18.95 — SPECIAL 9.50



SPRAY NET HELEN CURTIS Rég. 1.49 1.09
PEROXYDE 16 oz Rég. 60¢ 39¢
TONI PERMANENTE Rég. 2.00 1.38
POUDRE JOHNSON & JOHNSON Rég. 98¢ 79¢
BUFFERIN (en 50) Rég. 98¢ 79¢
SALVITAE Rég. 2.00 1.52

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

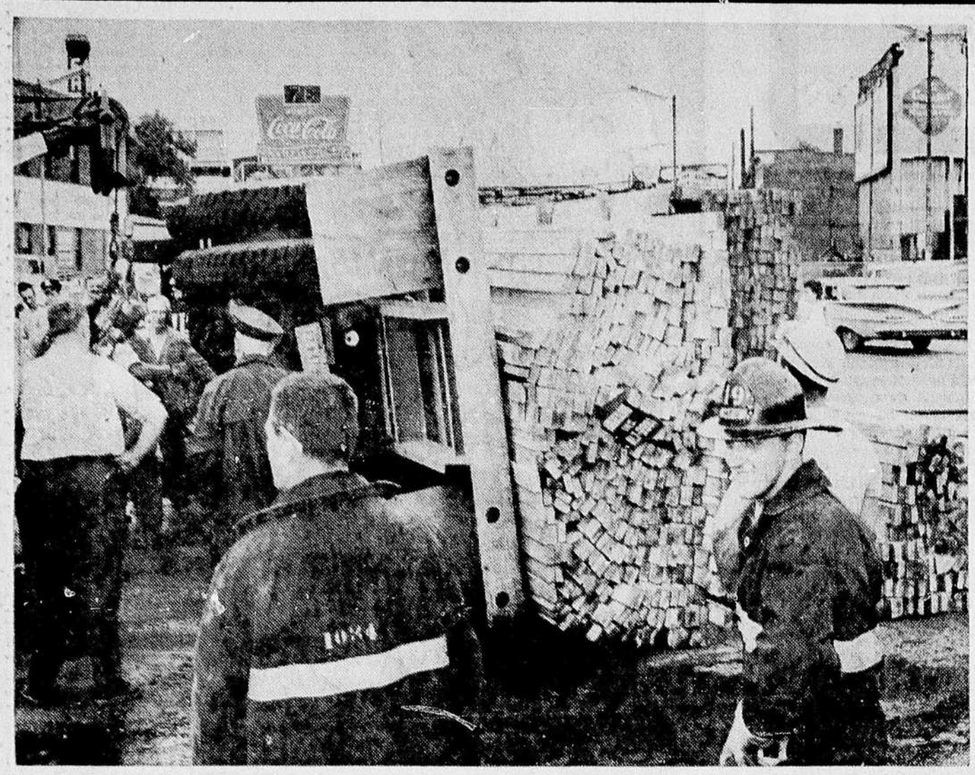
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris

921 est, Ste Catherine : VI. 2 9622 —— St-Denis et Mont-Royal : VI 4 1711 —— 6511, St-Hubert : CR. 2 8233

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 7 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 248



A L'ENTREE DU PONT JACQUES-CARTIER, une foule de badauds s'assemblaient, hier après-midi, afin de voir de plus près ce phénomène peu courant : un fourgon chargé de bois s'était renversé vers 2 h. 45, et il a fallu avoir recours au service d'incendie pour le relever. Heureusement, l'accident, causé semble-t-il par un surchargement de bois, n'a entraîné aucun catastrophe. Seul le chauffeur du camion, M. Wilfrid Grégoire, a dû être conduit à l'hôpital, souffrant de légères coupures. Le camion venait de Sherbrooke.

photo: Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Unanime, le conseil hausse de $46 millions le coût du métro

par **Albert TREMBLAY**

Les membres du conseil municipal de Montréal ont accepté hier soir à l'unanimité d'augmenter de $46,680,000 le coût du métro et de le porter ainsi à $178,770,000, une différence de $2,305,000 avec les prévisions de la semaine dernière.

Cette importante augmentation servira à défrayer le coût:

a—De deux prolongements au tronçon no 2, dans l'axe de la rue Berri, soit de la rue Crémazie au boulevard Henri-Bourassa, vers le nord; du terminus Craig à la gare Centrale rue Dorchester, vers l'ouest;

b—D'un nouveau tronçon qui, à partir de l'intersection des rue St-Denis et de Montigny, desservira la rive sud et les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, futur emplacement de l'Exposition universelle et internationale;

c—D'une quantité additionnelle de wagons de métro, nécessitée par ces prolongements au projet initial et . . .

d—A combler une différence de quelque $105,000 sur le coût prévu de fabrication de chacun des 123 éléments du matériel roulant, soit 369 wagons.

Le coût du prolongement de la ligne nord-sud est évalué à $6,100,000 pour la partie comprise entre les boulevards Crémazie et Henri-Bourassa, et de $10,300,000 pour celle entre le terminus de la Commission de transport de Montréal et la gare Centrale; le coût prévu de l'aménagement d'une nouvelle ligne vers la rive sud (Montréal-Longueuil) est de $17,000,000.

Ces additions au projet initial, celui de 1961, auraient donc dû normalement entraîner des crédits additionnels de $33,400,000. L'administration n'a demandé au conseil qu'une somme additionnelle de $19,375,000 parce que, a expliqué le président du comité exécutif, "nous avons réalisé sur les contrats de construction déjà accordés, des économies de l'ordre de $14,025,000". On a versé ces "profits" sur les prévisions du service des travaux publics, à la construction de nouveaux tronçons, ce qui explique la différence entre les déboursés prévus et les crédits additionnels demandés.

Le matériel roulant

Répondant d'avance aux questions des conseillers, le président du comité exécutif a consacré la majeure partie de son exposé à expliquer la différence de coût de construction des wagons du métro avec les prévisions de 1961.

M. Saulnier a attribué cet écart de prix ($20,900,000 comparativement à $43,617,832) à un changement important dans la quantité de matériel à construire (84 éléments de trois voitures contre 123 éléments); aux additions qui n'avaient pas été prévues à la commande initiale ($816,000 pour l'achat de 5 tracteurs, $1,620,503 pour des pièces de rechange, $825,000 pour l'achat d'une étude détaillée des plans et devis de toutes les pièces); au fléchissement du dollar canadien par rapport au franc français (de 5 à 4.5); à une majoration de 22 p. cent des conditions économiques et à une augmentation des dimensions des voitures, à des installations améliorées qui ont été évaluées à $50,080 par élément de trois voitures.

L'addition de tous ces facteurs de correction au prix estimé de 1961 porte le coût de chacun des 123 éléments à $353,626, soit un peu plus de 2 p. cent de plus que les prévisions originales du service des travaux publics.

Ce prix peut se comparer, selon M. Saulnier, aux $344,776 qu'a récemment payé la New York Transit Authority et aux $330,000 que représente, en 1963, le prix payé par la ville de Toronto pour la construction d'éléments de métro à peu près identiques à ceux de Montréal.

$2,305,000 en moins

Les conseillers ont voté, hier soir, une somme de $2,305,000 inférieure à ce qui avait d'abord été prévu. Les membres du comité exécutif ont demandé à la toute dernière minute que cette somme soit retranchée de l'addition prévue au coût du matériel roulant.

Cette somme, consacrée dans les prévisions de 1961 aux "dé-

Voir LE CONSEIL en page 9

Pneumatiques pour le train sous la montagne ?

L'administration municipale étudie la possibilité de convertir aux wagons sur pneumatiques la ligne de chemin de fer du Canadien National, qui passe sous la montagne pour relier Cartierville et Ahuntsic. Cette ligne de chemin de fer, utilisée surtout par les banlieusards, fait partie intégrante du projet de métro de l'administration Drapeau-Saulnier depuis 1961.

Cette ligne de chemin de fer devait être utilisée, à l'origine, par des wagons de métro traditionnels ou sur rails.

M. Lucien Saulnier, en réponse au conseiller Lynch-Staunton, a dit que le projet était bien loin d'être "aux oubliettes" et qu'il serait bientôt en mesure d'annoncer "des améliorations sensibles au projet de transformation d'abord annoncé".

Il a aussi précisé à M. Lynch-Staunton que le point de rencontre de ce tronçon additionnel de métro avec le système souterrain se situerait "à un point situé entre la gare Centrale et la gare Windsor".

M. Saulnier a refusé de fournir des informations supplémentaires.

Des contrats de $10 millions, sans soumissions, en vue de l'Expo '67

(par **A. T.**) — Le conseil municipal de Montréal a autorisé hier soir le comité exécutif à accorder, sans soumission, des contrats de dragage représentant des déboursés de $10,162,500, afin de réaliser le plus rapidement possible, l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale de 1967.

Le président du comité exécutif a annoncé du même coup que les contrats avec les compagnies Hydro-Québec, McNamara et Marine Industries étaient en préparation et qu'ils seraient vraisemblablement signés vers le 1er septembre. Il a également précisé que toutes les pièces d'équipement nécessitées par ces travaux d'envergure, soit six dragueuses et trois pompes d'accélération, seront à pied d'oeuvre sur le fleuve St-Laurent vers le 15 du même mois.

Le comité exécutif a demandé la permission aux conseillers d'être relevé de l'obligation de demander des soumissions pour la simple raison que tout le matériel actuellement disponible sera nécessité par les travaux, qui consistent à déplacer du lit du fleuve un peu plus de 17 millons de verges cubes de pierre et de sable.

L'adjudication de ces contrats ne figurait pas à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil, et c'est à la demande du comité exécutif que les membres du conseil ont été saisis de la question. "Il s'agit de quelque chose d'extrêmement urgent", a notamment déclaré M. Saulnier. La ville de Montréal doit "livrer" le terrain à la Compagnie de l'exposition au plus tard le 1er juillet 1964.

La ville de Montréal, pour respecter cet engagement, a nolisé tout le matériel disponible, six dragueuses ou bateau dragueur, propriétés des trois compagnies suivantes : Hydro-Québec, McNamara et Marine Industries. Ces lourdes machines travailleront six jours par semaine, 21 heures par jour.

Dans l'impossibilité de demander des soumissions, l'administration a demandé à une firme d'ingénieurs-conseils de Montréal d'établir le coût prévu des travaux. Le résultat de cette étude se résuma à un chiffre : $12,000,000.

Voir CONTRATS en page 9

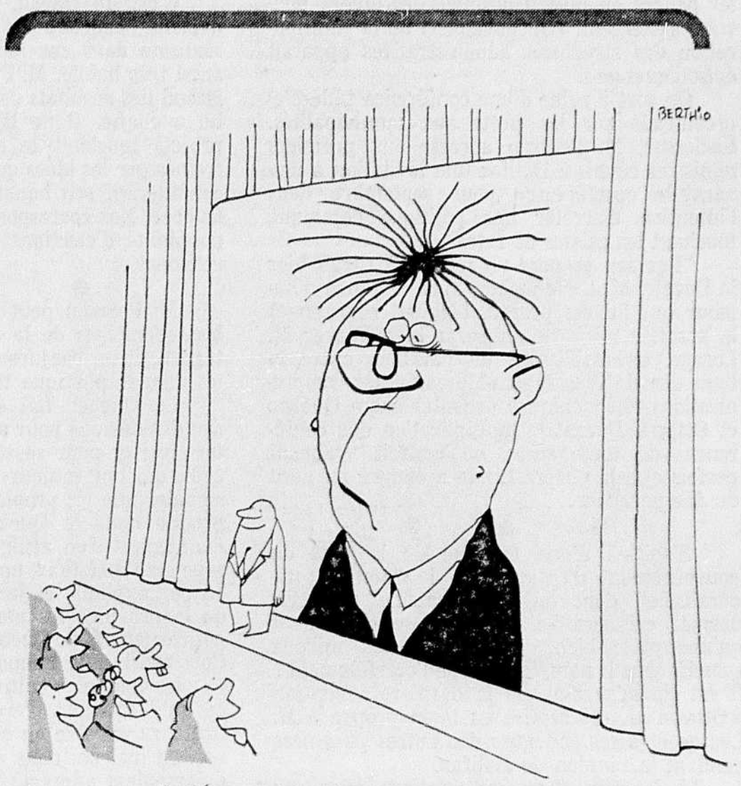
17.5% de matériel "étranger"

Répondant à une question du conseiller Kenneth McKenna, le président du comité exécutif a révélé hier soir que "seulement" 17.5 p. cent du matériel utilisé dans la fabrication des wagons du métro sera manufacturé en dehors du Canada.

L'Angleterre, la France et la Belgique se diviseront la construction de certaines parties de la suspension, du système d'entraînement sur pneumatiques, de guidage et des compresseurs à air comprimé.

M. Saulnier a également souligné que la très grande majorité des autres produits, sinon la totalité, y compris les moteurs électriques de toutes les voitures motrices, seront construits ici à Montréal.

Cette déclaration a provoqué les applaudissements de tous les membres du conseil.



Pour l'Expo

Un comité-conseil des Arts est créé



Sén. Louis P. GELINAS



M. Evan H. TURNER

Le commissaire général de l'Exposition universelle et internationale de Montréal, M. Paul Bienvenu, annonce la formation d'un comité consultatif qui aura la responsabilité de soumettre ses recommandations à la Compagnie quant à la façon dont les beaux-arts devront s'intégrer dans le cadre du thème "Terre des Hommes".

La présidence de ce comité de quinze membres a été confiée au sénateur Louis-P. Gélinas, de Montréal, qui aura pour principal adjoint le Dr Evan H. Turner, directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal. Bien connu dans le monde de la finance, le sénateur Gélinas est un collectionneur d'oeuvres d'art et un protecteur des arts. Il est membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal et de celui du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Un représentant de la Galerie nationale du Canada, qui n'a pas encore été désigné, fera également partie du comité, de même que le directeur de la Galerie de Toronto, M. W. J. Withrow, le directeur de la Galerie de Vancouver, M. Richard Simmins, le chef du service de l'information au ministère des Affaires extérieures, M. Hamilton Southam, et le conservateur du Musée de la province de Québec, M. Gérard Morisset. M. Morisset est une très grande autorité en histoire des arts en Nouvelle-France.

L'Ouest canadien sera représenté dans le comité par un collectionneur de Winnipeg, Me J. A. MacAulay.

Les autres membres du comité des beaux-arts de l'Exposition universelle et internationale de Montréal sont : le critique d'art Guy Viau, vice-président du Conseil provincial des Arts, membre du comité consultatif du Musée provincial et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, M. Paul Arthur, d'Ottawa, bibliophile et secrétaire de la rédaction de la revue Canadian Art, M. Neil F. Phillips et Mme C. Marcoux Caillé, collectionneurs de Montréal, le professeur John Bland, chef du département de l'Architecture à l'université McGill, M. Louis Randall, directeur du département des Beaux-Arts à l'université de Montréal, et une ancienne présidente du comité féminin du Musée des Beaux-Arts de Montréal, Mme Stirling Maxwell, de Westmount.

Villeneuve, à son tour, réclame la protection de la Convention de Genève

par **Léopold LIZOTTE**

Un quiproquo quelque peu amusant a marqué, hier après-midi, une séance par ailleurs fort peu mouvementée (et très brève) de l'enquête préliminaire de Gabriel Hudon sur sa participation au dynamitage de l'immeuble de la Légion Canadienne, à Saint-Jean.

Appelé par Me Jacques Bellemarre, le procureur de la Couronne, à déposer sur cet attentat pour lequel il a lui-même été envoyé à son procès, le jeune Raymond Villeneuve a de nouveau refusé.

Comme il l'avait déjà fait on ne sait plus combien de fois.

Ce refus, il l'exprima d'ailleurs avant même qu'on ne lui ait posé une seule question.

Puis, d'une voix très basse, il déclara, cependant, réclamer la protection de la Convention de Genève.

Mais le juge Armand Sylvestre qui s'attendait, évidemment à toute autre chose de la part de l'étudiant de la rue De Grandpré, dit :

—Je comprends que vous réclamiez la protection de la Cour avant de déposer.

—Oh ! non, de s'écrier vivement Villeneuve, c'est la protection de la Convention de Genève que je réclame. Et je ne déposerai pas.

—Pourquoi ? lui demanda Me Bellemarre, prévoyant bien la réponse.

—Par principes politiques.

Le procureur de la Couronne fit alors observer à la cour qu'elle avait deux options ou déclarer la preuve, telle que faite jusqu'à maintenant, suffisante pour citer le prévenu à son examen volontaire, ou reporter l'enquête à une huitaine, pour faire revenir Villeneuve et lui demander de nouveau de témoigner.

Affirmant alors que la preuve déjà faite était suffisante à ce stade des procédures, le représentant du ministère public rappela que le fait même de l'explosion avait été prouvé par des policiers de Saint-Jean et que l'on avait également prouvé qu'à l'heure

Voir VILLENEUVE en page 9

Pierre Schneider aurait finalement trouvé une caution

Pierre Schneider doit sortir de prison aujourd'hui.

Son cautionnement avait été fixé à $5,000. Mais personne n'avait consenti à se départir d'un tel montant jusqu'à ce jour.

Hier, un artiste peintre de Montréal a offert de payer la caution de ce membre du Front de libération québécois.

Il était trop tard hier pour libérer immédiatement M. Schneider. C'est pourquoi sa libération a été retardée à aujourd'hui.

Grève de la construction dans la région de St-Jean

par **Yves GAGNON**

SAINT-JEAN. — La grève a été déclarée pour 7 h. ce matin sur tous les travaux de construction à Saint-Jean, à Iberville et à Chambly. Le vote final a été pris hier soir à Saint-Jean, alors qu'environ 200 employés de la construction ont rejeté une offre de dernière heure.

Le groupe patronal comprend l'Association des constructeurs de la Vallée du Richelieu, les entrepreneurs en électricité et les entrepreneurs en plomberie.

Le syndicat de la construction, membre de la Confédération des Syndicats nationaux, était en négociation depuis quelque temps avec ce groupe. Les principales réclamations avaient trait à une augmentation générale des salaires de 25 cents l'heure, une diminution des heures de travail de 44 à 40 heures, avec compensation, et la retenue syndicale obligatoire.

Par son offre finale, le groupe patronal accordait une augmentation de 10 cents l'heure à compter du 1er novembre, une autre hausse de 10 cents à partir du 15 juillet 1964, et une troisième, le 15 juillet 1965. De plus, cette augmentation ne s'appliquait qu'aux ouvriers spécialisés, et non aux manoeuvres, ni aux apprentis. Les patrons ont accepté une diminution des heures de travail, mais sans compensation. Ils ont entièrement mis de côté la retenue syndicale obligatoire.

Par un vote unanime, les ouvriers de la construction ont rejeté l'offre patronale. Ils ont décrété la grève pour ce matin. Ils ont cependant spécifié, par voie d'un télégramme, qu'ils étaient en tout temps prêts à reconsidérer une nouvelle offre.

La cessation du travail touchera quelque 800 à 1,000 ouvriers. Une partie des travaux de construction sur l'autoroute de l'est, ceux d'un pont sur la rivière Richelieu et d'un autre au-dessus du canal Chambly seront suspendus.

FAITS divers

Evadés repris en Oregon

Trois bagnards qui s'étaient évadés de la prison de Joliette en juin dernier ont été capturés hier par la police de Newport, Oregon.

Le shérif Jack Waterman, de cette ville américaine, a communiqué à l'inspecteur Gérard Morel, de la PP, qu'il détenait Pierre Trudeau, 22 ans, Réal Marcil, 20 ans, et Michael Chursinoff, 19.

L'insp. Morel, qui dépêche des agents outre-frontière pour ramener les détenus, a rappelé que le trio avait été transféré en juin de la prison de Bordeaux à celle de Joliette afin de compléter un faisceau de preuves accablantes contre eux.

Dans la voie des aveux verbaux et écrits, les détenus relataient avec détails leurs exploits dans les Laurentides depuis quelques mois, alors qu'ils avaient pillé une cinquantaine de maisons et de chalets.

C'est alors qu'ils étaient sous la garde d'un homme d'un certain âge, à Joliette qu'ils lui avaient brûlé la politesse et avaient filé dans l'auto d'un complice qui les attendait non loin de là.

Vol d'un camion de livraison

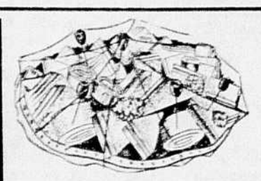
Un camion de livraison, appartenant à M. Roger Sauvé de Valleyfield, a été volé vers 3 h. 15 hier après-midi, en face du 2670 de la rue Meullins. Le ou les voleurs se sont enfuis avec le camion chargé de marchandises diverses pour une valeur approximative de $1,000.

Hold-up de banque

Mlle Lise Graton, caissière à la succursale de la Banque Impériale de Commerce sise au 5614 de l'avenue du Parc, a été attaquée, vers 1 h. 25

Voir FAITS DIVERS en p. 8

SANDWICHES



FRAICHEUR ASSUREE
VARIETE SPLENDIDE
JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS
une boîte de 48 sandwiches cocktail
$2.40

POUR INFORMATIONS
AUJOURD'HUI TELEPHONEZ VI. 4-3901 LIVRAISON RAPIDE

PEGROIDS
4075, rue ST-DENIS



EQUIPEMENT D'ENTRETIEN
À LOUER
Appareils automatiques et combinés
LAVEUSES-ASPIRATEURS
Lavant et aspirant en UNE seule opération la saleté de 15,000 pi.car. de plancher par heure.
Polisseuses et brosses à nettoyer
Aspirateurs
Machines à shampooing
Sableuses
Aspirateurs à ordures (à gaz)
Nettoyeurs à vapeur
Mouleuses
Scarificateurs
Centaines d'autres outils pour la maison et l'industrie
Perco
5272 BOUL. ST-LAURENT
273-2411
Ouvert vendredi 8 p.m.
Fermé sam., juil. et août

Cette vente a lieu à notre siège social seulement
750 est, rue BEAUBIEN



JEUX de SOCIETE
Vaste choix de jeux de société à des prix imbattables. Les jeunes peuvent y participer car ils sont faciles à jouer.

"SCRABBLE"	"JEU DE FINANCE"	"CAREERS"	"MONOPOLY"
Rég. $4.50	Rég. $2.98	Rég. $2.98	Rég. $4.98
EXTRA-SPECIAL	EXTRA-SPECIAL	EXTRA-SPECIAL	EXTRA-SPECIAL
$2.99	$1.99	$1.99	$3.29

COMMANDES POSTALES ACCEPTEES : 274-6487
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
aux 4 LIBRAIRIES Pilon
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées.
VI. 5-7251



PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE-PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

PREVENEZ LES PANNES
NOUS DONNERONS A VOTRE VOITURE LES SOINS QUI ONT ETE EXACTEMENT PREVUS POUR ELLE... AVEC LE...
SERVICE
Garde-Moteur
DE QUALITE "GM"
Notre service global inclut, en une seule fois, la mise au point du moteur, l'alignement des pneus, la vérification des freins et du dessous de la carrosserie, le soin aux systèmes de lubrification et de refroidissement, ainsi que la vérification de la transmission et autres ajustements. Travail précis et approfondi par des mécaniciens formés à l'usine, qui emploient un outillage moderne et précis : telle est votre assurance de satisfaction totale.
clermont
MOTOR LIMITÉE
VENTE — SERVICE — PIECES — OLDSMOBILE — CHEVROLET
CHEVY II — CORVAIR — ENVOY — CAMIONS CHEVROLET
5363, rue ST-DENIS — Tél. : 279-6301

examen DE LA vue
LUNETTES MODERNES • VERRES DE CONTACT
3e ETAGE VI. 2-5151 POSTE 338
Dupuis
Optométristes
B. KEMP, O.D.
J. C. LARIVIERE, O.D.

Congrès international des Eglises anglicanes

L'archevêque du Cap dénonce "l'apartheid" pratiqué en son pays

LONDON, Ont. (PC) — Des leaders de l'Eglise anglicane, venant de tous les coins du monde, ont visité, dimanche, diverses agglomérations anglicanes du sud-ouest de l'Ontario, où ils ont prêché sur des sujets allant de l'apartheid à l'unité chrétienne.

Parmi les orateurs, c'est le très révérend Michael Ramsey, archevêque de Cantorbery, qui a déclaré, à London, devant environ 600 personnes, que les Chrétiens doivent se disperser partout dans le monde pour servir les besoins de l'humanité.

INFORMATIONS RELIGIEUSES

L'archevêque, qui est le leader spirituel de 44 millions d'Anglicans, s'est joint dimanche aux primats et archevêques de 18 Eglises qui sont réparties dans 75 pays du monde. Cette réunion était la première d'une série destinée à des entretiens concernant la stratégie missionnaire.

Apartheid

Un des sermons les plus appréciés dimanche dernier fut celui du très révérend Joost De-Blank, archevêque du Cap, en Afrique du Sud, et concernant la politique d'apartheid de son pays.

"L'Eglise est directement opposée à la ségrégation et elle doit rejeter tout compromis à ce sujet," de déclarer le ministre. Il a ajouté que l'Eglise ne peut qu'appuyer une justice intégrale pour chacun, sans égard à la couleur de la peau. Il a rappelé que le gouvernement américain est sympathique à la cause des Noirs qui tentent présentement de s'octroyer l'égalité et les droits civiques réservés aux blancs. Il a affirmé que le contraire se produit présentement en Afrique du Sud.

Parlant en termes plus modérés, l'archevêque Ramsey, primat de l'Eglise d'Angleterre, a lancé un appel aux Chrétiens de résoudre les problèmes auxquels font face tous les peuples de la terre, avec un esprit ouvert et un sentiment de responsabilité envers les malheurs d'autrui.

Egoïsme

"Le feu de l'Esprit saint doit brûler toutes les barrières de l'égoïsme, amenant l'amour, la sympathie et la compréhension."

De son côté, Mgr DeBlank a demandé aux Chrétiens de mettre de l'ordre dans leur propre maison. Il a ajouté que la Chrétienté tente de remporter une bataille perdue d'avance, en tentant de convertir les Africains qui croient que la religion anglicane est une religion réservée aux Blancs.

"Les missionnaires musulmans ont inculpé ces mensonges aux Africains et nous n'avons rien à répondre. Nous devons évoluer ou nous n'aurons absolument rien à leur offrir."

Les différences de doctrine retardant présentement l'Unité chrétienne ont été soulevées par le très révérend Alfred Morris, archevêque du pays de Galles.

Il a particulièrement noté l'anxiété de quelques leaders religieux d'Angleterre et du pays de Galles, et les tentatives de rapprochement de quelques Eglises méthodistes.

Il a affirmé que les Anglicans, pour obtenir l'unité, doivent se soumettre à la perte de plusieurs biens qui leur sont précieux, tout en ne sacrifiant pas ce qui est vital à leur Foi.

Il a ajouté que le mouvement vers l'Unité anglicane doit prendre le visage d'une croisade de prières et d'étude.

Le spirituel doit passer avant les oeuvres matérielles

LONDON, Ont. (PC) — Les archevêques anglicans de 18 Eglises répandues dans 75 pays, qui sont venus au Canada pour le congrès mondial des Eglises anglicanes qui se tiendra à Toronto du 13 au 23 août, ont lancé hier une série de discussions destinées à renforcer la stratégie missionnaire mondiale des Eglises qu'ils représentent.

Les discussions se déroulent à huis clos. Certains archevêques ont toutefois consenti à accorder des interviews.

"Il est important de ne pas engager toutes nos ressources dans de la brique et du mortier," a déclaré le T.R. Frederick D. Coggan, archevêque de York et primat de l'Eglise d'Angleterre. "Nous devrions investir plus d'argent dans les ouvrages écrits."

Plutôt que de construire des cathédrales majestueuses, l'archevêque de York a déclaré qu'il aimerait que l'Eglise anglicane consacre ses ressources à des besoins humanitaires.

"Il faut d'abord enseigner aux hommes à vivre . . . libérer des millions d'hommes des souffrances de la faim ou d'un esprit tortueux," a dit l'archevêque de York.

Il ne sera pas question du Concile

QUEBEC. (DNC) — Un évêque anglican a déclaré qu'il ne saurait être question du Concile pendant le congrès des Eglises anglicanes, qui se tiendra à Toronto. Le très révérend Maurice Harland a dit que les Anglicans, tout en travaillant à l'unité chrétienne, doivent parfaire leur propre unité.

Ce congrès réunira plus de 2,000 personnes et 1,000 religieux ou laïques de toute croyance qui ont été invités à assister aux assises.

Le thème du congrès sera "La mission des Eglises auprès des peuples". On envisagera ce sujet sous les angles religieux, politique et industriel.

Les aumôniers des gardes paroissiales demandent de prolonger le sursis pour étudier le bill 60

GRANBY. (PCI) — "L'adoption du projet de loi 60 visant à créer un ministère de l'Education dans le Québec devrait être retardée de façon à prolonger le sursis fixé au 1er septembre prochain. Cela, afin de permettre aux corps intermédiaires de présenter leurs mémoires concernant la création de ce ministère."

C'est ce que pensent les aumôniers de la Fédération interdiocésaine des gardes paroissiales du Canada. Cette prise de position ressort de la réunion, tenue en fin de semaine à Granby, par les aumôniers des gardes paroissiales dans le cadre du 21e congrès de la fédération.

Les prêtres demanderont sous peu aux membres des gardes paroissiales du pays de les appuyer dans la résolution suivante :

"Remercier le premier ministre M. Jean Lesage d'avoir retardé l'adoption du bill 60 et demander que le sursis fixé au 1er septembre soit prolongé de quelques mois."

MORGAN



Solde! Plus de 400 paires!

Rabais $5 et $6. Modèles pratiques et golf cloutés

Des prix qui ne sauraient mieux attirer les chercheurs d'aubaines ! Chaussures fabriquées de cuirs supérieurs et d'un exécution très soignée des experts de la chaussure. Chaque paire est une aubaine. **Le prix ordinaire était celui indiqué ci-dessus.**

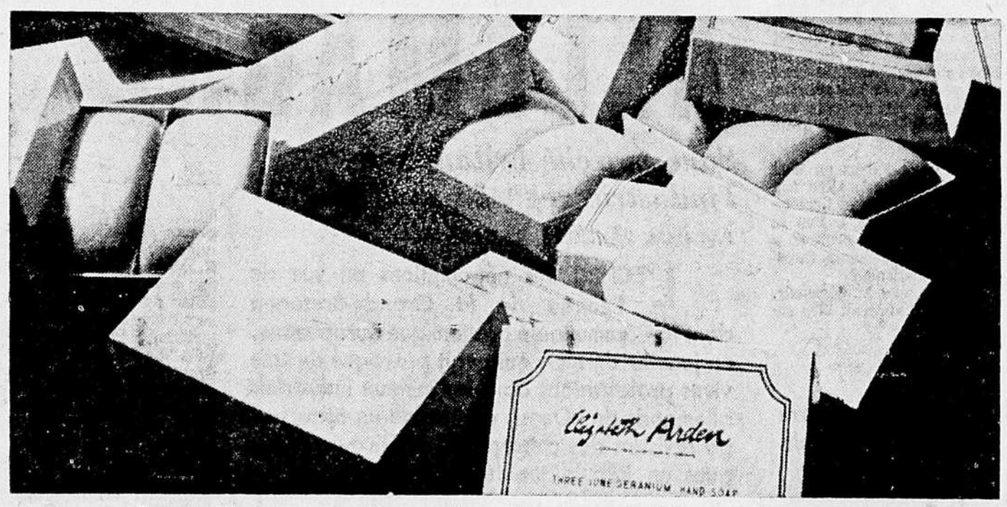
A. 200 paires de marque célèbre Sandler de Boston. Chaussures en cuir avec talon compensé. Noir ou brun. Pointures 5 à 9 AAA à B dans le groupe.

B. Plus de 200 paires de chaussures de golf à clous amovibles, en suède souple, grande languette sur le dessus. Semelles en caoutchouc mousse crêpelé . . . Brun, bleu ou vert. Pointures 5 à 10 en AA et B.

PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES OU POSTALES

CHAUSSURES . . . RAYON 31 . . . ETAGE-MODE, AU DEUXIEME

CHAUSSURES DE GOLF EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Savon de toilette surfin Elizabeth Arden en deux parfums! Offre spéciale annuelle!

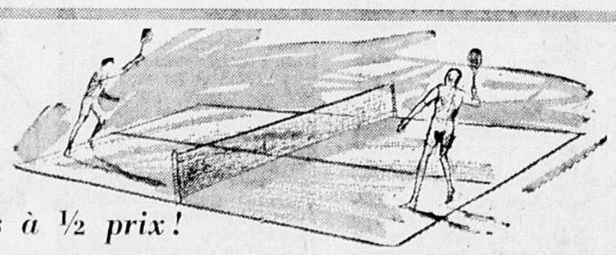
Une offre spéciale MORGAN pour l'été ! Profitez-en pour vous approvisionner de ce savon de luxe ELIZABETH ARDEN pendant qu'il vous est offert avec un rabais de 25% . . . Fabrication surfine, forme étudiée tenant bien en main. Délicatement parfumé aux essences renommées suivantes : "Blue Grass" et "June Geranium". Convient aux épidermes les plus sensibles, mousse abondamment et, bien sec, il est plus durable. Présenté dans un coffret de savons.

Savon pour le bain ..... Rég. 3.00 **2.00** bte — Savon pour les mains ..... Rég. 2.00 **1.50** bte

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

ARTICLES DE TOILETTE . . . RAYON 42 . . . AU REZ-DE-CHAUSSEE

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Soldées à ½ prix !

Raquettes et balles de tennis de fabrication réputée

Raquettes de tennis de débutants
Modèle spécialement conçu pour les jeunes joueurs. Dimensions réglementaires, cadre en contre-plaqué sélectionné à lamelles multiples enrobage soignée. Cordage nylon. **10.50**

Raquette Junior Maxima
La raquette idéale pour les juniors. Exécution soignée. Poids environ 11¼ oz. Cordage nylon. **9.50**

Raquette Maxima Torneo
Cadre importé. Cordage en boyau. Poids variés et poignées diverses. Fabrication très soignée. **19.75**

Balles de tennis
Balles de tennis importées, qualité très supérieure. Livrées en carton de 6 balles. **(Nota :** Limitées à 24 balles par client). **6 pour 1.95**

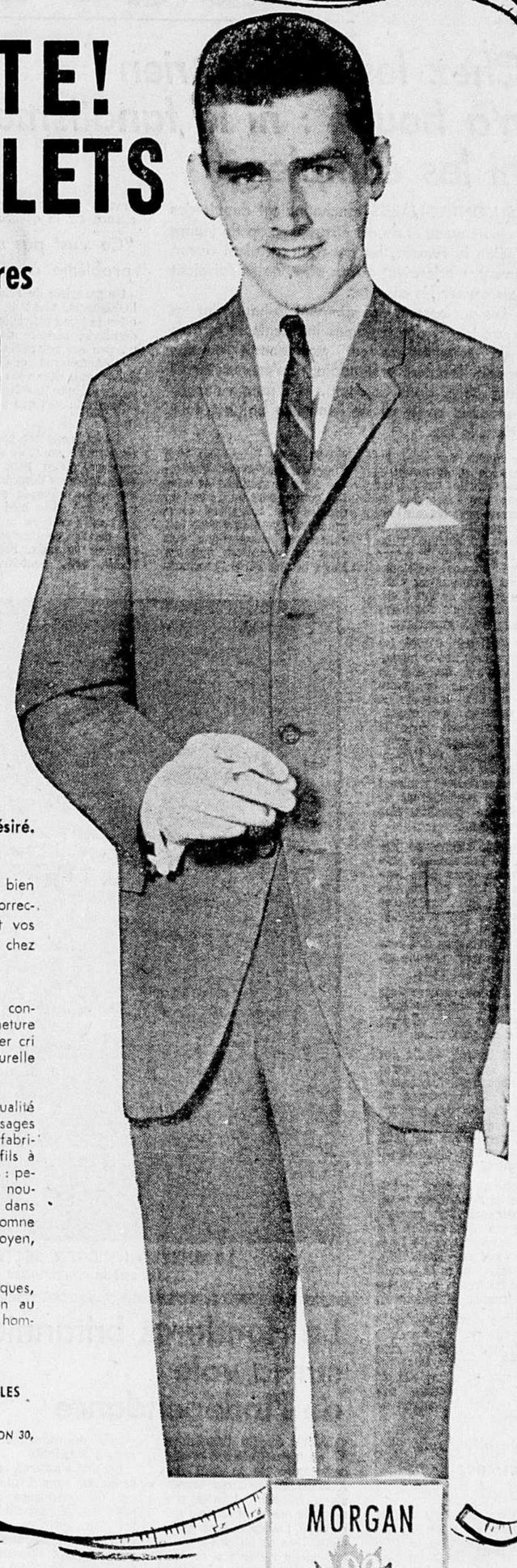
ECRIRE OU TELEPHONER — VI. 2-6261

ARTICLES DE SPORT . . . RAYON 36 . . . AU SIXIEME

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD

MORGAN

VENTE! COMPLETS



Faits sur mesures

$69

Pantalons supplémentaires **23.50**

Gilet **8.00**

Tailles 46 et au-dessus, 10% en sus

Facilités de paiement si désiré.

Ayez l'assurance d'un homme bien habillé ! Vous serez toujours correctement vêtu en commandant vos complets sur mesures chez **MORGAN !**

Choisissez la coupe qui vous convient; à vestons droits à fermeture à un ou deux boutons, dernier cri actuellement ; une carrure naturelle ou le veston à trois boutons.

Faites-le faire en lainage de qualité supérieure provenant de tissages anglais reconnus pour leurs fabrications . . . worsteds, retors, fils à fil, flanelle en élégants coloris : petits quadrillés estompés haute nouveauté, quadrillés ombré Glen dans les tous derniers tons d'automne '63 : anthracite, gris, gris moyen, vert lovat ou brun.

Profitez de ces prix économiques, en vous rendant dès demain au rayon de la confection pour hommes chez MORGAN.

PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES NI POSTALES

AU REZ-DE-CHAUSSEE

CONFECTION POUR HOMMES . . . RAYON 30,

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

MORGAN

MAGASIN POUR HOMMES



Vente !

Pantalons en Terylène* et laine coupes britannique et courante

11.99

Pantalons de confection soignée pour le tout-aller. Coupe plus collante, exécutés par les fournisseurs habituels de MORGAN. En Terylene* et laine d'une qualité durable.

Style A : Avec passe-ceinture traditionnel, un seul pli-pince, pochette-monnaie. Série incomplète de coloris : anthracite, gris moyen, beige ou brun. Tailles 28 à 36.

Style B : Taille style britannique réglable, devant sans plis-pinces, coupe amenuisée. Série incomplète de coloris : anthracite, gris moyen, beige ou brun. Tailles 28 à 36.

C'EST UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE. Il est recommandé de venir tôt si vous voulez trouver le choix à son comble.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

VETEMENTS POUR HOMMES . . . RAYON 45 . . . AU REZ-DE-CHAUSSEE

* Marque déposée

MORGAN

HEURES D'AFFAIRES: CENTRE DE LA VILLE DE 9H. À 5H.30 — SUCCURSALES DE 9H.30 À 6H.

OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS

CENTRE DE LA VILLE DE 9H. À 9H. — SUCCURSALES DE 9H.30 À 9H.30

Concours de parterres à Chomedey

Les inscriptions sont closes pour le concours de parterres de Chomedey et un comité de juges vient d'être formé pour décider des gagnants du concours.

Ce comité est sous la présidence de M. Bruno Raizenne, président de Sport association de l'Abord-à-Plouffe. Le juge principal est M. Albert Meissner, directeur des services d'embellissement de la Cité de Chomedey. Les autres juges sont MM. Claude Lauzon, président des Loisirs Saint-Norbert, Fernand Laurier, président de l'Association des propriétaires du Domaine Renaud, et Jean-Claude Delorme, président de la Chambre de Commerce de Chomedey.

Dès la semaine prochaine, les juges visiteront parterres et boites à fleurs. Chaque concurrent recevra la visite de deux juges séparément, pour une première élimination.

M. Meissner procédera ensuite au jugement final. Etant donné le nombre des concurrents le travail des juges durera trois ou quatre semaines. Les gagnants recevront des trophées ou des mentions.

L'avocat de la BC Electric déclare :

L'Hydro de Bennett n'a jamais existé

VANCOUVER. (PC) — L'avocat de la BC Power Corporation et de sa filiale, la BC Electric, a déclaré hier que les pouvoirs conférés à la BC Hydro and Hydro Authority, vaste société d'Etat créée par le gouvernement de Colombie britannique, n'avaient pas d'existence juridique. C'est en ces termes que Me Douglas McK. Brown s'est opposé, devant la Cour suprême de cette province, à la demande de suspension des procédures que le gouvernement a introduite dans l'affaire BC Electric.

La commission hydroélectrique de Colombie britannique cherche à retarder l'action par laquelle la BC Power Corporation veut reprendre possession de sa filiale. Cette action intentée par la BC Power prend appui sur le jugement rendu, la semaine dernière, par le juge en chef Sherwood Lett, selon lequel l'expropriation faite il y a deux ans par le gouvernement provincial est inconstitutionnelle.

Au contraire, l'avocat de la BC Hydro & Power Authority demanda à la cour de suspendre l'application du jugement Lett. La décision contraire, a-t-il dit, constituerait un véritable déni de justice.

Me Brown rétorqua que le jugement Lett stipulait très clairement que la commission hydroélectrique n'avait plus d'existence. "Elle est morte", a-t-il dit. "Exactement comme si elle n'avait jamais existé. Et de fait, elle n'a jamais existé". Quant aux soi-disant co-présidents de la commission, "ils agissent illégalement en remplissant des fonctions qu'ils n'ont pas le droit d'exercer".

Quelle que soit la décision que prendra le juge J. G. Rattan dans cette affaire, il est certain que le perdant portera la cause devant la Cour suprême du Canada.

Pèlerinage annuel des Acadiens de Montréal

Le 18 du courant, les Acadiens de Montréal et des environs célébreront leur fête patronale de l'Assomption, à la chapelle de la Réparation, à Pointe-aux-Trembles.

A 11 h. le matin, les invités se rassembleront pour assister à la messe de 11 h. 30. A midi et demi, il y aura déjeuner au restaurant du sanctuaire ou pique-nique sur le terrain. Un programme récréatif est prévu pour 1 h. 30, lequel sera suivi du chemin de la croix, à 3 h., et d'un salut au St-Sacrement avec bénédiction des autos, à 4 h. Le départ s'effectuera à 4 h. 30.

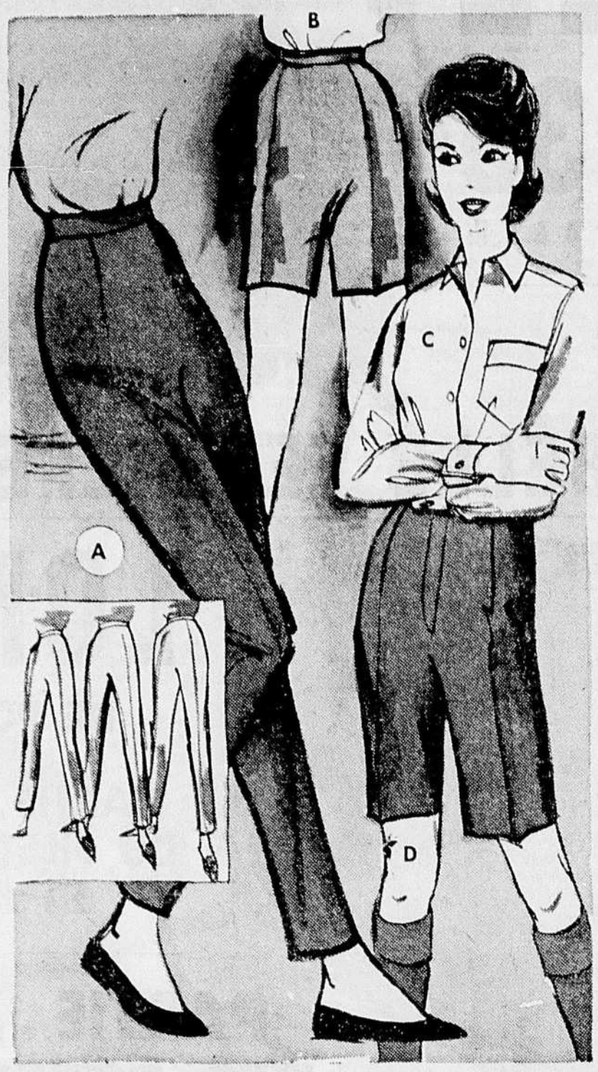
Tous les Acadiens sont invités à participer à ce pèlerinage annuel.

Tuez les puces de votre chien facilement



EXIGEZ LA BOMBE ANTI-PUCES ET TIQUES
Sergeant's
$1.59 dans les pharmacies, magasins spécialisés ou à rayons

MORGAN



Les interchangeables toujours favoris !

Riche flanelle de laine pour l'automne

Interchangeables de confection impeccable, d'une exécution recherchée, interprétés dans une ravissante et souple flanelle de laine. La collection vous offre vos pantalons fuseau, culottes Jamaïque, Bermudes, dont vous raffolez. Ils sont d'une coupe amenuisée, flatteuse pour la silhouette, soigneusement finis... et à quel bas prix !

6.98 à 9.98

A. Pantalons fuseau pour stature courte, tailles 8 à 16 ; Stature courante en 10 à 18; stature élancée en 12 à 20. Tous existent en noir, brun ou gris anthracite. Stature courante également disponible en vert loden ou chameau. **9.98**

B. Shorts "Jamaïque" à glissière de côté ou devant brayette en noir, brun, gris anthracite ou vert loden. Tailles 10 à 18. **6.98**

C. Blouse de coton blanc — Modèle chemisier, manches longues ou à remonter en bleu poudre, ton or, beige. Tailles 10 à 18. Taille 20 en blanc seulement. **3.98**

D. Shorts "Bermudes" à fermeture à glissière de côté ou devant brayette. Chameau, gris anthracite ou vert loden. Tailles 10 à 18. **7.98**

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
VETEMENTS SPORT BUDGET (RAYON 21), AU TROISIEME
Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



Robes de nuit nylon par Kayser à soutien-gorge légèrement coussiné !

14.98

Une silhouette galbée la nuit comme le jour grâce à la chemise de nuit à soutien-gorge de KAYSER, qui rappelle les robes à valser mi-longues. Chacune d'elle incorpore un soutien-gorge légèrement coussiné. Interprétées dans un superbe tricot de nylon, si facile à entretenir, elles sont richement ornées de dentelle beige sur blanc ou bleu. Bonnets A en 34 seulement. Bonnets B en 34, 36 et 38; bonnets C en 34, 36, 38 et 40; bonnets D en 34, 36, 38 et 40.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
EGALEMENT SELECTION A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON
LINGERIE ... RAYON 44 ... ETAGE-MODE, AU DEUXIEME

Exclusivité Morgan ! Coquets modèles en tricot de laine double Pour demi-tailles !

29.95

Vous avez une saison de voyages en perspective ? Vous ne pouvez donc mieux choisir que les robes-manteaux MORGAN en tricot double tout laine. Leur côté pratique est inappréciable, et leur élégance est de celle qui peut figurer partout. Jupe entièrement doublée, garniture de boutons en soutache de ton pour assortir, étroite ceinture en pareil. Coloris : bleu paon, gris, canneberge ou noir. Tailles 14½ à 22½.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
ROBES POUR DAMES ... RAYON 66 ... ETAGE-MODE, AU DEUXIEME
EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Gagnants des prix de la vente d'entrepôt MORGAN

CROISIERE A NASSAU SUR LA LIGNE CUNARD	Mme J. Weir, 5830, Côte-St-Luc, Montréal
CHAMBRE A COUCHER ANDREW MALCOLM	N. Lovelock, 930, 40ème avenue, Lachine
PHONO-STEREO GENERAL ELECTRIC AM/FM	Mme Clifford Seguin, 10793 rue Brunet, Montréal-Nord
TV MARCONI PORTATIF	Mme Charles Saxe, 4840, Côte-St-Luc, Montréal
SERVICE A CAFE WEDGWOOD	M. B. Beattie, 266, avenue Clément, Montréal
SERVICE A THE ROYAL DOULTON	M. R. C. Paul, 78, avenue Stream, Dorval



Peignoirs en coton matelassé parsemés de fleurs imprimées

12.98

Gais comme un parterre de fleurs, ce sont les peignoires douillets mi-longs que vous adopterez pour les fraîches matinées d'automne. Petit col claudine, manches trois-quarts, fermeture retenue par un ruban de satin à l'encolure. Lavables à la main ou à la machine. Fleurs roses ou bleues sur fond blanc. Tailles : PMG.

ECRIRE ou TELEPHONER
VI. 2-6261

PEIGNOIRS ... RAYON 57 ...
ETAGE-MODE, AU DEUXIEME
EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON



Répétition d'une vente à succès !

Le petit chapeau "trotteur" qui tient dans la poche !

7.98

MORGAN présente un nouveau genre de chapeau, pratique à l'excès pour celles qui voyagent. En effet, il peut se plier pour tenir dans la poche ou dans vos bagages et en ressortir sans faux-plis ! Ce coquet petit trotteur accompagnera votre robe de golf, tout en vous protégeant du soleil et maintiendra votre coiffure à l'abri du vent et de la pluie. En nylon réfractaire à l'eau. Coloris : os, blanc, café, canneberge, marine, noir, brun ou bleu sarcelle.

ECRIRE ou TELEPHONER VI. 2-6261
Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

COMPTOIR DES CHAPEAUX
RAYON 43
ET ETAGE MODE
AU REZ-DE-CHAUSSEE
AU DEUXIEME



Les nouveautés Morgan en robes-fourreau tricot de laine double en tons joaillerie

$25

Deux jolis modèles en tricot de laine double pouvant se porter à toute heure du jour. Vous modifierez leur aspect à votre gré en les rehaussant d'un bijou fantaisie adapté à la circonstance... Magnifique tricot de laine, coupe moulante, confection impeccable et semi-doublée pour leur conserver leur ligne.

A. Longues manches collantes, nouveau décolleté en V, ceinture étroite... Canneberge, bleu sarcelle ou noir. Tailles 12 à 18.

B. Manches trois quarts, encolure permettant tous genres de colliers, confection à coutures soignées. Canneberge, gris chiné ou brun. Tailles 14 à 20.

Ecrire ou téléphoner VI. 2-6261
BOUTIQUE "VILLE ET CAMPAGNE" ... RAYON 80 ... ETAGE-MODE AU SECOND
Egalement sélection à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

ECRIRE A NOTRE SERVICE DE COMMANDES OU COMPOSER VI. 2-6261 DE 8H. 30 DU MATIN

A NOS CLIENTS DE LA BANLIEUE VEUILLEZ CONSULTER VOTRE ANNUAIRE POUR APPELS INTERURBAINS SANS FRAIS

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

hier après-midi, par deux individus armés de revolvers qui ont pris la somme de $1,000 qui se trouvait dans son tiroir-caisse. L'argent en poche, les bandits ont pris la fuite à pied.

Cambriolages

Des cambrioleurs ont percé un trou dans un mur de la mercerie Portugal, 4969, chemin de la Reine-Marie afin de s'introduire sur place. Ils y ont pris une quantité de vêtements d'une valeur de $10,000.

Des filous se sont glissés sans effraction apparente dans le logis de Mme Réjeanne DuRosiers, 3509, rue Hutchison, app. 702, et ont fait main basse sur des bijoux, fourrures et vêtements d'une valeur de $2,580. Le lieutenant Maurice Coaillier, du poste no 10, alerté, a ouvert une enquête.

Hold-up de $150

Deux jeunes voyous âgés d'une vingtaine d'années ont effectué hier soir vers 9 h. 45 un vol à main armée à la pharmacie A. Gauthier située au 4347 rue De Laroche.

Les deux jeunes bandits, chacun tenant une arme, obligèrent l'employé à leur remettre le contenu du tiroir-caisse, soit une somme d'environ $150.

Les malfaiteurs prirent la fuite à pied sur la rue Marie-Anne dans la direction est.

Rescapés

EASTVIEW, (PC) — Deux ouvriers en construction, originaires de Montréal se remettaient de leurs émotions hier, après avoir été coincés dans une excavation devant servir à la construction d'un égout.

Michael Dominic, 50 ans, et Pasquale Carizzi ont été rescapés par leurs compagnons de travail après avoir été enterrés dans de la terre meuble pendant respectivement trente et soixante minutes.

M. Carrizzi était inconscient lorsqu'il fut retiré du trou pour une deuxième fois. Il avait d'abord été tiré de son impasse, mais au moment où les sauveteurs allaient le sortir du trou, il y glissait à nouveau.

Une foule de curieux estimée à environ mille personnes a suivi les opérations de sauvetage.

Broyé à mort

ST-PAULIN, (PC) — Le jeune Daniel Lacoursière, 5 ans de St-Paulin a connu une mort affreuse, hier, lorsqu'il fut broyé dans une moissonneuse-lieuse. L'accident est survenu sur la ferme paternelle située à St-Paulin, comté de Maskinongé, soit environ 20 milles au nord-ouest de Trois-Rivières.

Atterrissage forcé

Le commandement de la défense aérienne de la base de Saint-Hubert, près de Montréal, a fait savoir hier qu'un avion léger que l'on avait rapporté disparu, avec deux personnes à bord, s'est posé dans un champ près d'East-Angus, dans les Cantons de l'Est, à 80 milles à l'est de Montréal.

L'avion revenait de Carp, en Ontario, et se dirigeait vers Mégantic quand le moteur a fait défaut. Le pilote a réussi à poser l'appareil sans presque l'endommager.

On ignore pour le moment le nom de ses occupants.

L'appareil appartient à la compagnie Bradley, de Carp.

Tiré d'une facheuse position

STOWE, Vermont, (PC-PA) — James Glenn, 20 ans, étudiant à l'université McGill, a été rescapé de la corniche de Smuggler's Notch, où il était immobilisé depuis trois heures, lundi.

Glenn marchait dans la montagne lorsqu'il se perdit dans le brouillard. Lorsque celui-ci se fût dissipé. Glenn s'aperçut qu'il se trouvait sur une corniche où il ne pouvait plus bouger sans courir le risque de glisser d'une hauteur de 300 pieds.

Ses cris furent entendus par deux touristes qui mandèrent du secours. L'un des sauveteurs, Adi Joerg, 45 ans, un alpiniste d'expérience, grimpa sur la corniche, attacha un câble autour de Glenn et le descendit au pied de la montagne. Il déclare que Glenn n'aurait jamais pu se tirer de son embarrassante position. Il est quasi impossible de marcher sur la roche couverte de mousse qui flanque la montagne.

Vols avec effraction

VICTORIAVILLE (PC) — La police de Victoriaville est à la recherche de malfaiteurs qui se sont introduits en fin de semaine dans plusieurs établissements commerciaux et ont pris la fuite en emportant quelque argent, après avoir causé des dommages matériels.

Les voleurs auraient pris en tout la somme de $50 environ dans quatre magasins et brisé les murs pour communiquer d'une place à l'autre.

Accident sur une ferme

ST-PAULIN, (PC) — Daniel Lacoursière, âgé de 5 ans, de St-Paulin, a perdu la vie hier lorsqu'il est tombé dans une machine à lier le foin sur la ferme de son père. St-Paulin est situé à une trentaine de milles au nord-ouest de Trois-Rivières.

Noyades

Réal Boulet, 21 ans, de 5642, rue Bourbonnière, Montréal, s'est noyé, hier dans les eaux de la rivière aux Outardes, à proximité de Baie Comeau.

Pierrette Plante, 15 ans, s'est noyée, hier, au lac Laperrière, près de Ville-Marie, à 300 milles au nord-ouest de Montréal.

Yvon Jomphe, 16 ans et son frère Léon, 12 ans, de Petite-Rivière, se sont noyés, hier dans les eaux de la rivière Berger alors que l'aîné essayait de sauver son jeune frère. La rivière passe à proximité de la maison des Jomphe. C'est près de cette municipalité qu'avait lieu récemment la tragédie du "Tritonica".

Deux vols à main armée

Deux vols à main armée ont été perpétrés tôt ce matin dans deux restaurant situés à seulement quelques rues l'un de l'autre.

Le premier hold-up a été commis au restaurant News Palace, au 1201 Parc Lafontaine. Il était 12 h. 10 quand deux bandits firent irruption dans la place pour demander le contenu de la caisse. Ils prirent la fuite avec une somme de $140.

Environ 40 minutes plus tard, soit un peu avant 1 h., c'était au restaurant Joong's Garden Cafe, au 1878 est, rue Ste-Catherine, que deux apaches se présentaient l'arme au poing, sous la menace d'un revolver, le propriétaire de l'endroit, M. M. Quai Joong, ne se fit pas prier et remit une somme de plus de $200 aux bandits qui s'enfuirent aussitôt.

Vol de banque

QUEBEC (PC) — Trois bandits armés et masqués ont fait irruption dans une succursale de la Banque canadienne nationale, à L'Ancienne-Lorette, près de Québec, et ont pris la fuite avec la somme de $600.

La sûreté provinciale enquête.

Vols dans des autos

Dans les voitures de MM. G. Toupin, 2259 est, rue Ontario et H. Towle, 2285, rue Seneca, Ville Mont-Royal, immobilisés respectivement à l'intersection de Parthenais et Ontario et du no 710, rue Ball, des malfaiteurs ont volé dans la première un jeu de tambours de $1,275, et dans la seconde, des outils d'arpenteur de $1,000.

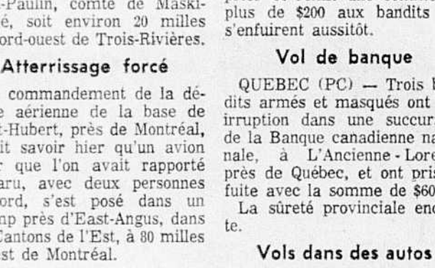
Déménagez-vous à TORONTO ?

Réglez la question de votre nouvelle maison

Demandez une brochure GRATUITE illustrant les maisons Regency de Consolidated et les agglomérations construites par CONSOLIDATED à Toronto.

CONSOLIDATED BUILDING CORPORATION

1258 University, Montréal, suite 924



EN OUVRANT UN COKE ELLE GAGNE UN APPAREIL DE TV MINIATURE SONY

Mme Bill Gardner, 1039, 6ème avenue, Verdun, est l'heureuse gagnante d'un appareil de TV miniature Sony. C'est M. Douglas Whiteside, gérant des ventes de Coca-Cola Ltée, qui a présenté son prix à Mme Gardner. Cette dernière a gagné son prix en envoyant la rondelle de liège spécialement marquée de la capsule d'une bouteille de Coke et en répondant à une question de qualification. Vous aussi, vous pourriez gagner ! Continuez à chercher sous les capsules de Coke les jetons-dollars valant jusqu'à $2,000.00 chacun. Participez aux concours Hebdomadaires pour les grands prix.

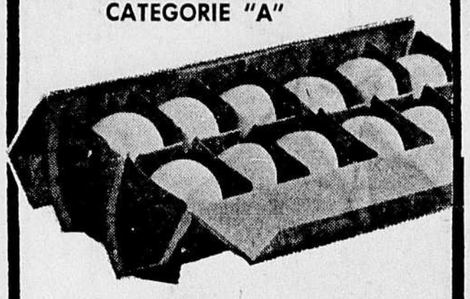
Jusqu'à présent, des décapotables Ford Galaxie 500 X-L ont été gagnées par: M. Bernard M. Foley, 1106, rue Field, Ottawa 12 ; M. K. M. Crossing, 965, avenue Melrose, Montréal ; M. Sherwin R. Moriyama, Boîte 280, Magrath, Alberta ; M. G. C. Rose, 6696, chemin Chebecto, Halifax ; M. Fernand Osborne, 152A, Wilkinson, 92, chemin Warreside, Etobicoke, Ont. ; Mlle Jeannette Goldie, 1570 Woods Drive, Vancouver-Nord ; M. Jean-Guy Provençal, 1307, rue Lincoln, Sherbrooke, Québec ; Mme Marion rue Briand, Gatineau, Québec ; Mme Shirley Slabick, Estavan, Saskatchewan.

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient exclusivement le produit de Coco-Cola Ltée

avec Coke y a d'la joie!

SPECIAL OEUFS

CATEGORIE "A"



MOYENS EXCEL DOUZ. 55¢

CONFITURES DE FRAISES MARQUETTE Pot de 24 oz 55¢

POIS HURON No 3 Boîte de 20 oz 2/35¢

IRISH STEW CLARK Boîte de 15 oz 2/65¢

CAFE INSTANTANE Pot de 6 oz Chase & Sandborn 97¢

VINAIGRE CANADA Bouteille de 1 gal. 75¢

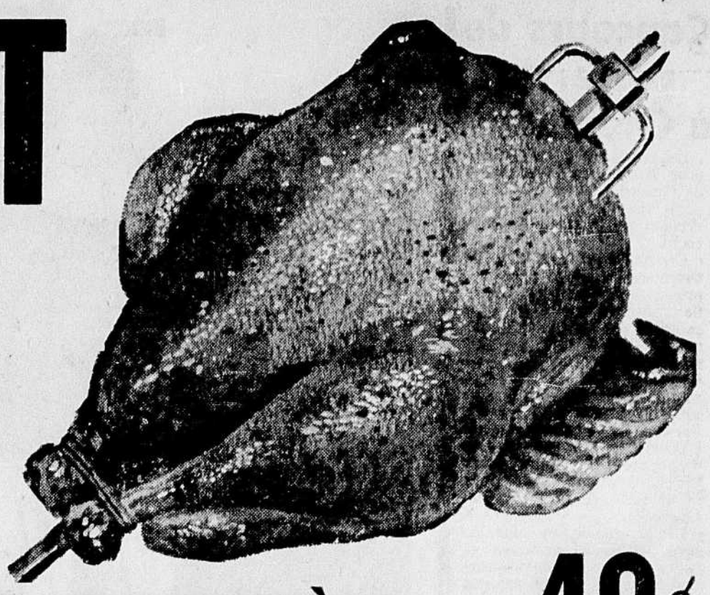
VINAIGRE CANADA Bouteille de 40 oz 27¢

FEVES BRUNES LIBBY Boîte de 20 oz 2/47¢

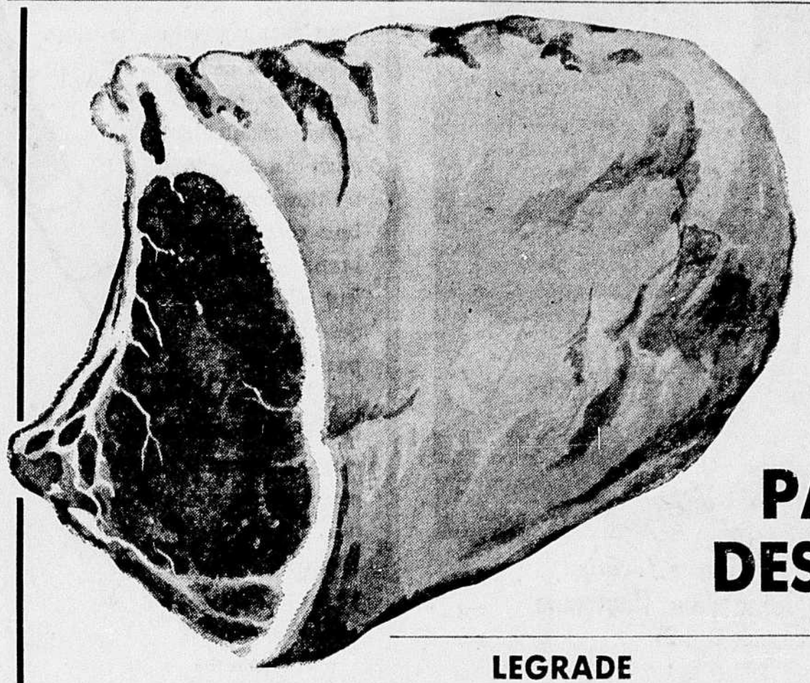
FEVES BRUNES LIBBY Boîte de 28 oz 2/63¢

POULET FRAIS lb 39¢

CATEGORIE "A" 4 à 5 lb



SAUCISSE FUMÉE LA BELLE FERMIÈRE lb 49¢



LONGES DE PORC FRAIS

PARTIE DU FILET 2 à 3 lb lb 59¢

PARTIE DES COTES 2 à 3 lbs lb 49¢

LEGRADE BACON TRANCHE lb 63¢

DETERGENT BREEZE BLEU GEANT 89¢



NOUVEAU LIFEBUOY VERT PIN Régulier 3/39¢ BAIN 2/39¢

NETTOYEUR VERT JIM DANDY Régulier 41¢ Géant 73¢

DETERGENT LUX LIQUIDE Géant 77¢

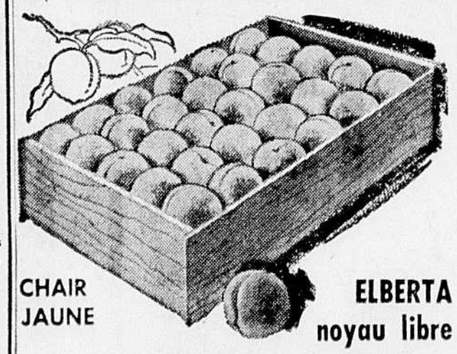
CREME DENTIFRICE STRIPE Géant 59¢

SERVICE TELEPHONIQUE EXCEL ET LIVRAISON GRATUITE

ÉCONOMIE EXCEL

CREME	A FOUETTER MONARCH	Paquet de 2 oz	4/49¢
BISCUITS GOGLU DE LIDO		Paquet	2/57¢
POIS No 1 HURON		Boîte de 20 oz	2/65¢
FEVES GERMEES MONTREAL		Boîte de 28 oz	2/39¢
CHOP SUEY	AU POULET MONTREAL	Boîte de 15 oz	2/67¢
STEW AU BOEUF CLARK		Boîte de 15 oz	2/67¢
SARDINES BRUNSWICK		Boîte	3/29¢
SARDINES GLACIER		Boîte	2/39¢
SHORTENING JEWELL		Paquet de 1 livre	2/63¢
MOUTARDE LIBBY		Pot de 16 oz	2/45¢
ARACHIDES BLANCHES YORK		Cello de 13 oz	39¢

PÊCHES IMPORTÉES



2 lbs 29¢

CHAIR JAUNE ELBERTA noyau libre

CHOUX VERT DU QUEBEC chacun 10¢

OIGNONS JAUNES



CANADA NO 1 Cello 2 lbs 19¢

PRIX EN VIGUEUR LES 8-9-10 AOUT

QUATRE DES NOMBREUX MARCHÉS "UNIS POUR PRIX PLUS BAS"

EXCEL

MARCHE H. Paiement 19688 boul. Gouin ouest Ste-Geneviève de Pierrefonds P. Q. NA. 6-5303

MARCHE P. LAUZON 601 EST, RUE GUIZOT MONTREAL DU. 7-6417

MARCHE OLIGNY 3526 RUE CUVILLIER MONTREAL LA. 4-3016

MARCHE E.A. RANGER 1951 RUE DES CARRIERES MONTREAL CR. 4-3339

POUR VOTRE MARCHAND EXCEL LE PLUS PRES. SIGNALEZ RE. 1-7641

A Laflèche

Le chef Beaulne poursuit la ville pour $50,000

par **Jacques FILTEAU**

Une poursuite de $50,000, le maire de Laflèche qui enregistre son droit de véto contre la réinstallation du chef Georges Beaulne, qui a été suspendu de ses fonctions pour insubordination le 12 juillet dernier, une menace de démission en bloc de dix policiers et, enfin, un policier nouvellement engagé qui démissionne.

Tel sont les points saillants de l'assemblée générale mensuelle du conseil municipal, tenue hier soir.

M. Alexandre Girard, a en effet enregistré son véto. Le véto portait sur une proposition de M. Gerry Philips à l'effet de réinstaller M. Georges Beaulne dans ses fonctions de chef de police.

La question a donc été reportée à la prochaine assemblée — vraisemblablement mardi prochain — et le conseil aura à se prononcer sur le sort de M. Beaulne, à savoir, si oui ou non il reprendra son poste.

Dix policiers de cette ville avaient menacé de démissionner en bloc si le chef de police était réinstallé dans ses fonctions, lors de la séance précédente. Cette menace n'a pas été mise à exécution du fait que le chef Beaulne est toujours suspendu.

Or, hier soir, profitant de ce que le conseiller Arthur McNicoll était absent de la séance, le conseiller Phillips a présenté la motion que l'on sait. L'opposition, formée de MM. Phillips, Brouillard et Carbonneau avait beau jeu, puisqu'elle avait la majorité. Le résultat du vote fut donc de trois contre deux pour la réinstallation du chef Beaulne. Mais le véto du maire a remis toute l'affaire à la semaine prochaine et M. McNicoll sera alors présent...

On s'attend toutefois, dans les milieux bien informés, à ce que la suspension du chef de police soit maintenue, et M. Andrew Cavanagh, pour sa part, est d'avis que M. Beaulne porte l'affaire en cour s'il ne veut pas voir sa suspension s'éterniser.

A ce sujet, Me Jacques Béique a fait parvenir au conseil une mise en demeure selon laquelle M. Beaulne poursuit la ville conjointement avec M. Girard pour une somme de $50,000. M. Beaulne allègue qu'il a été séquesté illégalement, insulté, bafoué et qu'un certain document qu'il avait en sa possession, lors de son arrestation, ne lui a pas été rendu. Aucun commentaire n'a été fait à ce sujet.

Un policier démissionne

D'autre part, un policier nouvellement engagé par la ville, M. André Charest, a annoncé au conseiller Cavanagh, à l'issue de l'assemblée, qu'il démissionnait de son poste. L'agent Charest a raconté qu'il avait opéré l'arrestation d'un individu, hier soir, pour "facultés affaiblies", mais que l'officier en charge l'avait relâché. M. Charest a ajouté que le prévenu s'était moqué de lui lors de sa libération, de concert avec certains autres policiers.

VILLENEUVE

SUITE DE LA PAGE 3

où elle avait eu lieu la déflagration eût pu aisément faire des victimes.

Il rappela aussi qu'au retour d'une randonnée qu'on avait supposément faite avec la moto du témoin Pilotte, Villeneuve avait dit :

— Ça va sauter.

Et que, effectivement, à la même heure, cela . . . avait sauté à Saint-Jean.

Par la suite, à la prison de Bordeaux où tous étaient détenus dans une salle commune, Hudon aurait répondu à Pilotte, qui se plaignait que son nom ait été mêlé à l'attentat de Saint-Jean parce qu'il avait prêté sa moto, lui aurait répondu :

— Nous ne l'avons pas employée.

Me Guy Guérin qui, au cours d'un bref contre-interrogatoire de Pilotte, avait réussi à lui faire modifier une fois de plus, et vers le "vague", cette fois, quelques-unes de ses déclarations à ce sujet, soutint que la Couronne ne pouvait faire deux parts des dires de son propre témoin, prendra celle qu'elle trouvait bonne pour sa cause et demander au tribunal de rejeter l'autre.

Il se dit en outre d'avis qu'il était déraisonnable de croire que Hudon eût discuté de cette affaire avec Pilotte quand leurs lits n'étaient qu'à quelques pieds des deux gardes surveillant tout le groupe.

Il fit aussi remarquer que, de toute façon Pilotte en prison, ne devait pas parler beaucoup plus fort qu'en cour où, surtout pendant l'audience de vendredi dernier, les sténographes eurent beaucoup de peine à enregistrer son témoignage.

Quant au "ça va sauter" de Villeneuve, le procureur de Hudon soutint que cela ne pouvait évidemment incriminer tous ceux qui auraient pu l'entendre alors, la conspiration étant quelque chose de tout à fait différent et de beaucoup plus difficile à prouver.

Le juge Sylvestre reporta finalement sa décision à vendredi, jour où on devrait normalement commencer la dernière enquête.

Soit celle de l'ex-journaliste Roger Tétreault, accusé d'avoir déposé une bombe près des bureaux de la Solbec, au 14e étage de l'immeuble de la Prévoyance, au coeur même de Montréal.

Bombe qui heureusement, on le sait, devait être désamorcée deux minutes avant d'éclater, par le sergent Plouffe de la police de Montréal.



BIENVENUE A VERDUN, semblent dire aux deux enquêteurs du ministère des Affaires municipales, le Maire G. O'Reilly et le comptable de la cité, M. Guy Gagnon. MM. Jean Sarault (à gauche), conseiller technique, et Gilles Gauvin, c.a., sont envoyés par le Ministère pour faire enquête sur l'administration de Verdun. Cet avant-midi, ils devaient rencontrer les représentants de la Ligue des Propriétaires, qui reprochent à l'administration municipale d'avoir adopté des règlements destinés à cacher un déficit budgétaire. C'est à la demande du maire que le Ministère a décidé de faire enquête. C'est, semble-t-il, la première fois qu'une administration municipale réclame une enquête gouvernementale sur sa propre administration.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

CONTRATS

SUITE DE LA PAGE 3

La ville fit par la suite une première demande d'offres aux trois compagnies et elle se soldа par un verdict tout différent. On exigeait $20,000,000 pour faire le travail. Des négociations firent d'abord abaisser le prix initial à $11,549,000 et, hier matin, à $10,162,000.

Au taux horaire, l'Hydro-Québec recevra $1,271 et 3,000 heures; McNamara $2,150 et 2,250 heures et la compagnie Marine Industries, $504 et 3,000 heures. La dernière offre des trois compagnies, celle qui a été acceptée hier par le conseil, représente un taux unitaire de $0.58 la verge cube. Le président du comité exécutif a dit qu'il s'agissait là d'un "excellent prix", compte tenu du fait que près de la moitié du matériel à récupérer devra être extirpé du fleuve à environ deux milles et demi des îles Ste-Hélène et Notre-Dame.

La PP se prépare en vue de l'Expo

La circulation sur les routes provinciales sera le problème majeur de la police provinciale en 1967, année de l'Exposition universelle.

D'ici là, le directeur de la PP, M. Josaphat Brunet, espère doubler son personnel.

Actuellement, la PP compte 1650 membres sur une possibilité de 1830.

Pays insulaire

La république des Philippines compte quelque 1,000 îles.

LE CONSEIL

SUITE DE LA PAGE 3

penses imprévues", n'était plus nécessaire à partir du moment où l'administration connaissait le montant exact exigé par le manufacturier.

Contrat à la Vickers

Le conseil municipal n'a également fait aucune obstruction à une recommandation du comité exécutif accordant à la firme montréalaise Canadian Vickers le contrat de construction du matériel roulant.

La Vickers recevra $45,513,-918 pour construire et livrer, à compter du printemps 1966, 369 wagons de métro. Le seul autre soumissionnaire, la Montreal Locomotive Works, demandait $45,545,218 pour faire le même travail, soit une différence infime de $31,300.

Selon M. Saulnier

Il faudra plus que quinze millions pour aménager l'emplacement de l'expo

Il y a quelques mois, le conseil municipal votait un règlement d'emprunt au montant de $20,000,000 afin de défrayer le coût d'aménagement de l'emplacement de l'Exposition universelle de 1967 ainsi que la contribution de $5,000,000 que la ville de Montréal s'est engagée à remettre à la Compagnie de l'exposition.

Pour réaliser les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, reste donc à la disposition de l'administration, une somme de $15,000,000.

Selon ce qu'a déclaré hier soir le président du comité exécutif, cette somme sera insuffisante. Et pour cause . . .

Les travaux de dragage à même le fleuve St-Laurent coûteront un peu plus de $10,000,000.

La ville de Montréal s'est engagée à contribuer pour un montant de $2,500,000 à la construction d'une estacade de retenue des glaces un peu en amont du pont Champlain, à la sortie du bassin Laprairie.

La ville aura aussi à défrayer le coût de construction d'un ouvrage de génie, destiné à maintenir le niveau de l'eau dans le port de Montréal, entre les îles Ste-Hélène agrandie et Notre-Dame. On prévoit que cet ouvrage de compensation entraînera des déboursés d'environ $1,000,000.

D'autre part, M. Lucien Saulnier a révélé, hier soir, que la construction des ponts entre la terre ferme (le quai Mackay) et l'île Ste-Hélène, de même qu'entre les îles Ste-Hélène et Notre-Dame coûtera entre $1,500,000 et $2,500,000.

Enfin, cette énumération ne tient pas compte du contrat déjà accordé à la firme Royalmount Construction qui est à construire une digue autour des limites futures de l'île Ste-Hélène.

Soulignons en passant qu'il est possible que la Compagnie de l'exposition participe financièrement à la construction des ponts appelés à desservir l'emplacement choisi.

M. Lucien Saulnier a divulgué que la compagnie songeait à réaliser une magnifique oeuvre architecturale du pont de l'île Ste-Hélène. Cette réalisation d'envergure, qui serait semble-t-il très jolie, viendrait compléter les réalisations architecturales propres à l'exposition. La compagnie de l'exposition défraierait évidemment la différence de coût que nécessite un tel projet.

Le "Tritonica" sera renfloué

QUEBEC. (PC) — Les propriétaires du cargo de 12,683 tonnes, le "Tritonica" — qui a sombré dans le St-Laurent, le 20 juillet, en même temps que 33 victimes — ont annoncé hier que le navire sera renfloué.

Le "Tritonica" s'était échoué à la suite d'une collision avec le cargo britannique de 6,000 tonnes, le "Roonagh Head". Les victimes faisaient partie de l'équipage du "Tritonica".

La Sutcliffe Shipping Company a déclaré qu'elle étudiait présentement neuf offres de firmes voulant renflouer le navire.

Ryan réduit les prix sur la PEINTURE d'extérieur BLANCHE no 5059

C-I-L

VU LE SUCCES, NOUS REPETONS CETTE OFFRE !
SPECIAL 3 JOURS SEULEMENT!



Une peinture de bonne qualité, à l'huile de lin, pour tout usage à l'extérieur de votre maison.

BLANC SEULEMENT

Ce blanc peut être teinté de la couleur de votre choix avec les tubes de couleurs.

Rég. $6.45
$3.99 le gallon

9 magasins pour mieux vous servir

Ryan

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

ST-LAMBERT
480, VICTORIA
OR. 1-7295

OUTREMONT
1148, VAN HORNE
CR. 1-0926

MONTREAL
1662, STE-CATHERINE E.
LA. 5-9812

MONTREAL
7122, ST-HUBERT
CR. 3-7061

MONTREAL
6515, PAPINEAU
RA. 2-3644

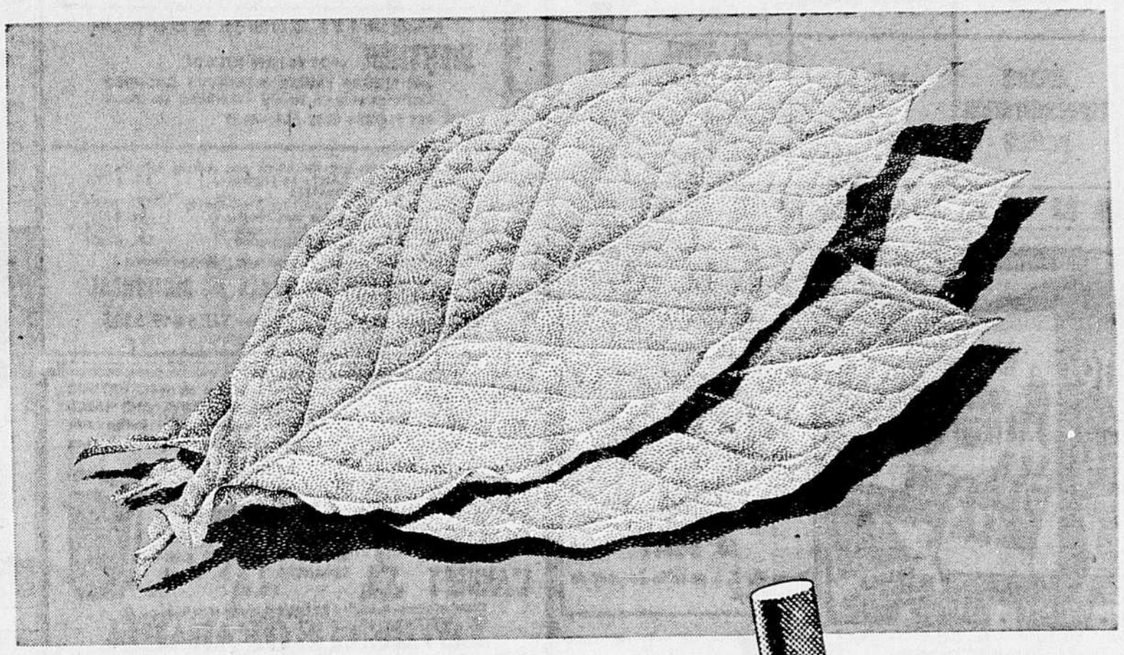
ST-HENRI
3904, NOTRE-DAME O.
WE. 2-2909

VERDUN
5661, VERDUN
PO. 9-8481

WESTMOUNT
1311, GREENE
WE. 7-1496

CROYDON
287, DOMVILLE
OR. 6-1011

LIVRAISON GRATUITE À MONTRÉAL ET BANLIEUE



le meilleur tabac qui soit...



Essayez la Rothmans King Size et vous en conviendrez: elle a tout pour plaire!

Rothmans: la cigarette au nom le plus prestigieux

Copyright dans tous les pays RKSF 64-1F

théâtre

Romanoff and Juliet, un beau succès de groupe

A la Poudrière, hier soir, première de "ROMANOFF AND JULIET", de Peter Ustinov. Avec Fred Doederlein, Lenn Watt, Boudha Bradon, Claude Préfontaine, Michèle Chicoine, John Codner, Ann Wickham, Luce Triganne et autres. Mise en scène de Fernand Quirion, décors de Pierre Delanoë. Tous les soirs à 8 h. 40, relâche le dimanche.

par Jean O'NEIL

On peut se croire imperméable à l'humour américain d'un Peter Ustinov mais on ne le reste pas longtemps devant un "Romanoff and Juliet" tel que présenté hier à La Poudrière par le Théâtre International de Montréal, dans le cadre des Festivals de Montréal.

Au départ, il faut comprendre un anglais parlé avec une incroyable variété d'accents, celui d'un Yougoslave comme Boudha Bradon aussi bien que celui d'un Canadien-français comme Claude Préfontaine pour n'illustrer que les deux extrêmes, mais la farce d'Ustinov surmonterait de pires difficultés.

Trouvez le plus petit pays d'Europe, cherchez sa capitale et dirigez-vous vers la place principale aux petites heures de la nuit. Vous y trouverez deux sentinelles hébétées, occupées à tuer le temps qui sépare la fête nationale de la veille de la fête nationale du lendemain. Côté jardin, la résidence de l'ambassadeur américain et au balcon, sa fille Juliet. Côté cour, la résidence de l'ambassadeur russe et au balcon, son fils Igor Romanoff.

Ils s'épouseront bien sûr, mais non sans que Peter Ustinov ait remis en question la guerre froide entre l'Est et l'Ouest et les moyens diplomatiques qui pourraient la rendre encore plus hilarante.

Il ne faut pas y chercher le grand art. La satire n'est ni trop profonde ni trop subtile mais elle a le mérite d'être drôlement actuelle.

Et le Théâtre International de Montréal lui donne sa pleine mesure.

Ustinov situe sa comédie en un lieu très cosmopolite et l'on reste étonné de voir avec quelle habileté les comédiens ont campé leur personnage chacun selon sa nationalité, exploitant à la limite ce que suggère le dialogue, sans jamais surcharger, Fred Doederlein, Lenn Watt et Boudha Bradon en sont les exemples les plus remarquables et les épouses des ambassadeurs, Ann Wickham et Luce Triganne, ont aussi beaucoup de succès à ce jeu.

Claude Préfontaine et Michèle Chicoine forment un couple un peu idiot, tel que le souhaite Ustinov et le seul reproche qu'on leur puisse adresser c'est de ne pas le faire avec toute l'assurance de leurs aînés.

Il y a aussi ce John Codner qui se révèle un espion tout à fait irrésistible.

Fernand Quirion signe là une mise en scène qui, sur le plateau de La Poudrière, est un tour de force. Et un tour de force réussi sans qu'il y paraisse, comme ça !

"Romanoff and Juliet" devrait s'avérer un succès et le plus heureux, c'est qu'on ne puisse l'attribuer à personne en particulier. Il y a là un travail de groupe très impressionnant.

CINÉMA

Sympathique, ce Mathias Sandorf

C'est un héros de Jules Verne que Georges Lampin fait revivre dans son film "Mathias Sandorf", projeté hier au Saint-Denis, dans le cadre de la Semaine du film français.

Bien qu'il appartienne à la noblesse, Sandorf est le dirigeant d'un parti révolutionnaire, évidemment illégal, qui préconise la redistribution des terres aux paysans. "Ce serait la sagesse de distribuer à nos paysans les terres que nous possédons, dira-t-il, nous leur donnerions de bon coeur ce qu'ils prendront un jour ou l'autre par la violence."

A partir de ce roman, Lampin a réalisé un film d'aventures qui ne manque ni de couleurs, ni de rythme, ni d'intérêt. Et le suspense, on l'imagine, n'en est point absent.

A ce nouveau Robin des Bois fort sympathique, Louis Jourdan apporte toute la noblesse voulue. Et il est également bien entouré.

Un film d'aventures, ça peut être bien reposant, des fois ...

R. Gariépy

Le jeune cinéma américain ?

Hier midi, au Windsor, colloque autour du thème "jeune cinéma américain". Les participants : les délégués américains au quatrième Festival international du Film de Montréal, des délégués d'autres pays, des cinéphiles...

Les principaux participants : Adolfas Mekas, réalisateur de "Hallelujah, The Hills", présenté en fin de semaine dernière ; Ernie Pintoff, cinéaste spécialisé dans le dessin-animé et dont on a vu récemment "The Critic" ; Andrew Sarris, critique au journal "The Village Voice" de New York ; Rudie Franchi, exploitant newyorkais et représentant du Festival du Film de New York ; enfin Lindsay Anderson, metteur en scène britannique, auteur de "This Sporting Life" également projeté en fin de semaine dernière.

Le colloque s'est déroulé un peu à bâtons rompus plutôt que suivant un plan déterminé. Le critique Sarris a pris la parole (c'est d'ailleurs lui qui a parlé le plus durant cette rencontre) pour dire que ce que l'on appelle "jeune cinéma américain" est avant tout une réaction contre ce style de cinéma que l'on désigne comme le style "Hollywood".

Répondant à une question d'une personne dans la salle au sujet des possibilités d'avenir du jeune cinéma américain, M. Franchi s'est montré très optimiste. Il a également prédit que le "home entertainment" prendrait de plus en plus d'importance dans la vie de tous les jours. "Les écrans de télévision, dit-il, seront munis d'écrans géants et les longs-métrages commerciaux, en Cinémascope, couleurs, etc., seront désormais produits directement pour la télévision, le public n'ayant plus à se déplacer pour aller voir un film".

M. Anderson s'est élevé contre cette habitude qu'ont les cinéphiles et surtout les critiques d'apposer des étiquettes, des noms à tous les metteurs en scène et à toutes les formes nouvelles de cinéma.

"Nouvelle vague... qu'est-ce que cela signifie ? a-t-il dit. En fait, ce n'est pas nouveau : c'est avant tout un développement. Je crois qu'il faudrait chercher beaucoup plus à faire ressortir la personnalité du metteur en scène, car tous les films d'un même metteur en scène se ressemblent forcément et portent la marque de sa personnalité. En cherchant continuellement des "noms", on oublie de faire de la véritable critique constructive."

MM. Sarris et Franchi ont vanté à plusieurs reprises les mérites de l'Office National du Film. Répondant à une question relative à l'isolement des cinéastes indépendants, M. Mekas a répondu que cet isolement, qui se rencontre d'ailleurs dans tous les pays, est une chose qui disparaît de plus en plus, "car, dit-il, plus on va, plus le public se rend compte de notre présence, et il est plus facile maintenant de faire du cinéma d'avant-garde". C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle sont arrivés M. Sarris et les autres participants.

M. Pierre Juneau, président du Festival du Film, assistait à ce colloque.

C. G.—

Du 25 au 29 août

Congrès de la CIC

Le 13e congrès annuel de la Corporation des instituteurs catholiques (CIC) aura lieu du 25 au 29 août à la Cité universitaire de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, sous le thème "L'Enseignement, une profession exigeante". On doit y étudier les "normes" du ministère de la Jeunesse, le rapport de la commission Parent, et la création d'un ministère de l'éducation. Une journée complète sera également consacrée à l'aspect académique de la profession.

M. Jean Lesage, premier ministre de la province, présidera le banquet de clôture le soir du 29 août. Il adressera la parole aux 1,000 délégués qui sont attendus à ce congrès.

THEATRE DE L'ANSE
Dès JEUDI, 9 h.
LE TRIOMPHE DE
JEAN DUCEPPE
PATATE
Comédie de ACHARD
avec
MARGOT CAMPBELL
GERARD POIRIER
ANDREE ST-LAURENT
DENISE MORELLE
YVON LEROUX
Tous les
MAR., MER., JEU. et SAM.
VAUDREUIL INN
234-3441
DORION — Route 2-17
MONTREAL : UN. 1-2206

"DAVID ET GOLIATH"
Cinemascope — Couleurs
Pierre Cressoy, Orson Welles
"LES BAGARREURS DU PACIFIQUE"
Burt Lancaster, Virginia Mayo
"LES JOYEUX VOLEURS"
Rex Harrison, Rita Hayworth
SALLE CLIMATISEE
Ritz 1313 est, BÉLANGER 272-5290

A compter du 7 août
Le théâtre de MARJOLAINE
présente
"LES MONSTRES SACRES"
de Jean Cocteau
en vedettes
DENISE PELLETIER
FRANÇOIS ROZET
RESERVATIONS —
MONTREAL : 844-2551
SHERBROOKE : 569-2933
GRANBY : 378-5923
EASTMAN : 539-1303

LA SCALA
Tél. 721-5107
Jerry Lewis
C'EST PAS UNE VIE JERRY
(en couleurs)
LA MALEDICTION DES PHARAONS
(en couleurs)
LE BOURREAU DU NEVADA

LE THEATRE LYRIQUE DE MONTREAL
présente
TOUS LES BEAUX SOIRS
à 8.30 p.m.
AU PARC LAFONTAINE
"Une mise en scène dynamique pleine de trouvailles amusantes". Manuel Maitre, La Patrie. "Il devrait y avoir salle comble tous les soirs". — Sydney Johnson, The Montreal Star.
LA MASCOTTE
OPERETTE EN 3 ACTES
Direction : Lionel Daunais
Billets : $1.50 et $2.00
en vente aux guichets du théâtre
RESERVATIONS : 872-4487
TEMPERATURE INCERTAINE : 872-4440

LE PREMIER GRAND ORCHESTRE DE LA SAISON !
Newport, Vermont
ELKS HALL
CE SOIR
8 AOUT
RALPH FLANAGAN
et son fameux orchestre — Danse de 9 à 1

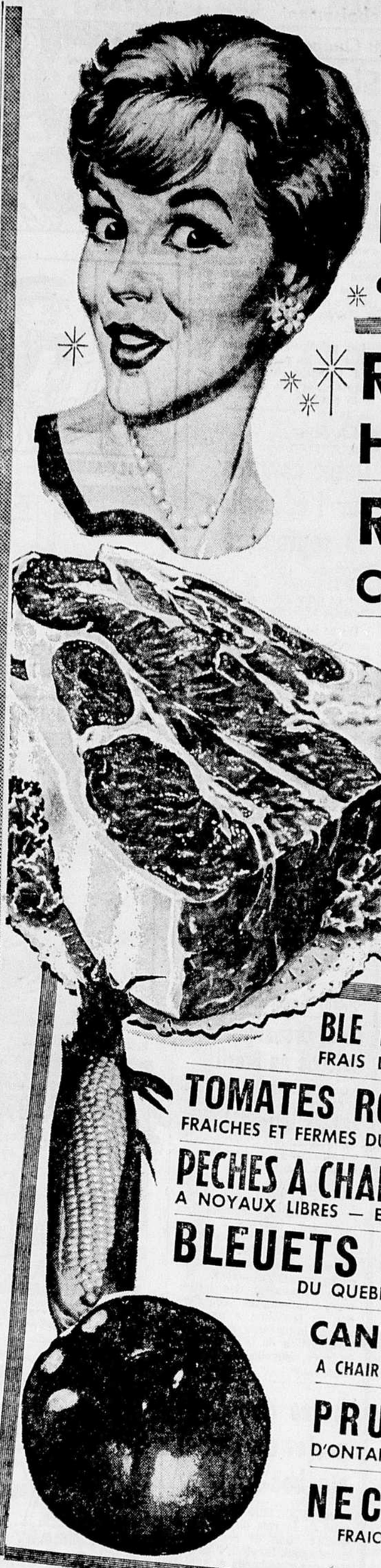
LES AVENTURES EPIQUES
d'un colosse de la mythologie
JASON AND THE ARGONAUTS
COLOR

THEATRE DES PRAIRIES
JOLIETTE
TOUS LES SOIRS 9 h.
SAUF VENDREDI
GEORGES et MARGARET
COMEDIE DE SAUVAJON
avec
JANINE SUTTO
ANDRE CAILLOUX
FRANÇOIS CARTIER
GENEVIEVE BUJOLD
HUBERT LOISELLE
ELIZABET LE SIEUR
JEAN FAUBERT
RESERVATIONS :
PL. 3-7745

RESTAURANT
La Fontaine de Trevi
SPECIAL DE LA SEMAINE
¼ poulet BBQ
avec notre délicieuse sauce
Patates frites
Parfait aux fraises
Breuvage
Repas complet $1.25
Une atmosphère intime
LE SALON-BAR
Bernini
Musique tous les soirs avec
PHILLIS ROBIN
6717, St-Hubert — CR. 1-0855

JAZZ
Cette semaine seulement !
LE FESTIVAL DE JAZZ DE NEWPORT 'TOUT ETOILES'
LA TETE DE L'ART
1451, rue Metcalfe — VI. 9-2195
Ecoutez CBF tous les samedis soir, à 9 h. 30. Emission en direct. Production Montreal Jazz Society.

VOICI UNE PREUVE QUE VOUS ÉPARGNEZ
et en PLUS VOUS OBTENEZ des TIMBRES UNITED
Dionne LTÉE-LTD.



RÔTI DE BOEUF HAUT-CÔTÉ ROUGE MARQUE LB 43¢
RÔTI DE BOEUF CÔTES CROISÉES MARQUE ROUGE LB 69¢
PETITS JAMBONS SCHNEIDER LB 85¢
COTTAGE ROLLS environ 3 lb
SALAMI AU BOEUF COORSH 12 oz 59¢
BOLOGNA CIRE COORSH 2½ lb lb 35¢
BOLOGNA ROYAL au morceau lb 29¢
SMOKED MEAT HYGRADE 2 paquets de 2 oz 53¢
ROULEAUX POULET OU FOIE HYGRADE 8 oz 29¢
BACON SWIFT PREMIUM OU WILSIL lb 69¢
SAUCISSE FUMEE SWIFT PREMIUM OU MAPLE LEAF lb 49¢
BIFTECK DE HAUT-COTE LB 59¢
BLE D'INDE DORE FRAIS DU QUEBEC 25¢ douz. 2 douz. 49¢
TOMATES ROUGES FRAICHES ET FERMES DU QUEBEC PANIER DE 3 lb 49¢
PECHES A CHAIR JAUNE A NOYAUX LIBRES — E.-U. No 1 PANIER DE 4 lb 59¢
BLEUETS FRAIS DU QUEBEC BOITE D'UNE PINTE 49¢
CANTALOUPS A CHAIR ROSE E.U. NO 1 25¢ 2 pour 49¢ GROSSEUR 45
PRUNES JAUNES D'ONTARIO. PANIER DE 6 PINTES 79¢
NECTARINES FRAICHES DE LA CALIFORNIE E.-U. no 1 lb 19¢

VENEZ CHEZ DIONNE REMPLIR UNE FORMULE DE PARTICIPATION AU GRAND CONCOURS DU FILM JASON AND THE ARGONAUTS


QUI SERA MONTRE A CES THEATRES LE 9 AOUT
STRAND — CHATEAU — RIALTO — ROSEMONT ET SAVOY —
PRENEZ VOTRE CHANCE DE GAGNER VOTRE PART DE 5,000,000 DE TIMBRES UNITED
VOTRE FORMULE D'ENTREE POUR CE CONCOURS
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....

PATATES INSTANTANEES SHIRRIFF PAQUET 6 OZ 2 POUR 59¢
BREEZE BLEU PAQUET GEANT 95¢
PATE DENTIFRICE STRIPE FORMAT GEANT 59¢ FORMAT SUPER 89¢
PARIS PATE BOITE 3 OZ 2 POUR 29¢

SPECIAUX A PRIX REDUITS
DINER MACARONI CATELLI 7¼ oz 10¢
JUS DE POMME MONT-ROUGE 2 boîtes 48 oz 69¢
POIS DE FANTAISIE YORK boîte 10 oz 10¢
BLE D'INDE EGRENE YORK 2 boîtes 14 oz 29¢
JUS DE TOMATE DE FANTAISIE BRIGHT 2 boîtes 48 oz 49¢
MACEDOINE RAYMOND 6 boîtes 20 oz $1.00
FROMAGE DE LUXE KRAFT TRANCHE PAQUET 8 OZ 31¢
ALIMENTS HEINZ POUR BEBES BOITE 5 OZ 3 pour 34¢
SUGAR SMACKS KELLOGGS BOITE 8½ OZ 33¢
BISCUITS SOCIAL TEA CHRISTIE 85 PAR CELLO 39¢
FEVES AU LARD GENRE CANADIENNE AYLMER 15 OZ 2 pour 43¢
EMPOIS LIQUIDE GLIDE BOITE 32 OZ 5¢ EN MOINS 22¢

SPECIAL TIMBRES EN DOUBLE
VOUS OBTENEZ DOUBLE QUANTITE DE TIMBRES POUR LE MONTANT TOTAL DE VOS ACHATS AVEC CE SPECIAL.
NOXZEMA JARRE 14 OZ $1.49
30 UNITED EXTRA AVEC TIMBRES
CONFITURE FRAISE AYLMER JARRE 24 OZ 59¢
30 TIMBRES UNITED EXTRA AVEC DEUX
PUREE DE TOMATE GATTUSO 6 OZ 2 pour 41¢

OUVERTS JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 HEURES
Dionne LTÉE-LTD.
DEPUIS 1870

Les tribunaux

Un accusé seulement, dans l'affaire du Casablanca

Un cautionnement de $5,000 a été fixé par le juge Armand Sylvestre, hier après-midi, pour la libération provisoire d'un garçon de table de 29 ans, Jean-Claude Labrie, accusé de meurtre non qualifié relativement à l'affaire de l'auberge Casablanca, à Repentigny.

Labrie, qui demeure au 5342 de la rue Paul-Pau, à Tétreaultville, a incidemment été le seul prévenu à comparaître sous cette accusation, l'autre individu qui avait également été déclaré responsable de la mort de l'Américain, John G. Kubelinas, ayant déjà été relâché.

La Couronne aurait, en effet, jugé qu'il n'y avait pas de preuve suffisante, dans son cas, pour justifier une accusation.

Le procureur de Labrie, Me Jacques Bédard, a réclamé la libération de son client, d'ici son enquête, en faisant remarquer qu'au moins une des allégations de la plainte (à savoir que Labrie aurait frappé la victime à coups de chaise) n'avait pas été prouvée, en cour du Coroner tout au moins.

Me Bédard souligna également que le prévenu était marié et père de deux enfants, et que toute l'affaire avait été causée par la conduite de la victime elle-même, au Casablanca.

On se rappelle que, le soir du meurtre, cette auberge de l'est de Montréal avait été rasée par un incendie mystérieux.

L'enquête de Labrie sera instruite mardi prochain.

Marijuana dans 8 pots et dans le fourneau d'une pipe maison

Un compositeur de 34 ans, qui semblait être fort intéressé par huit plantes vertes qui croissaient dans autant de pots de grès, dans un jardin voisin de son domicile, a été envoyé à son procès pr le juge T.-A. Fontaine, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir cultivé de la marijuana.

Car c'était apparemment, en effet, de la marijuana, ou chanvre indien, qui poussait dans ces pots, dont deux ont été exhibés devant le tribunal, au cours de l'enquête préliminaire d'Herbert Spanier, du 3145 de l'Avenue Appleton.

C'est près de cet endroit que ces plantes interdites au pays, se trouvaient.

Pendant près de deux heures, le jour de l'arrestation, des agents de la Gendarmerie Royale avaient surveillé les allées et venues de Spanier.

A plusieurs reprises, il était venu près des plantes.

Une fois pour en arranger quelques feuilles tombantes.

Une autre fois pour tourner l'un des pots, afin que la plante reçoive plus directement les rayons du soleil.

C'est alors que l'on décida d'appréhender le musicien, qui venait tout juste de retourner dans son logis.

Interrogées par le procureur spécial de la poursuite, Me Roland Durand, trois policières racontèrent que, chez Spanier, elles trouvèrent une petite pipe de fabrication apparemment domestique qui contenait, dans son minuscule fourneau, quelques brindilles vertes et un peu de cendre.

On fit analyser ce contenu et l'avis des experts fut concluant: il s'agissait bien de marijuana.

L'avocat de Spanier tenta alors, mais vainement, de faire accepter une motion de non lieu pour l'accusation de "culture".

L'inculpé soutint notamment qu'à l'arrivée des agents il avait répondu spontanément ne pas savoir à qui appartenaient les plantes.

Mais le juge Fontaine déclara qu'il y avait, selon lui, preuve prima facie contre le prévenu.

Celui-ci subit, sur-le-champ, son examen volontaire, et subira son procès aux prochaines assises.

Jeune bandit identifié

Tout cautionnement a de nouveau été refusé, hier après-midi, à un jeune homme de 22 ans, Paul Pomkosky, qui venait d'être identifié positivement par la victime d'un vol à main armée.

Devant le juge T.-A. Fontaine, le garagiste George Ambrose, de Lachine, déclara, en effet, qu'il était sûr que le jeune prévenu à la barre était celui-là même qui lui avait pointé une carabine tronquée de calibre .303 dans les côtes, avant de fuir avec le contenu de sa caisse : $50.

Le jeune homme, qui était accompagné d'un complice, avait attaqué le garagiste dès l'arrivée de celui-ci à son établissement de la route Upper Lachine.

Cadavre découvert aux chutes Nahanni

FORT SMITH, T. N. O. (PC) — La police croit avoir découvert le corps d'un des trois journalistes européens qui entreprirent, le 22 juin dernier, de se documenter sur la légendaire vallée de la rivière Nahanni, à 575 milles au nord-est de Fort Smith.

La police de Forth Smith et de Fort Laird est partie à la recherche des trois hommes après que le pilote d'un avion privé eut rapporté qu'il avait vu un canoë fracassé au pied des chutes Nahanni.

Les trois journalistes, qui travaillaient semble-t-il, pour une publication suisse, ont été identifiés comme étant Wolfgang Mahmcke, Manfred Wutrich et Fritz Wiesman. La police a déclaré qu'elle n'avait pas d'autres informations à leur sujet.

Bob Harrison, de Watson Lake, Yukon, a dit qu'il avait transporté le trio et le canoë le 22 juin à l'endroit où se rencontrent les rivières Nahanni et Flat. On remarqua la semaine dernière le canoë brisé, ce qui amena dans la région des agents de la Gendarmerie Royale qui découvrirent, vendredi, le corps près des chutes.

L'inspecteur J. P. Giroux, de la Gendarmerie Royale, a dit que le corps avait été violemment endommagé au point qu'il était impossible de le reconnaitre.

"Il n'y a vraiment rien qui nous autorise à rattacher cette découverte aux trois journalistes, mais nous devons jusqu'ici supposer que le cadavre est celui de l'un d'eux", a déclaré l'inspecteur Giroux.

Parents recherchés

La Cour du coroner de Montréal recherche actuellement pour fin d'identification, les parents de M. Roméo Pelletier, 56 ans, du 925 Lamoureux, mort subitement à son travail lundi matin. On croit que M. Pelletier avait un frère. Toute personne susceptible de fournir des renseignements à cet effet est priée de communiquer avec la Cour du coroner de Montréal, rue St-Vincent.

GRADUE D'UNE ECOLE SUPERIEURE DEMANDE

Un distributeur national d'outillage industriel demande un jeune gradué d'école supérieure, bilingue de préférence. Une période d'entraînement préparera le candidat à un bel avenir dans la vente à mesure qu'il acquerra de l'expérience. Veuillez écrire donnant numéro de téléphone, détails sur éducation reçue et expérience à: M. JOHNS,

GENERAL SHIPPING EQUIPMENT LTD, 1C905 BOUL. ARMAND-LAVERGNE, MONTREAL-NORD, QUE.



EN OUVRANT UN COKE IL GAGNE UN APPAREIL DE TV MINIATURE SONY

M. Wm Shiel, 5545 chemin Côte St-Luc, Montréal, est l'heureux gagnant d'un appareil de TV miniature Sony. C'est M. Douglas Whiteside, gérant des ventes de Coca-Cola Ltée qui a présenté son prix à M. Shiel. Ce dernier a gagné son prix en envoyant la rondelle de liège spécialement marquée de la capsule d'une bouteille de Coke et en répondant à une question de qualification.

Vous aussi, vous pourriez gagner! Continuez à chercher sous les capsules de Coke les jetons-dollars valant jusqu'à $2,000.00 chacun. Participez aux concours hebdomadaires pour les grands prix.

Jusqu'à présent, des décapotables Ford Galaxie 500 X-L ont été gagnées par: M. Bernard M. Foley, 1106 rue Field, Ottawa 12; M. K. M. Crossing, 965 Melrose, Montréal; M. Sherwin R. Moriyama, Boîte 280, Magrath, Alberta; M. G. C. Rose, 6696, chemin Chebecto, Halifax; M. Fernand Osborne, 152A Briand, Gatineau, Québec; Mme Shirley Wilkinson, 92, chemin Wareside, Etobicoke, Ont.; Mlle Jeannette Goldie, 1570 Woods Drive, Vancouver-Nord; M. Jean-Guy Provençal, 1307, rue Lin[illegible], Sherbrooke, Qué.; Mme Marion [illegible]bick, Estevan, Saskatchewan.

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient exclusivement le produit de Coco-Cola Ltée

avec Coke y a d'la joie!



EATON

21 32 53 51 81 82 85 101

Vente d'août Eaton
Pardessus cachemire et laine!

Achetés spécialement pour vous faire économiser considérablement sur l'acquisition d'un très beau pardessus pour l'hiver prochain! Pensez-y... la Vente commence jeudi chez Eaton

Messieurs... voici l'offre que vous attendiez. Pardessus en luxueux tissu cachemire et laine d'agneau, de coupe élégante et de confection irréprochable. Modèles les plus récents de la saison. Gris foncé ou bleu marine. Courts, 36 à 42; réguliers, 36 à 46; longs, 38 à 46.

Prix de la Vente d'août

63.00

6.80 par mois (10 mensualités)

Un dépôt retiendra votre pardessus jusqu'à l'hiver

PARDESSUS POUR HOMMES (RAYON 229), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

Solde saisonnier! Une véritable aubaine! Complets légers pour hommes

Reliquats de ventes précédentes, séries désassorties, tous à rabais de notre stock pour solder! Dans le groupe: tissus tout laine, Dacron et laine, 'Terylene' et laine. Vestons droits à 3 boutons. Tons de bleu, brun, gris et olive. Tailles: 36 à 42. Soyez là tôt pour le meilleur choix! Vous porterez ces complets pour finir la saison et pour les premiers jours d'automne. EN SOLDE VENDREDI **25.00**

RAYON 229, AU DEUXIEME, CHEZ EATON

Élégants souliers 'Diamond-E' fabriqués spécialement pour Eaton

Quelle aubaine à ce prix pour des souliers de cette qualité! Choix de 15 modèles dont 8 sont ici reproduits! Tous "Sanitized" pour leur conserver leur fraîcheur!

Chaussez-vous à bon compte pour l'automne et l'hiver. Vous admirerez l'élégance de ces souliers de veau souple, en un grand choix de modèles pour toutes circonstances. Semelles de cuir ou de 'pinseal', talons de caoutchouc ou de 'pinseal'. Noir ou brun foncé. Pointures 7 à 12, largeur C, pointures 6 à 12, largeurs D et E, ½ pointures comprises.

9.98

21. Soulier élastifié
32. Blucher en vogue
51. Balmoral pointu
55. Balmoral fantaisie
81. Lacé du sud
82. Mocassin
85. Mocassin pointu
101. Bottillon à lanière

CHAUSSURES POUR HOMMES (RAYON 237), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

CINQ MODES D'ACHAT

- AU COMPTANT
- COMPTE-COURANT
- COMPTE D.A.
- PLAN BUDGETAIRE
- RETENU JUSQU'A L'AUTOMNE, MOYENNANT UN LEGER SUPPLEMENT

THE T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

ACHETONS en CONFIANCE EATON VEND AUSSI BON MARCHE QUE N'IMPORTE QUI EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE, BIEN ENTENDU

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

CAHIER No 2 / PAGES 17-28 — LA PRESSE — VIE FEMININE / VIE MONDAINE / RADIO ET TELEVISION

MONTREAL, MERCREDI 7 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 248



LA POIGNEE DE MAINS QUI SCELLE L'ACCORD D'INTEGRATION — Le gouverneur de l'Etat de New York, M. Nelson Rockefeller, serre la main du révérend Gardner Taylor, leader noir et pasteur de la "Concord Baptist Church" de New York, à l'issue d'un entretien que les deux hommes ont eu au bureau du gouverneur, hier. Une entente a été réalisée sur un programme destiné à accorder davantage d'emplois aux travailleurs de couleur, dans l'Etat de New York. Entre les deux hommes, un autre leader noir, le pasteur Milton A. Galamison.

Téléphoto Presse Associée

Accord entre Rockefeller et les leaders noirs

Les gens de couleur de l'Etat de N. York auront davantage d'emplois

NEW YORK. (UPI, AP) — L'action — et notamment le "piquetage" — des gens de couleur, à New York, pour obtenir un plus grand nombre d'emplois (ou, si on préfère, pour abolir la discrimination dans le travail) dans la construction a, après l'arrestation d'environ 800 personnes et des heurts intermittents, enfin abouti : le gouverneur Nelson Rockefeller et sept leaders de l'organisation pour la défense des droits civiques ont en effet annoncé hier soir qu'ils sont tombés d'accord sur un programme qui accordera aux Noirs un plus grand nombre d'emplois.

A la suite de cet accord, les leaders noirs ont fait savoir qu'ils ont lancé un appel pour que soit arrêté le "piquetage" ("de façon permanente, nous l'espérons", ont-ils précisé) en face du centre médical en construction, à Brooklyn.

Cependant, la direction du "Congrès de l'égalité raciale" a fait savoir par la voix du président de l'organisme à Brooklyn qu'elle était peu satisfaite de l'accord, qui, en fait, la désappointait.

5 Noirs, 3 filles et 2 garçons, se sont donc assis hier aux côtés d'écoliers blancs sans soulever la haine ni le mépris, à l'académie de Livingston, à 80 milles au nord-est de Nashville. La veille, 10 Noirs avaient été admis dans le plus grand calme dans une école de Celina, Tenn.

Les deux écoles intégrées sont des institutions rurales. Il est de tradition dans les campagnes du Tennesse de faire débuter les cours au début du mois d'août, afin de permettre aux écoliers de quitter l'école en mai et de travailler à la récolte des fraises.

Elections au Mississippi

Pendant ce temps, environ 450,000 démocrates du Mississippi ont commencé à voter pour la désignation de leur candidat au poste de gouverneur de l'Etat.

Quatre candidats sont en présence, tous les quatre ségrégationnistes. Ils ont basé pratiquement toute leur campagne électorale sur une opposition totale au programme des droits civiques du président Kennedy et de son frère Robert, procureur-général des Etats-Unis.

Le favori est actuellement M. Coleman, avocat de 49 ans et ancien gouverneur. Les autres candidats sont M. Paul Johnson, qui brigue le poste de gouverneur pour la quatrième fois, M. Charles Sullivan, avocat, et M. Robert Mason, soudeur.

Si aucun candidat n'obtient la majorité, un scrutin de ballotage aura lieu le 27 août.

L'élection générale se déroulera le 5 novembre, et le candidat démocrate est pratiquement certain de l'emporter. Il succédera en janvier au gouverneur Ross Barnett, à qui la loi de l'Etat interdit de se représenter.

Par ailleurs, le sénateur républicain de l'Illinois Everett Dirksen a été vertement repris par le leader intégrationiste Clarence Mitchell, devant une centaine de membres de la NAACP, pour avoir refusé d'appuyer en entier le projet de loi sur les droits civiques proposé par le président Kennedy.

Dirksen a déclaré au Sénat qu'il était prêt à appuyer les sept premiers points du projet de loi, mais pas le huitième, qui prévoit la déségrégation des restaurants, des hôtels et des cinémas. Clarence Mitchell, directeur à Washington de la NAACP, a répliqué au sénateur que ses intentions étaient pour le moins "malheureuses", puisqu'il refusait son appui à ce que les Noirs considèrent comme la "clé" de la nouvelle législation raciale. Il s'agit, en effet, de savoir, a précisé Mitchell, si un Noir se fera tirer dessus, frapper ou tuer, quand il entrera dans un restaurant américain.

Coalition "Noirs et Blancs" :

L'opposition à Salazar s'organise en Afrique

LONDRES (AFP) — Sous le titre "les Blancs et les Noirs pourraient s'unir contre Salazar", le "Guardian" (libéral), annonce que le général Humberto Delgado, chef du mouvement démocratique portugais (MDP), actuellement réfugié à Rio de Janeiro, va entreprendre un grand voyage en Afrique pour y rencontrer les chefs d'Etat de quatre ou cinq pays.

Le général Delgado commencerait son voyage par l'Algérie, il irait notamment au Tanganyika, où siège le secrétariat permanent du Comité de coordination pour l'aide aux mouvements nationalistes des territoires d'Afrique encore dépendants.

Suivant des indications recueillies à Londres, poursuit le journal, auprès de M. Antonio de Figueiredo, secrétaire aux Affaires d'outre-mer au sein du MPD, les démarches du général Delgado auraient pour but de coordonner l'action de l'opposition politique au Portugal et l'action des milieux africains, contre le président Salazar.

Si l'opposition portugaise réussissait à renverser le gouvernement de Lisbonne, a indiqué M. de Figueiredo, elle s'engagerait à instituer des gouvernements démocratiques en Angola, au Mozambique et dans les autres possessions portugaises d'outre-mer, et à leur accorder l'indépendance le plus rapidement possible.

Le général Delgado est une personnalité marquante de l'opposition portugaise. Il avait été battu aux dernières élections présidentielles, en 1958, par le candidat soutenu par le président Salazar.



A L'ECOUTE DES NOUVELLES D'HAITI — Madame Léon Cantave, épouse du chef de l'invasion à Haïti, garde l'oreille à son récepteur sur ondes courtes, dans son appartement de New York, dans l'espoir de capter des nouvelles sur la situation dans son pays et sur celle de son mari, tout en répondant aux questions des journalistes venus l'interviewer.

Le traité sur les essais-H

M. Rusk cherchera à rassurer les dirigeants ouest-allemands

(D'après UPI, AFP, Reuter, PA) — Le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest a fait savoir aujourd'hui qu'il ne signerait le traité de Moscou interdisant les essais nucléaires qu'après avoir reçu des garanties que ce geste n'implique nullement la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est (communiste). C'est précisément dans le but de rassurer les autorités de Bonn que le secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, s'arrêtera dans la capitale ouest-allemande, sur la voie du retour aux Etats-Unis. Dans les milieux proches du secrétariat d'Etat, à Washington, on souligne que l'adhésion de l'Allemagne de l'Est au traité sur l'interdiction des essais nucléaires n'implique nullement sa reconnaissance par les Etats-Unis ou les autres signataires.

Ces milieux ajoutent que M. Dean Rusk sera disposé, au cours de son arrêt à Bonn, à s'entretenir avec les dirigeants ouest-allemands des autres problèmes intéressant l'Allemagne qui ont pu être soulevés lors de ses conversations en URSS avec MM Khrouchtchev et Gromyko.

Selon certaines sources à Bonn, les explications et assurances demandées à Londres et à Washington ne semblent pas avoir satisfait les dirigeants ouest-allemands. Toutefois, les partis ouest-allemands sont eux-mêmes divisés sur l'attitude à adopter. Les chrétiens-démocrates sont en partie pour l'adhésion, en partie contre le chancelier Adenauer étant assez proches de ces derniers. Par ailleurs, les libéraux et les socialistes sont nettement partisans de la cosignature de Bonn.

France

A Washington, les milieux autorisés ont fait savoir qu'il n'avait pas encore été décidé si un membre de la délégation américaine aux entretiens de Moscou se rendra à Paris pour mettre le gouvernement français et le Conseil permanent de l'OTAN au courant de ces entretiens.

Cependant, M. Rusk et lord Home auraient fait carrément savoir à M. Gromyko qu'ils ne pouvaient pas s'entretenir officiellement du pacte de non-agression Est-Ouest, proposé par M. Khrouchtchev, avant d'avoir consulté tous les pays membres de l'OTAN.

D'autre part, les ministres britannique et américain auraient insisté auprès de leurs interlocuteurs soviétiques que la solution du problème des droits d'accès des Occidentaux à Berlin, constituait, à leurs yeux, une question préalable qui devrait être réglée avant d'aborder l'étude de la conclusion d'un traité de non-agression entre les deux blocs.

Athènes expulse manu militari l'épouse d'un prisonnier politique

ATHENES. (Reuter) — Mme Betty Ambatielos, qui a joué un rôle essentiel dans les manifestations d'hostilité qui ont marqué le mois dernier le séjour du roi Paul et de la reine Frederica de Grèce en Grande-Bretagne, a été expulsée de Grèce aujourd'hui.

Elle était arrivée à Athènes le 29 juillet pour rendre visite à son mari, M. Tony Ambatielos, un prisonnier politique grec. Ce matin, après s'être rendue au service de l'immigration au Pirée, Mme Ambatielos a été conduite de force dans une auto privée qui l'a menée à l'aéroport, où on l'a mise à bord du premier avion en partance pour Londres. Trois policiers en civil ont dû la porter et la tirer jusqu'en haut de l'escalier qui donnait accès à l'avion.

Institutrice anglaise qui était devenue grecque par son mariage avec M. Ambatielos, elle s'était vu retirer cette nationalité grecque en 1958, pour "activités anti-grecques à l'étranger". Son mari est condamné à la détention perpétuelle, pour "participation à un complot communiste".

Mme Ambatielos n'a pu voir son mari que trois fois en seize ans, au camp de l'île d'Aegine où celui-ci est emprisonné depuis la guerre civile qui a suivi en Grèce la seconde guerre mondiale.

Disparition d'un couple britannique à Berlin-Est

BERLIN. (Reuter, UPI) — Deux Anglais dont on ne connaît que le nom, M. et Mme Ramsden, ont disparu depuis qu'ils se sont rendus à Berlin-Est, vendredi après-midi, a déclaré aujourd'hui un porte-parole britannique. Ils avaient alors franchi à pied la frontière entre Berlin-Ouest et Berlin-Est, au poste de contrôle frontalier "Charlie", où ils n'avaient donné à la police militaire britannique que leur nom et leur numéro de passeport.

Une Américaine qui se trouvait à la douane de Berlin-Est a raconté avoir vu Mme Ramsden attendant son mari que des fonctionnaires frontaliers de Berlin-Est conduisaient dans un petit bureau. Ce bureau servirait habituellement à l'interrogatoire d'Allemands de l'Est sur ce qu'ils emportent avec eux et quelquefois sur leurs opinions politiques. Le couple Ramsden aurait de plus fait part, avant de se rendre à Berlin-Est, de son intention de rentrer à Berlin-Ouest à 6 h. du soir vendredi dernier : s'ils l'ont fait, ils ne se sont pas en tout cas présentés au poste de contrôle allié.

Londres a ouvert une enquête.

Par ailleurs, un réfugié a probablement été tué et au moins deux autres capturés, la nuit dernière, qui a été marquée par des coups de feu, le long du mur de Berlin. La police occidentale a noté quatre incidents distincts, selon toute apparence, une série de tentatives d'évasion, dont aucune n'a réussi.

Le congrès d'Hiroshima s'en prend à Washington

TOKYO. (Reuter) — La neuvième conférence mondiale contre l'armement nucléaire s'est achevée aujourd'hui à Hiroshima comme elle a commencé, dans la confusion.

Le seul résultat de la conférence, qui n'a pas réussi à se mettre vraiment au travail, est la résolution finale adoptée par tous les délégués, excepté les socialistes japonais, et qui rejette la visite de sous-marins atomiques américains et l'installation au Japon de bases de chasseurs "F-Dix", pouvant transporter des armes atomiques.

La résolution demande l'interdiction de toutes les armes atomiques, l'établissement d'une zone dénucléarisée en Asie et dans le Pacifique, le retrait des bases de fusées d'Okinawa et une aide accrue aux victimes des bombes atomiques.

Cette résolution n'a pu être adoptée que lorsque la délégation communiste chinoise a accepté de retirer du texte ses accusations contre le traité de Moscou.

En deux années

Le mur de Berlin a été déjoué par 16,456 personnes

BONN. (Reuter) — Le mur qui sépare maintenant Berlin-Est de Berlin-Ouest aura bientôt deux ans, et 65 personnes ont payé de leur vie leur désir de le franchir. En effet, c'est depuis 13 août 1961 qu'a été ainsi fermée la frontière séparant le secteur occidental du secteur oriental à Berlin. Le ministère ouest-allemand des Réfugiés a annoncé aujourd'hui que depuis cette date 65 Allemands de l'Est ont été tués à coups de feu en tentant de franchir la frontière pour se réfugier en Allemagne de l'Ouest.

Par contre, ajoute le ministère, 16,456 personnes ont réussi à passer d'Allemagne orientale en Allemagne occidentale, au risque de leur vie.

La pègre américaine offre $100,000 à quiconque tuera le 'mouchard' Valachi

WASHINGTON. (PA) — La pègre américaine offre $100,000 pour la tête de Joseph Valachi, le délateur qui a donné à la justice des informations sur la structure du crime organisé aux Etats-Unis, a-t-on appris hier de source gouvernementale.

"Nous le garderons en vie", a déclaré une source proche du gouvernement américain. "Nous ne savons pas encore précisément ce que nous ferons de lui mais nous le garderons dans un endroit sûr."

Le syndicat de criminels, que Valachi a désigné par le nom de "Cosa Nostra", — qui signifie "notre chose" —, a répandu la nouvelle dans le monde interlope que la personne qui tuerait Valachi recevrait la somme de $100,000.

Entre-temps, on a également appris que le témoignage de Valachi, au cours d'interrogatoires qui ont duré une année, a permis au gouvernement américain d'obtenir des informations importantes sur le syndicat.

Les enquêteurs dans cette affaire ont exprimé de la surprise au sujet de la complexité de la structure de Cosa Nostra.

Le grand chef

Le grand chef du syndicat, selon le témoignage de Valachi, serait Vito Genovese, 66 ans, qui purge actuellement une peine de 15 ans de prison à Atlanta. Toujours selon Valachi, Genovese reste chef du syndicat bien qu'il soit derrière les barreaux.

Valachi a confirmé des impressions qu'avaient les enquêteurs, selon lesquelles New-York et Chicago seraient les capitales du crime aux Etats-Unis, en ce sens que la pègre agit à travers le pays à partir de ces deux villes. La section du syndicat qui s'occupe du "territoire de Chicago", selon Valachi, serait dirigée par Sam Giancana.

Vietnam-Sud: le régime Diem fait arrêter 365 bouddhistes

SAIGON, "Vietnam-Sud" — (AFP, Reuter) — Des dirigeants bouddhistes du Vietnam-Sud ont annoncé que 365 bouddhistes ont été arrêtés ce matin avant l'aurore, au cours d'une rafle effectuée dans les faubourgs de Saigon. Dans une lettre adressée au vice-président Nguyen Nogoc Tho, ces dirigeants déclarent que les arrestations ont été précédées de perquisitions dans les maisons, au cours desquelles furent saisis des tracts bouddhistes.

Selon des sources gouvernementales, la fouille des maisons visait non pas à la discrimination religieuse, mais à la découverte de personnes "habitant illégalement la région" avant les "prochaines élections à l'Assemblée nationale et la revision des listes électorales", et un certain nombre de communistes seraient au nombre des personnes arrêtées.

Les dirigeants bouddhistes ont aussi adressé au président Ngo Dinh Diem une lettre où ils font état d'un document parvenu à leur quartier général et prouvant qu'il se fait une campagne tendant à diviser, à isoler et à écraser les bouddhistes.

Prenant position pour la première fois dans le conflit religieux qui règne au Sud-Vietnam, Mgr Ngo Dinh Thuc, frère aîné du président de la République, a déclaré, lors d'une récente conférence consacrée aux revendications bouddhistes :

"Depuis trois ans que je suis archevêque de Hué, je n'ai jamais remarqué dans mon diocèse la moindre restriction apportée tant à la prédication qu'à l'exercice du culte bouddhiste".

Mgr Ngo Dinh Thuc a démenti, d'autre part, au cours de cette conférence, que "les écoles catholiques reçoivent une aide gouvernementale à titre de catholiques" et que "des chefs de provinces aient été destitués parce qu'ils refusaient le baptême".

L'archevêque a d'autre part dénoncé le danger des meneurs communistes qui, a-t-il dit, n'hésitent pas à "revêtir soit la soutane soit la robe bouddhiste pour tromper les gens". Il a encore indiqué que l'Association générale des bouddhistes ne compte pas plus d'un million d'adhérents, partagés en de multiples sectes indépendantes". Enfin, il a révélé qu'il avait personnellement offert de verser un million de piastres aux familles des victimes des incidents du 8 mai à Hué, si un "tribunal d'honneur" composé des représentants des diverses tendances religieuses locales établissait une responsabilité quelconque de l'Eglise catholique dans ces incidents.

Dans les cercles bouddhistes autorisés, on se borne à souligner à ce propos que l'Association générale des bouddhistes au Vietnam n'a jamais accusé l'Eglise catholique, mais bien le gouvernement.

Mgr Ngo Dinh Thuc, apprend-on de source autorisée, tiendra une seconde conférence sur le même sujet, dans le courant du mois.



LES FORCES ARMEES VIETNAMIENNES ont établi un barrage en vue d'empêcher des manifestants de s'emparer du corps du moine bouddhiste, Nguyen Huong, qui s'est fait brûler vif en guise de protestation contre la politique prétendument anti-bouddhiste du régime Ngo Dinh Diem, au Vietnam-Sud.

(Téléphoto UPI)

L'affaire Ward n'est pas classée

Scotland Yard projette plusieurs arrestations

LONDRES. — (Reuter, UPI) — Scotland Yard recommanderait l'arrestation de plusieurs personnes sous l'inculpation d'avoir conspiré pour entraver le cours de la justice à la suite de la libération d'Aloysius "Lucky" Gordon, annonce le "Daily Sketch".

Le journal écrit, sous le titre de première page "Conspiration", que les détectives de Scotland Yard vont recommander ces arrestations dans un long rapport qu'ils vont adresser à sir Theobald Mathew, procureur général. La police y suggèrera également que des inculpations pour faux témoignages soient lancées contre d'autres personnes.

Quand Gordon a été relâché après l'annulation de la peine de trois ans qui lui avait été infligée pour "voies de fait" contre Christine Keeler, il s'était rendu directement à Scotland Yard.

Défenseurs de Ward

L'actrice Corinne Grey va se rendre à Los Angeles cette semaine avec son mari, M. Joe Wade, afin de rapporter des preuves qui "innocenteront", disent-ils, Stephen Ward, a annoncé hier à Londres l'avoué de Corinne Grey.

Deux heures avant le suicide de l'ostéopathe, samedi dernier, le mari de Corinne Grey, joueur professionnel âgé de 38 ans, déclarait que lui et sa femme détenaient des preuves qui auraient pu faire acquitter Ward.

M. Wade avait dit à ce moment-là : "J'ai été lâche de ne pas me faire connaître plus tôt. J'espère qu'il est encore possible de faire intervenir ce témoignage".

Un ami qui a aidé Stephen Ward a déménager dans l'appartement où Christine Keeler et "Mandy" Rice-Davies accordaient leurs faveurs aux joyeux lurons de la haute société londonienne affirme que trois témoins ont menti au procès de Ward.

"Je sais ce qui s'est passé dans cet appartement, parce que c'est moi qui l'ai aidé à déménager", déclare M. John Hamilton Marshall, selon l'"Evening Standard". "Je lui rendais visite également trois ou quatre soirs par semaine", ajoute l'ami en question.

"Connaissant bien cet appartement, de même que ses occupants, poursuit-il, je puis honnêtement affirmer que certaines dépositions faites par des témoins étaient assez invraisemblables".

M. Marshall, dont le frère Paul Hamilton est un ami intime de Miss Keeler, a révélé qu'il avait donné les noms de trois témoins à lord Denning, le juge chargé de l'enquête sur le scandale du vice, mais il n'a pas identifié les personnes qu'il accuse de parjure.

Deux personnes qui ont rendu des témoignages accablants au procès de Ward, Vicki Barrett et Ronna Ricardo, ont admis par la suite qu'elles avaient menti.

Les deux accusations d'avortement portées contre Ward et qui impliquent deux femmes non identifiées, seront citées à la session de septembre du tribunal de l'Old Bailey, simplement pour compléter le dossier.

économie & finance — LA PRESSE

Formons d'abord des techniciens

Laurent  Lauzier

Dans son bulletin de la semaine dernière, la firme Babson's souligne que les aciéries canadiennes connaîtront vraisemblablement un essor remarquable au cours des prochaines années, pourvu qu'elles continuent non seulement de moderniser leur équipement mais encore de consacrer des sommes considérables à la recherche.

Le bulletin remarque que la production des aciéries canadiennes s'accroît beaucoup plus rapidement que celle des établissements américains, alors que les industriels canadiens utilisent davantage les produits de nos hauts-fourneaux. il reconnait toutefois que la situation peut rapidement changer si l'industrie de l'acier au Canada ne demeure pas à la pointe du progrès technologique, de façon à conserver la place importante qu'elle occupe actuellement dans l'industrie de la construction, où de nouveaux produits lui font une concurrence de plus en plus sévère.

●

L'analyse de la firme Babson's est donc, dans une large mesure, fort encourageante pour ceux qui travaillent au projet de sidérurgie dans la province. Elle leur indique, statistiques à l'appui, que le marché est loin d'être saturé mais que les établissements canadiens, même en période de vacances comme celle que nous traversons, doivent dépasser leur capacité normale de production pour satisfaire la demande. Elle prévoit de plus que de nouveaux progrès seront marqués au cours des prochains mois, même si le rendement des aciéries canadiennes s'est accru de plus de 47 pour cent depuis 1949, et si la production du deuxième trimestre de l'année a laissé voir un accroissement de plus de 12 pour cent sur celle du premier. Elle estime que non seulement la demande s'amplifiera sur le marché intérieur mais elle affirme qu'il sera vraisemblablement possible d'accroître le volume de nos exportations vers certains pays.

●

Le projet de complexe sidérurgique québecois, qui progresse fort rapidement, dit-on, malgré les pressions de toutes sortes exercées dans la capitale provinciale et les obstacles suscités par le budget Gordon, pourra être lancé définitivement à un moment favorable de la conjoncture économique. Une telle situation comporte un élément d'attrait qui est de nature à faciliter le travail des principaux promoteurs. Toutefois, c'est précisément quand un développement de cette envergure semble ainsi si certain de connaître le succès qu'il importe de procéder avec prudence et de mesurer tous les facteurs susceptibles d'influencer son rendement.

●

Notre avis est que la firme Babson's, en donnant aux aciéries canadiennes la recette de leurs futurs succès, a aussi indiqué la voie à suivre dans le développement de notre projet sidérurgique. Nous réussirons si nous sommes nous-mêmes à la pointe des progrès technologiques, et si nous sommes constamment dans le champ de la concurrence là ou d'autres matériaux tentent de remplacer l'acier, particulièrement dans l'industrie de la construction.

Notre tâche la plus importante comme la plus difficile n'est donc pas de bâtir le complexe sidérurgique, mais de former rapidement la vaste équipe de techniciens et de chercheurs qui pourront en retirer le maximum de rendement. Le moment est donc urgent de déceler dans la province ceux qui ont déjà une préparation suffisante pour devenir les chefs de file de cette équipe qui devra diriger notre première aventure dans la grande industrie.

NOUVEL ADMINISTRATEUR DE L'HOTEL WINDSOR



L'HON. PIERRE SEVIGNY

L'hôtel Windsor, de Montréal, fait part de la récente élection de l'honorable Pierre Sévigny au conseil d'administration. M. Sévigny, ancien orateur suppléant de la Chambre des Communes et Ministre associé de la Défense nationale, a aussi été l'un des promoteurs de l'Exposition universelle de 1967. M. Sévigny met maintenant son expérience au service de l'entreprise privée. ●

Power Corporation vaut $120,400,000

Au 31 juillet, la valeur nette aux livres de Power Corporation of Canada s'établissait à $120,400,000. Cette valeur a été calculée en tenant compte des cotes officielles pour les valeurs inscrites en bourse, et du coût d'achat tel qu'inscrit aux livres pour les actifs sont lesquels il n'existe aucune cote en bourse.

Ainsi, après déduction des sommes prévues pour le remboursement des détenteurs de débentures et d'autres classes d'actions, la valeur nette de chacune des 6,198,550 actions ordinaires de Power Corporation s'établissait à $13.60, au 31 juillet.

Conséquence du projet Kennedy

Brusque baisse des réserves canadiennes d'or et de devises étrangères en juillet

OTTAWA. (PCf) — Durant le mois de juillet, les réserves de monnaies étrangères du Canada ont baissé de $190,600,000 à $2,501,000,000, a annoncé aujourd'hui le ministre des Finances, M. Walter Gordon.

Il a expliqué que la plus grande partie de ce fléchissement dans les réserves officielles d'or et de dollars américains s'est produite le 18 et le 19 juillet immédiatement après que le président Kennedy eut annoncé son intention d'imposer une taxe de 15 pour cent sur les achats américains de titres étrangers.

Ce qui a contribué également à diminuer les réserves de dollars des Etats-Unis fut un remboursement partiel des $79,700,000 que le Canada a fait au Fonds monétaire international pour l'emprunt qu'il avait contracté en juin dernier afin d'atténuer la crise du change au Canada.

Il reste que les réserves de devises ont fléchi de $110,900,000 par suite des transactions régulières, si l'on exclut le remboursement spécial de $79,700,000 au Fonds monétaire international.

Cette perte nette est la plus importante depuis que les réserves avaient baissé de $114,600,000 pour se stabiliser à $1,594,800,000 en avril 1962.

Dans les milieux officiels, on affirme que dans une situation de taux de change fixe, comme c'est le cas au Canada, on peut s'attendre de temps à autre à de fortes fluctuations de la réserve de devises.

La valeur du dollar canadien avait été fixée à 92 cents américain, le 3 mai 1962. Or de temps à autre, le gouvernement doit tirer d'importantes sommes de ses réserves de devises étrangères pour acheter de ses propres dollars sur les marchés étrangers, afin de maintenir la valeur de son dollar.

Le remboursement effectué au Fonds monétaire international a été le premier sur le prêt spécial de $300 millions que le Fonds a consenti au Canada il y a un peu plus d'un an.

L'annonce du projet Kennedy, le 18 juillet, d'imposer une taxe spéciale sur les achats américains de valeurs étrangères a produit une pression sur le dollar canadien et sur les réserves canadiennes de devises étrangères car les dirigeants canadiens ont dû puiser dans les réserves et vendre des dollars américains pour maintenir la valeur du dollar canadien.

Selon une firme de courtage

La conjoncture boursière s'avère peu encourageante

Commentant la situation peu vigoureuse des divers marchés boursiers au cours des dernières semaines, le bulletin de la maison Hugh, Mackay & Company affirme qu'il "n'y a rien de surprenant à cela si l'on considère tous les événements décevants et incertains qui se sont produits durant les six dernières semaines, et c'est sans doute uniquement les bons résultats du premier semestre au point de vue profits des entreprises qui ont retenu les prix en bourse à leur niveau actuel."

"En tentant d'établir ce que feront les prix, une fois que les marchés sortiront de la léthargie qui les caractérise présentement, nous ne pouvons nous empêcher de relever certains faits inquiétants qui diminuent l'optimisme que nous affichions auparavant".

Le bulletin poursuit en rappelant que "les données actuelles sur les affaires sont loin d'être concluantes. Les principaux indices n'annoncent plus une reprise, et, bien que nous croyions le contraire, il semble que les affaires affichent un rythme plus lent et qu'elles pourraient même diminuer avant 1964. Bien que 1963 devrait être une bonne année pour les affaires et particulièrement pour les profits des entreprises, les placeurs de fonds se posent maintenant des questions sur ce que réserve l'année 1964, et l'horizon n'est pas sans nuages."

"Le loyer de l'argent, souligne le document, est plus élevé, pour des raisons qui ne relèvent pas de notre politique économique intérieure, et ceci pourrait influencer à la fois notre économie et les vues des investisseurs."

Hugh, Mackay & Co. est d'avis que "le public n'est pas très confiant quoiqu'il devrait bien réagir à toute décision énergique du gouvernement actuel. Au point de vue purement technique, la bourse est dans un état stationnaire."

Le bulletin termine en signalant que "jusqu'à présent, il n'y a rien de concluant sur le marché, mais la hausse que nous avions prévue pour l'été ne semble pas devoir se réaliser, et nous croyons que les prix se maintiendront aux niveaux actuels pendant encore quelque temps."

Production d'or en baisse dans les mines ontariennes

La production d'or a baissé sensiblement en Ontario au cours du premier semestre, reflétant l'important recul de la valeur des extractions du métal précieux par les trois plus importants producteurs de cette province.

La production de Kerr-Addison, la première productrice d'or en Ontario, au cours du premier semestre de l'année, a été évaluée à $6,488,528, ce qui représente une baisse de $2.1 millions sur la production de $8,609,076 du premier semestre de l'année dernière. Hollinger, pour sa part, a eu une production de $4,772,188 pendant la même période, comparativement à $5,318,946, soit $546,758 de moins. McIntyre Porcupine, un autre important producteur, a sorti pour $4,016,897 d'or comparativement à $4,478,697, une baisse de 461,800.

La situation n'a pas été la même pour Dome Mines, dont la production du premier semestre a augmenté, de $3,190,348 à $3,279,011 et pour Campbell Red Lake, qui a aussi augmenté, de $2,936,469 à $3,010,605.

Ces chiffres viennent d'être rendus publics par le ministère des mines de l'Ontario, et rapportés par Financial Counsel, agence d'information financière de Montréal et Toronto.

La production de 29 mines d'or de la province, de janvier à juin, a été évaluée à $43,766,605, soit $1,728,630 de moins qu'à la même époque l'an dernier.

Ces mines ont traité 4,146,786 tonnes de minerai qui ont donné 1,154,567 onces d'or, et 173,709 onces d'argent. L'an dernier, pendant les six premiers mois de l'année, ces mêmes sociétés minières avaient traité 4,373,015 tonnes et obtenu 1,218,517 onces d'or et 189,759 onces d'argent.

Le prix officiel moyen de l'once d'or au Canada a été cette année de $37.71 soit un peu plus que l'année dernière alors qu'il était de $37.18.

Production des principales mines ontariennes, pendant le premier semestre de 1963 et des deux années précédentes :

	1963	1962	1961
Kerr-Addison	$6,488,528	$8,609,076	$9,857,196
Hollinger	4,772,188	5,318,946	5,451,140
McIntyre Porcupine	4,016,897	4,478,697	4,031,377
Dome	3,279,011	3,190,348	3,039,918
Campbell Red Lake	3,010,605	2,936,469	2,820,263

Statistiques pour toute la province d'Ontario, au premier semestre de cette année et des deux dernières années :

Tonnes traitées	4,146,786	4,373,015	4,684,580
Or (onces)	1,154,567	1,218,517	1,346,230
Argent (onces)	173,709	189,759	196,348
Valeur	$43,766,605	$45,495,235	$47,052,836
Prix officiel de l'or	$37.71	$37.18	$34.80

Hausse des ventes d'assurance-vie

Les nouvelles polices d'assurance-vie achetées par les Canadiens au cours du mois de juin se sont élevées à $558.8 millions, selon les compilations faites par The Life Insurance Agency Management Association. Ces résultats portent le total des polices d'assurance-vie vendues au cours des cinq premiers mois de 1963 à une valeur de $3,242.7 millions, soit une hausse de 6.4 pour cent sur le total de la période correspondante de 1962.

Au cours de juin, on a acheté pour $467.8 millions de polices d'assurance-vie ordinaire, comparativement à $433.3 millions vendues durant le mois de juin de l'an dernier.

Les polices d'assurance-vie adaptées aux industries ont accusé une baisse au cours de juin de cette année avec de nouvelles polices pour une valeur de $1.7 million au regard de $2.3 millions au cours de juin 1962.

Les nouvelles polices pour un plan d'assurance-vie collectif ont marqué une diminution de $118.1 millions durant juin 1962 à $89.3 millions au cours de juin de la présente année.

Nouveau ralentissement des aciéries aux E.-U.

Les récentes commandes dans l'industrie américaine de l'acier ne reflètent aucune tendance nouvelle et les porte-parole des principales sidérurgies espèrent qu'après un ralentissement des expéditions en août, les commandes reprendront graduellement leur allure aux environs de septembre.

Présentement, la production de l'acier aux Etats-Unis continue sa marche descendante avec une production moindre de 4 pour cent sur celle de la semaine précédente, avec ses 1,782,000 tonnes usinées au cours de la semaine terminée le 3 août. Cette production est encore inférieure à celle de la semaine de Noël 1962, alors qu'on avait usiné 1,715,000 tonnes d'acier.

Selon les compilations faites par Financial Counsel, les aciéries ont fonctionné à 57.7 pour cent de leur capacité au cours de la dernière semaine, contre 60.1 pour cent enregistrés durant la semaine précédente.

La production se maintient à un niveau supérieur à celui de la semaine correspondante de l'an dernier, avec 204,000 tonnes en plus ou 12.9 pour cent.

La production cumulative jusqu'ici en 1963 est ainsi portée à 69,100,000 tonnes, soit une hausse de 12.4 pour cent ou de 7,599,000 tonnes sur la période correspondante de 1962 avec ses 61,501,000 tonnes.

L'offre de Noranda jugée raisonnable

TORONTO. — L'offre récente formulée par Noranda Mines Limited d'acquérir tous les actifs de Mining Corporation of Canada Limited, semble juste et raisonnable, disent les administrateurs de cette dernière société, dans une lettre aux actioinnaires.

L'offre n'a été faite jusqu'ici qu'en termes généraux, poursuivent les administrateurs, et lorsque les détails en seront connus, elle sera soumise aux actionnaires de Mining Corporation.

La base de l'offre d'achat de Noranda consiste en une demi-action de Noranda plus $1 en espèce, pour chacune des actions de Mining Corporation. Noranda détient déjà directement ou indirectement 47% des actifs de Mining Corporation.

La société Mining Corporation a comme filiales, Quemont Mining et Normetal Mining.

Rythme de production accru pour Chrysler

WINDSOR, Ont. — La société Chrysler Canada Limited vient de faire savoir qu'elle augmentera sa capacité de production de 10 pour cent afin de faire face à une demande croissante pour ses produits.

Son usine d'automobiles produira, grâce aux nouvelles améliorations qu'on y apportera, 50 véhicules-moteur à l'heure, la plus forte production horaire au cours de l'histoire de la société.

Face aux concurrents étrangers

Les aciéries allemandes ont décidé de passer à l'action

BONN. (AFP) —L'industrie sidérurgique de la R. F. A. vient de décider apprend-on dans les milieux informés, de passer à la "défense active" pour faire face à l'invasion progressive du marché allemand par l'acier étranger, en provenance en particulier des pays non membres de la C. E. C. A.

Cette tactique consistera à répondre à l'offensive des prix étrangers en abaissant le prix de l'acier allemand, dans chaque cas, au niveau de celui de la concurrence étrangère sur le marché allemand.

Cette adaptation des prix n'a rien à voir avec une modification de la liste officielle des prix qui restera sans changement. Elle se fera par l'octroi de rabais sur ces prix officiels, en fonction des conditions du marché, ce qui est autorisé expressément par le traité sur la CECA, soulegne-t-on. La sidérurgie allemande utilise cette possibilité depuis un an environ, mais a décidé de l'employer maintenant d'une manière systématique.

Diminution constante

Cette décision fait suite à une diminution constante, depuis 1961, de la production d'acier de la RFA. Alors que celle-ci avait atteint 34.1 millions de tonnes en 1960, puis 35.5 millions de tonnes en 1961, elle est tombée à 32,6 millions de tonnes l'an dernier. Au cours des 6 premiers mois de cette année, elle a été de 15.08 millions de tonnes contre 15.84 millions au premier semestre 1962.

Cette évolution ne constituetif sérieux d'inquiétude et pourrait, par elle-même, aucun morait même être considérée comme un phénomène cyclique, bien qu'on ne l'enregistre qu'en Allemagne, si elle n'était accompagnée d'une chute des prix. La diminution du revenu des ventes a été, en 1962, d'un milliard de marks par rapport à 1960.

Actuellement, les commandes de laminés dans la RFA représentent, avec une moyenne mensuelle de 1,558 millions de tonnes, une diminution de 7.1 pour cent sur 1960, et la part des livraisons étrangères sur l'ensemble de la consommation allemande occidentale est passée de 15 pour cent à 22 pour cent. Cela veut dire que plus d'une tonne sur cinq d'acier utilisé par l'industrie métallurgique est d'origine étrangère.

La récente augmentation de 2 pour cent du taux de la taxe allemande perçue sur les aciers importés, pour compenser l'impôt allemand sur le chiffre d'affaires, n'a pas eu jusqu'à présent, semble-t-il, les effets escomptés. Cela résulte, indique-t-on, du fait que les offres de certains partenaires de la CECA sur le marché allemand se font en dessous des prix officiels, grâce à l'octroi d'un rabais non interdit par la législation communautaire.

En tout état de cause, l'industrie sidérurgique allemande occidentale semble décidée à relever le gant et à lutter contre ses concurrents en employant les mêmes armes qu'eux, avec l'espoir de bénéficier d'un certain avantage de prix résultant de ce que les consommateurs allemands sont plus près des aciéries allemandes que des aciéries étrangères.

Pas de fusion Ford-Burroughs

DETROIT. (PA) — Les dirigeants de Ford Motor Company et de Burroughs Corporation ont nié une rumeur qui circulait depuis quelque temps à l'effet que Ford se porterait bientôt acquéreur des actifs de ce manufacturier d'instruments électroniques.

Le syndicat United Auto Workers avait en effet envoyé une lettre aux employés de Ford au début de la semaine dans laquelle il déclarait avoir reçu des informations à ce sujet.

Un porte-parole de Ford a affirmé que cette société "n'a absolument engagé aucun pourparler en vue d'acquérir Burroughs. Ces rumeurs ont déjà été démenties voilà plusieurs mois, et nous les nions une fois de plus". L'assistant vice-président de Burroughs a abondé dans le même sens que le porte-parole de Ford.

SERVICE DE REDACTION ET TRADUCTION CANADIENNES
(CANADIAN EDITING AND TRANSLATING SERVICE)
COMMERCIALES — LITTERAIRES
ELOCUTIONS — COURS
Tous projets étroitement surveillés par un Canadien d'expression anglaise ayant fait ses études aux universités McGill et Laval.
TEL. : 482-1065
N'acceptez autre que la la version canadienne

RAPPORTS FINANCIERS

Canadian Petrofina

La compagnie Canadian Petrofina Ltd. a annoncé hier qu'elle avait réalisé un profit de $2,684,000 durant les six premiers mois de l'année 1963, comparativement à un profit de $2,679,300 pour la période correspondante de l'année dernière.

Le président de la compagnie, M. A. F. Campo, a dit que la baisse du taux de change du dollar canadien avait fait augmenter le coût de l'huile brut.

M. Campo a ajouté que la tendance est bonne et que les profits réalisés en 1963 seront aussi élevés, sinon plus, que l'année dernière.

* * *

American Motors

Au cours des trois premiers trimestres terminés le 30 juin 1963, American Motors Corp. a réalisé des bénéfices de $34.1 millions, ou $1.81 l'action.

Comparativement à l'an dernier, les bénéfices ont marqué une hausse de 12.6 pour cent sur les $30.0 millions, ou $1.64 l'action, obtenus au cours des trois premiers trimestres de l'année financière de 1962.

Un porte-parole de l'American Motors Corp. a souligné que le chiffre d'affaires de $910,161,241 au cours de cette période a enregistré un record pour cette période et a dépassé de 4.9 pour cent les ventes effectuées durant la période correspondante de l'an dernier.

* * *

British Columbia Telephone

Au cours du premier semestre de la présente année, British Columbia Telephone Company a obtenu des bénéfices de $4,910,392 comparativement à $4,294,544 durant la période correspondante de l'an dernier.

On a versé en dividendes aux actionnaires privilégiés $3,354,142, ou $1.46 l'action, au regard de $2,867,044, ou $1.49 l'action, durant le premier semestre de 1962.

Au cours du second trimestre, la société a réalisé des recettes d'exploitation de $37,069,808, soit une hausse de 7.3 pour cent sur celles de la période correspondante de l'année précédente. Les dépenses d'exploitation se sont chiffrées par $28,723,725, comprenant provision pour dépréciation et impôts sur le revenu.

Durant le premier semestre de l'année en cours, le nombre d'appareils téléphoniques en service a passé à 605,572 au 30 juin 1963, soit une augmentation de 11,820.

* * *

Canadian Export Gas & Oil

Le produit brut d'exploitation de la société Canadian Export Gas & Oil a touché $1,915,433 contre $1,693,754 au cours de l'année précédente. Cette amélioration sensible a été marquée par une hausse de 27 pour cent à $1,126,147 dans les affaires courantes.

Les bénéfices nets après déduction de toutes dépenses se sont chiffrés par $487,516, ou plus de 6 cents l'action, soit une hausse de 83 pour cent sur les bénéfices de l'année précédente.

On a produit un total de 5.8 milliards de pieds cubes de gaz et 414,000 barils de pétrole.

* * *

Neon Products of Canada

Le chiffre d'affaires au cours des deux premiers mois de l'année financière courante chez Neon Products of Canada Ltd. a marqué une hausse de $242,952. Selon le rapport, de nouvelles ventes pour $301,463 au cours de cette période ont contribué fortement à cette augmentation.

Au cours de l'année financière terminée le 30 avril 1963, on a réalisé des bénéfices nets de $547,365, ou $1.49 l'action, soit une hausse de 43 pour cent sur l'année précédente.

Le fonds de roulement de $3,066,382 accusait une baisse de $201,000 due à l'acquisition de Neolite Ltd. pour un comptant de $348,327, la moitié du prix d'achat.

* * *

R. L. Crain

R. L. Crain Ltd, fabriquant de papeterie commerciale, a enregistré des bénéfices nets de $317,752, ou 54 cents l'action, au cours du semestre terminé le 30 juin 1963, comparativement à $306,319, ou 52 cents l'action, au cours de la période correspondante de l'an dernier.

Le chiffre d'affaires de la société a atteint $5,502,001 contre $5,110,351 durant la période correspondante de 1962.

"Se tourner vers le Commonwealth"

LONDRES. (Reuter) — L'ancien Chancelier de l'Echiquier, M. Selwyn Lloyd, a lancé un appel aujourd'hui en faveur d'une nouvelle conception des échanges commerciaux du Commonwealth et de son développement économique. Dans un article publié par le journal "The Times", M. Lloyd propose en ce sens trois lignes d'action générales : 1) la constitution d'un conseil pour le développement économique du Commonwealth ; 2) l'établissement d'un conseil de l'exportation du Commonwealth ; 3) la désignation d'un ministre chargé de discuter avec les pays du Commonwealth, les relations économiques avec la Grande-Bretagne.

Faisant remarquer que le Commonwealth, en tant que groupe de pays, constituait "le meilleur client de la G.-B.", M. Lloyd ajoute : "Nous devrions une fois encore nous tourner vers le Commonwealth, et saisir les occasions d'expansion commerciale."

Du 5 au 8 septembre

Prochain congrès de la Chambre de Commerce du Québec

C'est sous le thème général de "Economie du Québec et productivité" que se tiendra le prochain congrès annuel de la Chambre de Commerce de la province de Québec, au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, les 5, 6, 7 et 8 septembre prochains.

Une table ronde dirigée par M. Roger Charbonneau, directeur de l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, permettra aux personnalités suivantes de faire valoir leurs opinions : M. François Cleyn, chef d'entreprises, M. Eric W. Kierans, ex-président de la bourse de Montréal, et Jean Marchand, président de la C.S.N.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque, et le chef de l'Opposition, M. Daniel Johnson, s'adresseront aux congressistes au cours de la cérémonie d'inauguration du jeudi 5 septembre.

Au banquet du vendredi, le 6 septembre, c'est le premier ministre Jean Lesage qui sera conférencier.

NOMINATION A LA NORTHERN ELECTRIC



La Compagnie Northern Electric Limitée annonce la nomination de M. Maurice-R. Duquet au poste de directeur des ventes aux compagnies d'énergie électriques et aux industries de la zone de l'est.

Après avoir passé plusieurs années au service de la compagnie dans la région de Trois-Rivières, M. Duquet fut transféré à Montréal. Depuis 1957, il agissait en qualité de directeur des ventes pour la région de Montréal, section des compagnies d'énergie électrique et des compagnies industrielles.

Il est membre de la Chambre de Commerce du District de Montréal, de l'Electrical Club de Montréal, de la Canadian Electrical Association et de l'IEEE. ●

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL
SOUMISSIONS

Avis aux entrepreneurs en fenêtres métalliques

La Commission des Ecoles catholiques de Montréal recevra jusqu'à deux heures p.m. (heure de Montréal), mercredi le 14 août 1963 des soumissions pour le renouvellement des fenêtres à cadres métalliques, à l'école St-Matthieu, 7230, VIII Avenue, Cité de St-Michel.

Les travaux devront être exécutés au cours des mois d'août et septembre.

Ces soumissions seront scellées et adressées à :

Monsieur L.-Roger Vincent, acheteur,
Chambre 231,
Centre administratif,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 36.

et devront porter, en sus de l'adresse, les mots SOUMISSION : Fenêtres métalliques, école St-Matthieu, inscrits au coin inférieur gauche de l'enveloppe.

Chaque soumission sera faite sur la formule officielle fournie par la Commission et elle sera accompagnée d'un chèque de garantie équivalent à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission. Ce chèque **personnel** sera fait à l'ordre de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et devra être certifié par une banque canadienne à charte. Toute soumission qui ne sera pas accompagnée d'un tel chèque et qui ne sera pas faite suivant la formule fournie par le Bureau de l'acheteur ne sera pas considérée.

Les soumissionnaires pourront se procurer à l'adresse précitée le cahier des charges et les formules requises.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera au cours d'une réunion qui aura lieu au Centre administratif à deux heures p.m. le 14 août 1963.
Montréal, le 31 juillet 1963.

Le secrétaire,
Paul-Emile ALIN.



UN GROUPE DE HAUTS FONCTIONNAIRES des Chemins de fer du gouvernement australien est de passage à Montréal pour étudier les installations du Canadien National. Dans le cadre de leur propre programme de modernisation, ils se sont particulièrement intéressés à la Gare de triage de Montréal, au Terminus des Messageries et aux immenses ateliers de Pointe St. Charles. M. Georges Fournier, surintendant de la Gare de triage se sert d'un modèle à l'échelle pour expliquer le fonctionnement des installations à messieurs E. H. Brownbill, président de la Commission des Chemins de fer de l'Etat de Victoria, R. S. Miller, l'ingénieur en chef et D. B. Cook, l'architecte en chef.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	44¼	43	—
100	Abitibi p	25⅛	25⅛	25⅛
175	Algoma	54	54	54
155	Alumin	26	26¼	26¼
—	Alum 1 p	22⅜	22½	—
—	Alum 2 p	46	46	—
—	Anq T 4½ p	45	45	—
—	Anq T 2.90 p	54	54	—
—	Argus	13	13	—
—	Argus 2.50 p	50	50	—
25	Argus 2.60 p	52½	52½	52½
975	Alum 4¼ p	39¾	39¾	39¾
—	Argus 2.70 p	51¾	51¾	—
100	Argus Cp	9	9	—
600	Asbestos	25½	25½	25½
—	Atl Sug	17	17	—
—	Atlas Steel	37½	37½	—
—	Bail S 5⅜ p	25	25	—
102	Banq CN	75	75	75
138	Banq Imp	62	61½	61½
240	Banq Mont	62⅜	62½	62½
—	Banq NE	70	69½	—
—	Banq PC	49¼	49¼	—
130	Banq Roy	73⅞	73⅝	73⅞
—	Banq Tor-D	62	61½	—
—	Bath Pow	17½	17½	—
—	Bath Pw A	53¾	53¾	—
345	Bell Phone	53¾	53⅜	53⅜
—	BowCor Pp	50¾	50¾	—
—	BowCo 5½ p	51¾	51¾	—
—	Bow Mer p	51	51	—
—	Bow Paper	5⅜	5⅜	—
—	Brazil	3.00	3.00	—
265	BA Oil	27¼	27¼	27¼
—	BA Tobacco	27¼	27¼	—
—	BC Forest	18¾	18¾	—
7930	BC Power	23⅛	22⅞	23
—	BC Phone	54½	54½	—
—	BC Pho 4½	92	92	—
—	BCPho4¾56	97	97	—
—	id 5.15	102	102	—
—	Brockvl p	7	7	—
—	Brown	13¾	13¾	—
—	Bruck A	21	21	—
—	Build Prod	25	25	—
z25	Bulolo	5.50	5.50	5.50
—	C Found	3.50	3.50	—
—	id pr	18	18	—
100	Cal Pow	22¼	22¼	22¼
—	Cal Pow5p	103½	103½	—
25	Can Cem	37¼	37¼	37¼
—	Can Cem p	27	27	—
—	C Dm Sug	25½	25½	—
—	C I Fndry	22¾	22¾	—
—	CI Fndry4¼	90¼	90¼	—
—	Can Malt	85¾	85¾	—
25	C S L	49	49	49
—	C S L Pr	13	13	—
100	C Aviation	10¼	10¼	10¼
1015	C Brew	10¼	10¼	10¼
—	C BrewPA	51½	51½	—
—	C BrwPB	53	51½	—
—	C Br Alum	10	10	—
—	Cdn Celan	37½	37½	—
—	Id ClnL75P	37	37	—
—	C Chemical	9¾	9¾	—
—	C Chm W	380	380	—
—	C Hydcarb	16½	16½	—
110	CIL	16¾	16¼	16¼
—	CIL Pr	83½	83½	—
—	C Int Pw	15¾	15⅜	—
—	C I Pow P	47½	47½	—
—	C Locomot	4	4	—
—	C Marconi	425	425	—
100	CPR	30¾	30¾	30¾
—	C Pet Pr	11¼	11⅛	—
325	C Vickers	21	20⅞	21
—	Cap Wire	7¾	7¾	—
—	C Del Rio	764	740	—
—	Chrysler	68½	68½	—
—	Coghlin	5⅜	5⅜	—
—	Col Cell	7⅛	7⅛	—
25	Cons MS	26½	26½	26½
—	Cons Tex	6¾	6¾	—
—	Concu Glss	42⅞	42	—
—	Corby B	17¼	17¼	—
—	Cor Credit	6	6	—
—	Crain R L	15¾	15¾	—
—	Credit Fonc	75	75	—
—	Cr Zell A	25¾	25¼	—
—	Crush Int	13	13	—
—	Denison	11	11	—
—	Dist Seag	50¾	50¾	—
—	Dome Pete	13⅜	13½	—
—	D Bridge	19¾	19	—
—	D Coal Pr	12½	12½	—
—	D Corset	21½	21½	—
—	D Fndry	65	63	—
100	D Glass	18	18	18
—	D Glass Pr	19½	19½	—
—	D Lime	8½	6½	—
—	D Steel	11⅜	11⅜	—
302	D Stores	15¼	15¼	15¼
502	D Tar	17¼	17¼	17¼
—	D Tar Pr	23¼	23¼	—
200	D Text	20⅛	20	20
—	D Text Pr	149	147	—
—	Donohue	22	22	—
100	Du Pont	38	38	38
—	Du Pont Pr	85	82½	—
200	Dupuis A	10	9⅞	10
—	Eddy Match	63¾	63¾	—
—	Electrolux	55	55	—
200	Falcon	56	55⅞	56
—	Fam Play	18½	18½	—
—	Fleetwood	20	20	—
—	Foundation	83¾	83¾	—
—	Fraser	29	29	—
—	Fr Pet Pr	3.10	3.10	—
—	Frosst A	18½	18½	—
—	Gat 5 Pr	103	103	—
—	Gat 5½ Pr	107¼	107¼	—
—	Gen Dynam	26¼	26¼	—
—	Gen Motors	75½	75¼	—
—	Gr Br Inv	47	46¼	—
—	Gr Br C	11½	11½	—
—	G L Paper	18⅞	18⅝	—
—	Gunnar	890	890	—
—	Handy And	15	15	—
—	Hardee	190	190	—
—	Hawk Sidd	5¾	5¾	—
—	Hawk Sidd	95	95	—
—	Hollinger	26½	26⅜	—
250	Home Oil A	11⅛	11⅛	11⅛
—	Home Oil B	12	12	—
—	Horne Pf	150	150	—
—	H Smith	43	43	—
—	Hud Bay	56¾	56½	—
5250	Hud Bay Co	14¼	14	14⅛
—	Husky Oil	6	6	—
z5	Imp Oil	42	42	42
100	Imp Tob	14	14	14
—	Imp Tob	6¼	6¼	—
200	Ind Accep	22¾	22¾	22¾
—	Inland C	18	18	—
—	Int Bronze	20	20	—
—	Int Bronze P	22	22	—
300	Int Nickel	63¼	63¼	63¼
—	Int Pap	32	32	—
—	Int Util	33⅜	33⅜	—
—	Int Util Pr	48¾	48¾	—
150	Interp P	83	83	83
—	Ir Glass Pr	10	10	—
—	Jamaica PS	10	10	—
—	Labatt	16¼	16¼	—
—	Lau F A	13¼	13¼	—
—	Laur F 1.25	21½	21½	—
—	Laur F 2.00	38¾	38¾	—
—	Lewis Bros	7¼	7¼	—
—	Loblaw	7⅞	7⅞	—
—	Loblaw B	8	7⅞	—
—	Loeb M	17½	17½	—
—	MacKinnon	5¾	5¾	—
—	MacLar A	23¼	23	—
—	MacLar B	23	23	—
210	MacMill Pw	23	23	23
—	Maritime El	21	21	—
100	aMss F	13⅝	113½	13⅝
—	Mass F3½p	108	108	—
—	Met Stores	7⅝	7⅝	—
300	Miron pr	12	12	12
—	Mitch R A	7¼	7¼	—
—	Molson A	29¾	29¾	—
—	Molson B	31	31	—
—	Mt Loco	12½	12½	—
—	Mtl Trust	91	91	—
100	Moore Crpo	48¾	48¾	48¾
—	Morse R A	9½	9½	—
—	Id B	7⅛	7⅛	—
—	Niag Wire	14¾	14¾	—
35	Noranda	36½	36½	36½
—	N S Light	25	25	—
—	OOgilvie	12¾	12¾	—
—	Ogilvie pr	30	28	—
—	Ont Steel	20¼	20¼	—
—	Rao ePte	12¼	12	—
—	Page-Hers	19¾	19¾	—
—	Penmans	30	29¼	—
—	Penmns p	120	120	—
—	Placer	26¾	26¾	—
740	Power Corp	9¼	9¼	9¼
115	Price Br.	35	35	35
—	Price Pr	91	91	91
—	Prov Tr p	48	48	—
—	QN Gas	7⅞	7½	—
—	QN G w59	3.50	3.50	—
—	QN Gas p	103	103	—
—	Q. Phone	44½	44½	—
—	Q. PH 38p	21	21	—
—	eed Paper	7¾	7¾	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	9¾	9¾	—
—	Rio Algom	13½	13½	—
—	Rolland A	8¾	8¾	—
—	Rolland B	11	11	—
—	Rolland p	90½	90½	—
—	Rothmans	7⅞	7⅞	—
—	Royallte p	25½	25½	—
—	StL Cem A	18	18	—
—	StL Cp A p	100	100	—
—	Salaad P	9¾	9¾	—
—	Shawin Ind	5	5	—
—	Shawin	29¾	29¾	—
—	Shaw 4 pr	4450	4450	—
—	Shell Inv p	27	27	—
—	Shell I wts	620	620	—
180	Shell Oil	17	17	17
—	Sher Will	23½	23½	—
—	Sher W p	130	130	—
—	Shop Save	8¼	8¼	—
—	Sicard	7¾	7¾	—
—	Simpsons	33	33	—
—	Sogemines P	13¾	13¾	—
—	Southam	30	30	—
—	Std S Steel	11¼	11¼	—
—	Steel Can	20⅜	20¼	—
—	Steinbg A	21½	21½	—
—	Steinbg Pr	105¾	105⅞	—
—	Texaco Can	47¾	47½	—
z25	T Fin	13	13	13
—	Tr-Cn Corp	10½	10½	—
1400	Tr-Can PL	29	29	29
500	Tr Mt PL	15¼	15¼	15¼
—	Triad Oil	1.60	1.60	—
—	Turnbull El	12¼	12¼	—
—	Trnbl El Pr	23¾	23¾	—
—	UN Steel	5	5	—
75	Walk G W	53¾	55¾	55¾
—	W n Knapp	85	85	—
—	WCoast Tr	14½	14½	—
—	WCost T V	14	14	—
—	W Pac Pd	17	17	—
—	Weston A	16½	16½	—
—	Wx A Wt	8.95	8.95	—
100	Weston B	18¾	18¾	18¾

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Advocate	6.65	6.65	—
5000	Ajax	15	14	14
—	Alpha A	5¾	5¾	—
—	Alscope	71	71	—
—	Alsof	16½	16	—
—	AMg Beau B	5	5	—
—	Ameranium	4	3	—
900	A A Mol	2.05	2.05	2.05
—	An C Pulp	34½	34½	—
—	Anq-Nfld	8¾	8¾	—
—	Anthonian	6	6	—
7500	Arno	7½	7	7
—	Atlas Tel	2.60	2.60	—
—	Augustus	29	29	—
—	Autofb B	40	40	—
—	Baker Talc	10	10	—
—	Band-Ore	7	7	—
—	Barvalee	4	4	—
—	Bateman	4	4	—
—	Beau placer	16	16	—
—	Beld-Cort	12	12	—
—	Bellechasse	12	12	—
—	Black River	7½	7½	—
—	Blue Bon	355	355	—
—	Blue Bon	650	650	—
—	Bluewater	15	15	—
—	Bornite	14	14	—
—	Bruneau	18	17	—
—	Brunswick	385	385	—
—	Cal-Ed	20	20	—
—	Calumet	2½	2½	—
—	Camp Chib	380	380	—
—	CS Pete	420	420	—
—	C-Collerie	7¾	9¾	—
—	C Delhi	410	410	—
—	Cdn Dev	435	435	—
—	C Ind Gas	40	40	—
—	Cl In T P	26½	26½	—
—	Cdn Ld Inv	90	90	—
—	Canorama	10	10	—
—	Cantexas	1.65	1.65	—
—	Canuba	2	2	—
—	Casavant	4.90	4.90	—
—	Cebec	6¼	6	—
—	Cartier-Que	5	5	—
—	Cassiar	11⅛	11⅛	—
—	Cent Man	4	4	—
200	Chemalloy	70	70	70
—	Chesland	1.65	1.60	—
—	Chib Copper	10	9	—
—	Chipman	3½	3	—
—	Cl Copper	4½	4½	—
—	C Buss M	4.15	4.15	—
—	C BusMW	1.45	1.45	—
—	Cominga	3½	3½	—
—	Com O & G	65	65	—
—	C Bellekeno	10	10	—
—	C C Cad	5	5	—
—	C Div Sec A	60	60	—
—	C Div S p	25⅞	24	—
—	C Mogador	20	18	—
—	C New Pac	18	18	—
250	Cons Papr	38½	38½	38½
—	C Que Yell	4½	4½	—
—	Cop-Man	12	12	—
—	Copstream	13	13	—
—	Coulee	29	29	—
—	Couvr. A	9½	9½	—
—	Crusade	7½	7½	—
—	Dalfens	12	12	—
—	Delta El	1.65	1.65	—
—	Denault A	15¾	15¾	—
—	Dome	33	33	—
—	D Explorers	32	32	—
2000	D. Leasehds	17	18	18
—	D Oilcloth	27	27	—
—	Drum Wd	9	9	—
500	Dumagam	1.45	1.45	1.45
—	Dumont	20	19	—
—	East Sull	219	219	—
—	Elder	88	88	—
—	Emp Oil	3	3	—
1300	Equity Exp	14	14	14
—	Electroller	10½	10	—
1000	Fab Met	12½	12½	12½
—	Fabi	8¼	8¼	—
—	Fano	2½	2½	—
—	Fiscal	6½	6½	—
—	Flint Rock	15	15	—
—	Fontana	4	3½	—
—	For Power	400	400	—
1500	Fort Rince	17	17	17
—	Fox Lake	21	21	—
—	Fundy	6½	6½	—
—	Futurity	17	17	—
—	Frigistors	140	140	—
—	G Autotrn	370	370	—
—	Glen Lake	180	180	—
—	Gold Age	30	29	—
—	Grissol	140	140	—
—	Hasting	1.01	1.01	—
—	Hubbar A	25	25	—
—	Inland C	3.05	3.05	—
—	Inspirat	2.20	2.20	—
2000	Int Ceram	8	8	8
—	Int Heliu	1.30	1.30	—
—	IPaints A	11	11	—
—	Int Atlas	1.20	1.20	—
—	Intp Dredg	12	12	—
—	Inv Foun	51	51	—
—	InvFD 6p	50¾	50¾	—
—	Jaye Expl	18	18	—
—	Jockey	3.20	3.20	—
6000	Jubilee	200	199	185
—	Keeley	30	26	—
—	Kentin A	5¼	5¼	—
1000	Kiena	4.00	4.00	4.00
2000	Kodiak P	1.20	1.15	1.20
—	Kontiki	4½	4½	—
—	Lab Accp	7⅞	7⅞	—
—	Labradr	27¾	27¾	—
100	Laduboro	130	130	130
—	Lait Lecl	99	100	—
—	Lambt A	20	20	—
—	Lamont A	11	11	—
—	Leland	5½	5½	—
—	Lingside	3	3	—
—	Lith Corp	6½	6½	—
—	Lowney	21	21	—
—	Majortrans	4	4	—
—	Malartic HY	35	30	—
—	Maritime	35	35	—
—	Masval	7	7	—
—	Matachewn	14½	14½	—
—	McIntyre	48½	48½	—
—	McKinney	17	17	—
—	Melchers	7½	7½	—
—	Melchrs P	5½	5½	—
—	Merc Chip	21	18	—
—	Merrill	52	52	—
1000	Mid-Chib	25	25	25
—	Midespa	153	150	—
—	Mistango	23	22	—
—	Molyb	45	45	—
—	Monpre	8½	8½	—
12500	Mt Pleasnt	108	105	105
—	M R Daris	7¼	7¼	—
—	M R Ric	12	12	—
—	Mussens	9	9	—
—	Nat Aut V	145	145	—
—	Native Min	12	12	—
—	N Formaq	3½	3½	—
—	Nfld Lght	110	110	—
—	Newrich	14	14	—
17300	N W Amult	11	10½	11
—	Nocana	5	5	—
—	Norac Fin	11	11	—
—	N A Asbests	9¼	9	—
—	N A Rare M	27	27	—
—	N Canalask	10	10	—
8500	Opemisc Ex	17½	17	17
—	Opemisc C	6.85	6.85	—
—	PA Inv	15	15	—
—	Paramaq	15	15	—
—	Patino	6	6	—
—	Paton	10¼	10¼	—
—	Pat Silv	23	22	—
—	Paudash	4½	4½	—
—	Peace Riv	3.20	3.20	—
—	Pennbec	5	5	—
—	Phoenix O	66	66	—
—	Pitt Gold	6	6	—
—	Porcupine	4	4	—
—	Pwr C l p	47	47	—
—	Pwr C 2 p	10	10	—
—	Que Ascot	8	8	—
—	Que Chib	16	16	—
—	Que Cobalt	290	280	—
—	Que Lith	234	230	—
—	Que Smelt	12½	12	—
—	Qu PH 50	20	20	—
—	Qu PH 51	20	20	—
—	Qu PH 55	20	20	—
—	Red Crest	2½	2½	—
—	Renold	17	17	—
—	Ruby Foo	130	130	—
—	St L Colm	310	305	—
—	St Lw Divrs	90	90	—
—	Saucon D	21	20	—
—	Shop Save	8¼	8¼	—
—	Silver Reg	39	39	—
2500	Silver Sun	76	74	74
500	Silver T	27	27	27
—	Sobeys	14⅜	14⅜	—
1000	S Dufault	17½	17½	17½
—	Steel Alloys	117¾	117¾	—
1000	Spartan A	44	44	44
—	Spartan W	15	15	—
—	Stairs	208	205	—
—	Stand G	7	7	—
—	Sullivan	149	149	—
—	Suptest	17½	17½	—
—	Tache	8	8	—
—	Talisman	79	77	—
—	Tazin	6!	6½	—
10900	Tib Ex	6	6	6
—	Titan	4½	4½	—
—	Tr C Fr	225	225	—
—	U Asbest	320	320	—
—	U Corp	26	25	—
—	Un Obalsk	52	51	—
—	U Princip	30	30	—
—	U Town	15¾	15½	—
—	Val-Mar	500	500	—
—	Vander Ho	130	130	—
1000	Vanguard	8	8	8
—	Virginia	2	2	—
—	Weedon	4	4	—
—	Westburne	83	82	—
—	Weast Hell	28	28	—
—	Westeel	12¼	12¼	—
—	Westville	4	4	—
—	York Spec	600	500	—

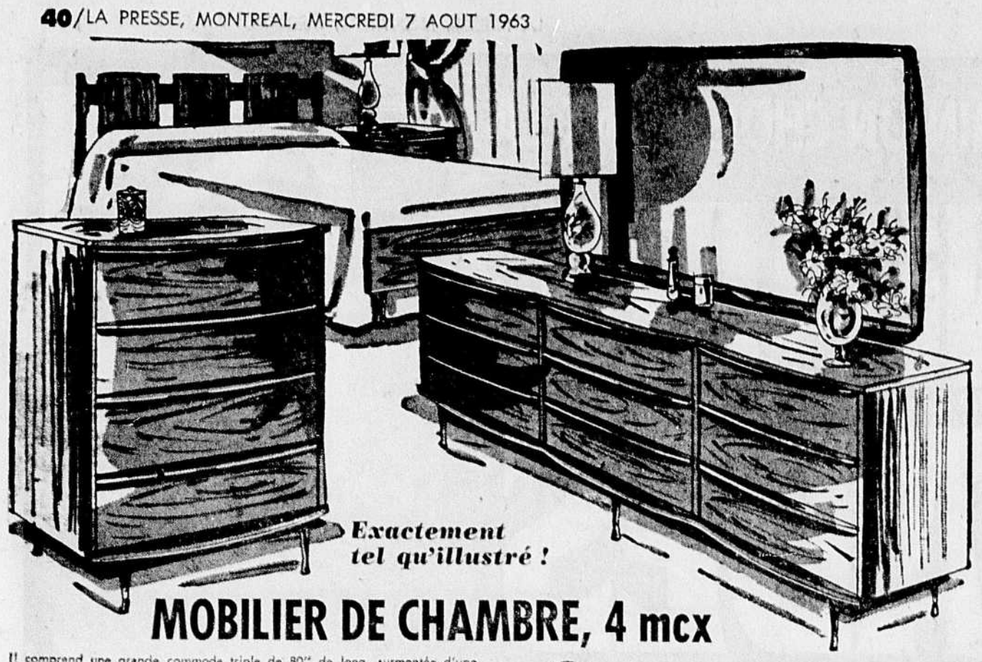
cours des obligations

Source: Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

			Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA				
4	15 déc.	1963	99¾	100¼
3½	1er sept.	1965	98¼	99
4½	15 déc.	1966	99	99¾
2¾	15 juin	1968	92¾	93½
5½	1er avril	1969	102½	103¼
4¼	1er sept.	1972	94½	95½
5¼	1er oct.	1975	102	102¾
5½	1er juin	1976	82¾	83¾
4½	1er sept	1983	91½	92½
	Perpetuels		68	69
CNR 3½	15 déc.	1964	103	104
CNR 4½	1er av.	1967	99	100
CNR 5¾	1er jan.	1985	105	106
CNR 4	1er fév.	1981	86	87
CNR 5	1er oct.	1987	96½	97½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX				
Alta Mu Fin 5½		1983	99½	100½
BC Electric 5¼		1988	93	95
BC Electric 3¾		1969	91½	92½
BC Electric 3¾		1969	92½	93½
BC Electric 5¾		1977	100	101
BC Po 5 15 sept.		1982	91½	93½
Manit 5¾, 15 jan.		1981	103	104
NB 3¼, 15 sept.		1965	96½	97½
NB 5¼, 15 déc.		1966	97	98
Newfnd 6, 1er fév.		1981	100	102
N Sco 5½, 1 sept		1982	97½	99
N Sc 3¼, 15 juin		1965	96	97
Onta 3, 15 avril		1965	96½	97½
Ont Hyd nov.		1983	98	99
Ont Hyd, 4 mars		1966	97½	98½
Ont 5¼, 1 oct.		1983	98½	99½
Que 4¾, 15 jan.		1977	94	95
Q. 5¾, 1er août		1985	95½	96½
Que. 5¾, 1 juin		1960	98½	99½
Que. 5¼, 1 fév.		1986	100	102
Québec 6, 1 août		1972	103	104
Que 6 1er août		1982	103	104
Q Hy 3½ 1rmars		1975	84½	85½
Q Hd 5½ 1r nov		1965	99½	100¼
Sask 5 1/10 mars		1982	99	100
EMPRUNTS CONVERTIBLES				
Abitibi P&P 4½		1966	100	102
Brazilian T. 4½		1971	69	73
Can Delhi 5½		1973	93	95
Cdn Petro 4		1972	86	88
Cdn Utilities 5¾		1977	120	—
Gryhnd Lines 5½		1978	156	—
Home Oil 5¾		1971	100	—
Home Oil 6		1973	109	111
Inla Cement 4½		1978	91	—
Inland N Gas 5½		1977	97	99
Loblaw 4¾		1976	127	—
Pac Pete 5		1977	110	115
Shaw W P 5½		1972	100	101
Simpson's 5		1976	127	—
Simpson's 5½		1979	105	—
T.C.P. 5		1988	124	126
TCP Inc Not 5½		1987	195	—
Triad Oil 4¾		1971	90	92
Utd. Town E 6¼		1981	115	—
Westcoast 5½		1983	104	106
MUNICIPALITES				
Mtl 3, 1er nov.		1973	82¾	83¾
Mtl 5½, 1er déc.		1981	98	99
T Met. 5½, 15 fv.		1982	100	101
Ott. 5½, 2 juil.		1980	99	100
Van 6, 15 juin		1980	100	101
INDUSTRIES				
Alb. Gas Tr. 5¼		1981	98½	97½
Abit P P 6¼		1977	103	105
Algoma Steel 5¼		1978	98	98½
Alum of Can 4½		1973	94	95½
BA Oil 5¾		1977	97	98
C.B. Alum 5¾		1980	99½	100½
Cdn Brews 5		1983	94	95
Cdn Brews 5½		1986	98½	100
Can. Chem 5¼		1971	99	100
Can Cement 5¼		1976	97½	98½
CIL 5¾		1977	100	101
CPR 3¾		1972	88	89½
C.P.R. 5		1969	94	95
Crédit Fonc 5½		1974	99½	100½
Dom Tar 5¼		1978	97	98
Dom Stores 5½		1976	98¾	99¾
Dom Textile 4		1966	96½	97½
GM Accept 4¾		1969	97	98
Imperial Oil 3		1969	91	92
Indus Accept 5¾		1982	99	100
Loblaw Groc 6		1977	101	103
Massey Ferg 4½		1978	94	95
Reynolds Al 5¾		1976	99½	100½
Shell Oil 4½		1976	90½	92
Shell Oil 5¾		1977	102	104
St Law Corp 5		1978	93	96½
Simpson's 4¾		1973	97	98
Steinberg 5¼		1972	99½	100½
T.C.P. 5.85		1987	99	100½
Traders Fin 5¾		1974	99½	100¼
Weston Geo 4¾		1971	96	97
SERVICES PUBLICS				
Anglo Teleph 6		1983	99	102
Avalon Tel 5½		1966	93	95
Bell Teleph 3¾		1967	83	85
Bell Teleph 5¾		1982	101	103
Bell Teleph 6½		1978	104	106
Bowat Pow 3¾		1980	—	83
Brazil Trac 4¾		1970	70	75
BC Telepho 5¼		1961	94½	96½
Calg Power 3¾		1972	85	—
Cdn Electric 4		1968	94	95
Cdn W Nat 5¾		1982	98	—
Consum Gas 5¾		1977	99	—
East L & P 4		1960	88	—
Gt Lt & Pwr 5¾		1977	99	—
Marit Electric 4		1975	84	—
Nfld Lt & P 4½		1974	89½	—
Nfld Lt & P 5½		1978	96	—
N On T Gas 5½		1959	96	—
N Telephone 6		1961	99	—
Power Corp 5½		1977	98½	—
Power Corp 5¾		1983	99½	—
Q Nat Gas 5¾		1975	90	92
Que Tel 5¾		1977	100	—
Shaw W & P 3½		1970	93	95
Shaw W & P 4¾		1967	86½	—
Union Gas 5		1977	95	97
IMMEUBLES				
Brant Cr Real 5		1978	94½	—
Eaton's Real 3½		1968	93	—
Eaton's Realty 3		1978	94½	—
Lob. Leased 5½		1983	98½	—
Steinberg's P. 6		1982	100	—

rendement des valeurs

		Taux $	Prix Approx.	Rend. %
Abitibi	*	2.00	44	4.54
Algoma Steel		1.40	54	2.59
Aluminium	*	.60	27	2.22
Argus Corp	*	.30	13	2.30
Bell Tel	*	2.20	54	4.07
B A Oil	*	1.00	27	3.70
B. C Forest		.60	18	3.33
Bldg Prod.		.90	26	3.46
C & D Sugar	*	1.00	29	3.44
boni incl.		1.20	29	4.13
Can. Cement	*	1.20	37	3.24
Can Iron Ddy	*	1.00	22	4.54
Can Malting	*	2.00	88	2.27
boni incl.		2.50	88	2.84
Can. Steam		1.80	50	3.60
Cdn. Brew	*	.40	11	3.63
C. Celanese	*	1.80	68	2.64
C I L	*	.60	16	3.75
CPR	*	1.50	30	5.00
Cons. Glass		.80	41	1.95
Cons Paper	*	2.00	39	5.12
boni incl.		2.80	39	7.17
Crown Zell A		1.00	25	4.00
Dist Seag	*	1.80	50	2.60
Dom Bridge	*	.40	18	2.22
D Fdry & S	*	1.60	65	2.15
Dom Glass	*	.60	18	3.33
Dom Stores	*	.40	16	2.50
Dom Oilcloth		1.20	27	4.44
boni incl.		1.20	27	4.81
Dom Tar	*	.80	18	4.44
Dom Textile	*	.30	20	4.00
boni incl		1.00	26	5.00
Donohue		1.00	23	4.34
Dow Brew		1.50	50	3.00
boni incl.		.80	39	2.05
Du Pont	*	2.75	38	1.97
Foundation		.50	9	5.55
Fraser		1.20	29	4.13
boni incl.		1.40	30	4.66
Frosst "A"		.60	20	3.00
boni incl.		.65	20	3.25
Grat Lakes P	s	.80	19	4.21
Imp Oil	*	1.20	41	2.92
boni incl.		1.40	41	3.41
Imp Tobacco		.60	14	4.28
boni incl.		.75	14	5.35
Ind Accept	*	1.00	23	4.34



Exactement tel qu'illustré !

MOBILIER DE CHAMBRE, 4 mcx

Il comprend une grande commode triple de 80" de long, surmontée d'une large glace encadrée et réglable à diverses positions, une commode simple à 4 spacieux tiroirs ainsi qu'un lit à panneaux. Les tiroirs sont construits à queue d'aronde et glissent sur des coulisses centrales. Ils sont renforcés aux coins par des blocs de bois afin d'empêcher toute déformation. Le dessus, le devant et les côtés des meubles sont fabriqués de contre-plaqué au fini noyer satin dans un grain de bois choisi. Le devant est de forme convexe, offrant une apparence chic. Les poignées sont de bois et en saillie sur les tiroirs. **A NOTER :** la tête de lit, disponible dans les largeurs de 3'3", 4' et 4'6".

Spécial DU PRÉSIDENT **$229**

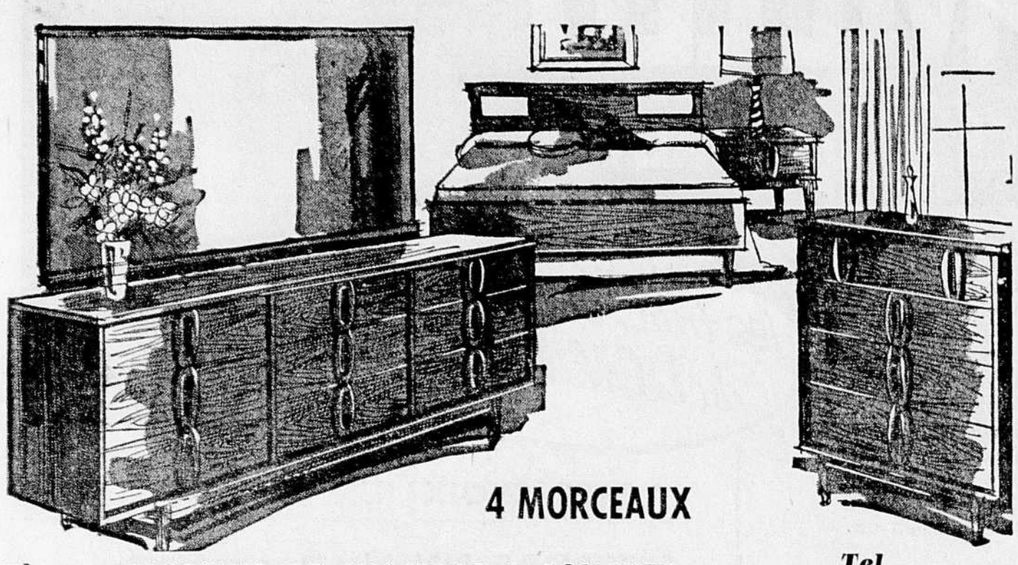




Voici le fameux "BEAUTYREST" de SIMMONS

... matelas populaire et de haute réputation. Disponible dans les largeurs de 3'3", 4', 4'6". — **Prix marqué : $99.50**

SPECIAL DU PRESIDENT **$67**



Tel qu'illustré !

Elégant MOBILIER DE CHAMBRE A COUCHER

4 MORCEAUX

Il comprend une grande commode triple de 72" de longueur, surmontée d'un large miroir à bascule, une spacieuse commode simple à 4 tiroirs et un lit dont le panneau de chevet est percé de fenêtres et disponible dans les largeurs suivantes : 39", 48" et 54" (léger coût supplémentaire pour extra-grande tête de lit). Le dessus, le devant et les côtés des meubles sont repolis à la main dans un beau fini noyer. Tous les tiroirs glissent sur une coulisse centrale. A REMARQUER la forme tout à fait originale des poignées, qui sont faites de bois, avec encavure au centre. Les pattes des commodes sont reliées par une bande de bois à l'avant qui sert à la fois de garniture et de confort.

Spécial DU PRÉSIDENT **$139**



AVEC GRAND MIROIR EPAIS de 32" x 72"

MOBILIER DE CHAMBRE, 3 mcx

Meubles aux lignes modernes, tout en étant sobres. Comprenant un grand bureau triple de 84" de longueur, surmonté d'un magnifique miroir épais de 6' de largeur. Les tiroirs comportent une coulisse centrale et glissent sur un guide de nylon, s'ouvrant ainsi plus facilement. Le bureau principal est pourvu en sa partie centrale d'une porte dissimulant des tiroirs. Le dessus, le devant et les côtés des meubles sont de noyer satiné "5 épaisseurs". Aussi : commode et lit régulier. **N.B. : Ce mobilier peut également s'acheter par morceaux séparés.**

Spécial DU PRÉSIDENT **$249**

CHAISE LONGUE DE JARDIN

Telle qu'illustrée!

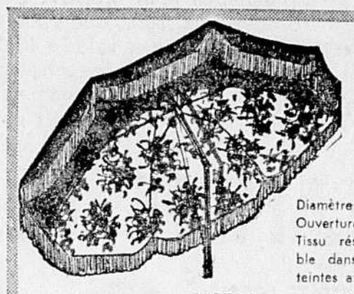
Monture en aluminium tubulaire solide. Siège et dossier en treillis de sangles de "saran" aux couleurs attrayantes.

Spécial DU PRÉSIDENT **$6.69**

LITS SUPERPOSES

Complets avec barre de protection, matelas à ressorts, sommiers à lames de première qualité et échelle. Fini : ton érable ou bois naturel.

$49



PARASOL de qualité de marque **SUN-LITE**

Diamètre de 6 pieds. Ouverture à cordelette. Tissu résistant, disponible dans un choix de teintes attrayantes. SPECIAL **$22.95**

PARASOL 7 pieds de diamètre. Ouverture à cordelette. **$28.95**

PARASOL 7 pieds de diamètre. Ouverture à manivelle. **$32.95**

PARASOL 8 pieds de diamètre. Ouverture à manivelle. **$39.95**

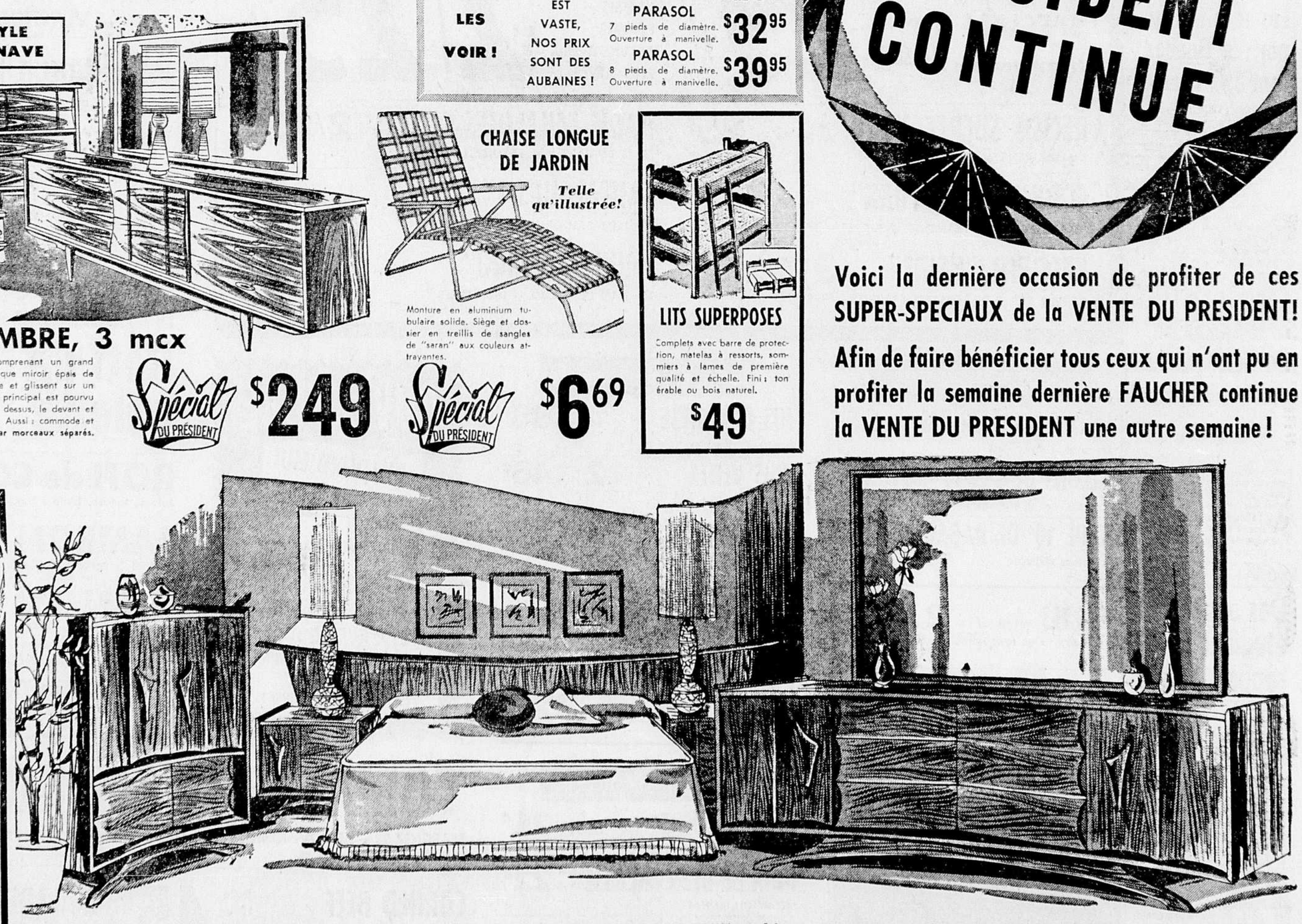
VENEZ LES VOIR ! NOTRE CHOIX EST VASTE, NOS PRIX SONT DES AUBAINES !

VENEZ PROFITER DE CETTE AUBAINE !

TABLE ET PARASOL

Magnifique parasol à motifs fleuris de teintes joyeuses, incorporé à une table de 33" de diamètre, le tout de fabrication très solide. Ensemble pratique pour la détente à l'extérieur !

Spécial DU PRÉSIDENT **$31.95**



Exactement tel qu'illustré !

Voici une luxueuse création 1963 exclusive à Faucher !

Riche MOBILIER de CHAMBRE, 6 mcx

Il comprend une grande commode triple de 7 pieds de long, surmontée d'un large miroir genre "Plate Glass", encadré et garanti. Une porte dissimulant plusieurs tiroirs se trouve à chaque extrémité de ce meuble. La base est en bois noyer et d'un genre tout à fait moderne. Tous les tiroirs sont construits à queue d'aronde et glissent sur une double coulisse de métal pour une manipulation plus facile et pour éviter toute déformation. Le devant des meubles est incurvé. Ce mobilier comprend aussi une spacieuse commode simple munie de 2 portes et comportant de multiples tiroirs, ainsi qu'un lit avec tête extra-longue et 2 tables de chevet à deux tiroirs et avec porte dissimulant d'autres tiroirs. Fini : solide contre-plaqué de noyer semi-luisant.

Spécial DU PRÉSIDENT **$569**



PROFITEZ DE CETTE DERNIERE CHANCE pour vous procurer un ameublement EN SUPER-SPECIAL à l'occasion de la VENTE DU PRESIDENT !

LA VENTE du PRESIDENT CONTINUE

Voici la dernière occasion de profiter de ces SUPER-SPECIAUX de la VENTE DU PRESIDENT!

Afin de faire bénéficier tous ceux qui n'ont pu en profiter la semaine dernière FAUCHER continue la VENTE DU PRESIDENT une autre semaine !

Les Ameublements **Faucher** LTÉE

"Le Roi des Bas Prix"

232 est, rue BEAUBIEN — CR. 1-4741

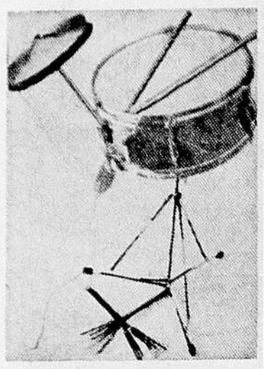
9055, boul. PIE-IX — 321-4414

FAUCHER, le Seul et unique "ROI DES BAS PRIX", vous offre

1 — Qualité 2 — Choix 3 — Bas prix 4 — Économie 5 — Service

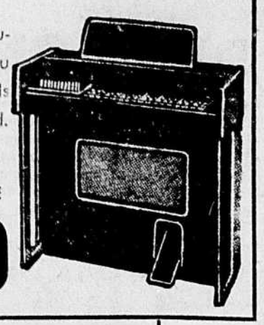


AMPLIFICATEUR
pour guitares et basses
Dans marques • FENDER • SUPRO • HARMONY et autres
A TRES BAS PRIX FAUCHER

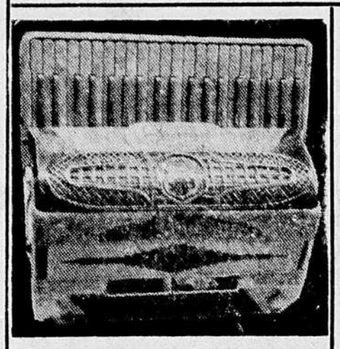


TAMBOURINE
Comprenant support, cymbale, balais et baguette. Idéale pour le débutant. 6 couleurs attrayantes. Tel qu'illustré.
PRIX FAUCHER **$43.95**

ORGUE ELECTRIQUE "FRONTALINI"
Modèle F-72



Touches très douces. Contrôle du volume. 72 accords — contrôle au pied.
SPECIAL D'ANNIVERSAIRE **$189**

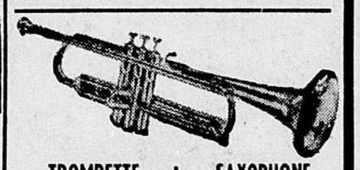


Accordéon-piano
de marque Brandoni & Sons, reconnue par les professionnels. 120 basses, 6 registres. Coussin d'appui et valise. Couleurs disponibles : blanc, rouge, bleu, or et noir.
PRIX FAUCHER **$189**

Leçon de guitare gratuite avec l'achat de ce modèle !



GUITARE
en bois de qualité
Fabrication de bois dur. Plaques d'appui ajourées. Cordier plaqué au nickel. Recommandée par plusieurs professeurs de musique. Offerte avec cours enregistré sur disque et méthode.
PRIX FAUCHER **$15.95**



TROMPETTE
dans les marques BELAIR, HOLTON, MARTIN et autres. BAS PRIX.
A partir de **$29.95**

SAXOPHONE
de marque DOLNET
Modèle ALTO
Prix marqué $260
PRIX FAUCHER **$189**
Modèle TENOR
Prix marqué $310
Prix FAUCHER **$225**



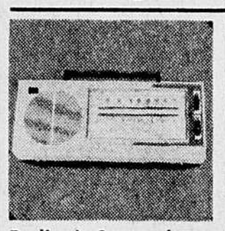
Radio combiné pour auto SHARP
avec étui et écouteur
Modèle avec base coulissante pour la placer ou l'enlever facilement.
SPECIAL FAUCHER **$59.95**



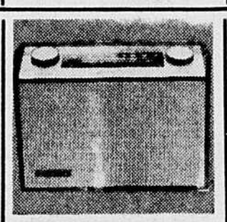
Radio à transistors WILCO
Avec étui et écouteur
Modèle no ST-7
SPECIAL FAUCHER **$23.95**



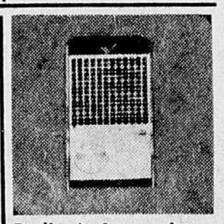
Radio à transistors MITSUBISHI
Modèle à 3 bandes pour capter les émissions les plus éloignées.
Avec étui et écouteur
SPECIAL FAUCHER **$49.95**



Radio à 8 transistors MATSUSHITA
2 bandes — AM/SW
Modèle no T-70
SPECIAL FAUCHER **$39.95**



RADIO A 11 TRANSISTORS **SIMCO**
Modèle AM/FM
Avec écouteur
Boîte au fini de bois
SPECIAL FAUCHER **$49.95**



Radio à 6 transistors PHILCO
Couleurs diverses
SPECIAL FAUCHER **$19.95**



Modèle à 3 haut-parleurs séparés — PORTATIF
RADIO-PHONO A 17 TRANSISTORS AIWA
Modèle no P-171
Radio AM/FM ; arrêt automatique ; sonorité stéréophonique ; mécanisme parfait.
PRIX FAUCHER **$129.95**

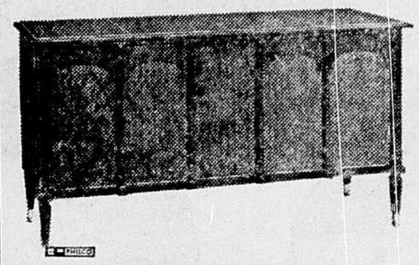


Radio à transistors SONY
REVEILLE-MATIN
Modèle no TRW-621
avec étui et écouteur
SPECIAL FAUCHER **$34.95**

RADIO-PHONO STEREO



Modèle AWARD 4529
Amplificateur stéréophonique. Performance de 12 lampes et 5 diodes; récepteur stéréo ; reproduction AM-FM (AFC). Puissance de sortie 8 watts. 6 contrôles. Réseau stéréophonique pleine fidélité. Changeur de disques stéréo automatique B.S.R. UA 14. Meuble fini noyer, poli à la main. Dimensions : largeur 34⅜", hauteur 29⅛", profondeur 16 3/16".
PRIX FAUCHER **$159**



DOUBLE GARANTIE
1° Garantie Faucher — 2° Garantie du manufacturier

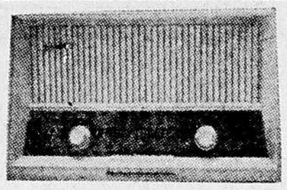
PHONO STEREOPHONIQUE PHILCO
Modèle no 1761
• Magnifique meuble de style provincial italien • Système multiplex incorporé • Commandes de tonalité, de volume, de fonctions pour arrêt et d'équilibre de stéréo • Système de 6 haut-parleurs de grand rendement.
PRIX FAUCHER **$399**

PHONO STEREOPHONIQUE PHILCO
Le "Della Robia", no 1759
• Système multiplex incorporé • Tourne-disques Garrard à 4 vitesses et s'arrêtant automatiquement • Commandes de tonalité, de volume et d'équilibre de stéréo • 6 puissants haut-parleurs • Ebénisterie de style suédois.
PRIX FAUCHER **$389**

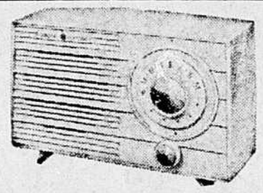




Radio BLAUPUNKT
Modèle RIVIERA
Radio AM/FM avec sélecteur de 11 boutons
Le Riviera a des contrôles de volume, de notes graves et aiguës, des fonctions de 14 tubes et 4 superbes haut-parleurs.



EN SPECIAL !
RADIO DE TABLE AM/FM
DE FABRICATION ALLEMANDE
Ondes courtes, 2 haut-parleurs, fonctionnement à boutons-poussoirs.



RADIO DE TABLE GENERAL ELECTRIC
Modèle no 14R21 — Modèle possédant les derniers perfectionnements de la technique moderne. Très compact.
SPECIAL FAUCHER **$16.95**

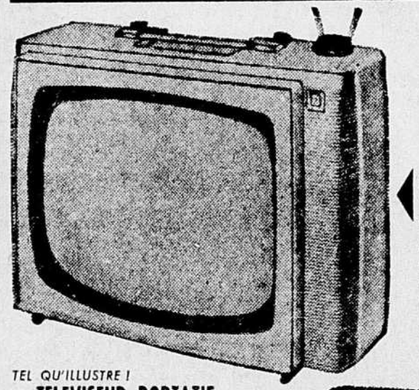
RADIO DE TABLE AM/FM/OC



AUBAINE FAUCHER
GRAETZ, modèle "Fantasia"
Appareil stéréophonique de grand luxe, d'une réceptivité extraordinaire et d'une sonorité impeccable. 14 lampes. 13 boutons-pressoirs. Longueur d'ondes AM, FM, OC (ondes courtes). 4 registres de tonalité. 4 haut-parleurs. Oeil magique. Réglage individuel et progressif des basses et des aigues avec indicateur visuel.
$149.95



Tel qu'illustré !
Modèle no K-779
PHONO PORTATIF MANUEL RCA VICTOR
Ne joue que les disques monophoniques. Boîtier compact et d'un style élégant, disponible en deux tons de brun, rouge, gris, rouille ou vert.
PRIX FAUCHER **$19.95**



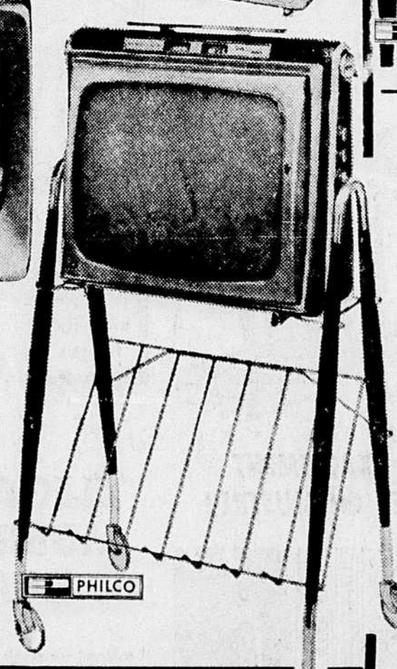
TEL QU'ILLUSTRE !
TELEVISEUR PORTATIF WESTINGHOUSE
Modèle no P-3322
• Syntonisateur "F-85" qui donne une meilleure image de trois façons • Centre principal de contrôle à réglage facile • Lampe-image aluminisée.
PAYEZ AUSSI PEU QUE **$139.95**
POUR UN TELEVISEUR DE QUALITE

TV PORTATIF DE 17" RCA VICTOR
Le "Trimette II"
modèle no 17-PT-920
Avec l'exclusive lampe Novistor RCA Victor, robuste et efficace. Circuits traités au cuivre de toute sécurité (garantie écrite de 5 ans), image très claire avec l'unique syntonisateur "New Vista" super-puissant. Sonorité à fidélité équilibrée avec haut-parleur. Formidables circuits stabilisateurs de l'image. Antenne intégrée de grande efficacité.

TERMES FACILES SI DESIRE
Vous ne payez que la taxe de vente au moment de l'achat.

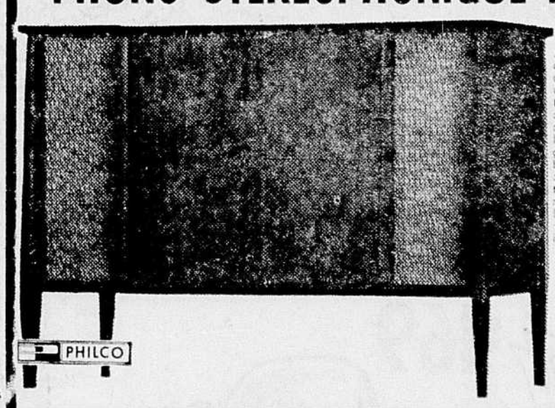


TELEVISEUR PORTATIF 17"
FLEETWOOD



TELEVISEUR PORTATIF
PHILCO
Le "TOWN & COUNTRY"
Modèle no 3244 — Circuit amplificateur du faisceau lumineux — antenne bipolaire pivotante — poignée dissimulée — nouveau profil triangulaire — tube-image aluminisé, placé à 114°. Boîtier fini noir, ou brun.

PHONO STEREOPHONIQUE PHILCO



modèle no 1740
Appareil stéréo de rendement maximum, dans un meuble compact et construit avec du contreplaqué de noyer et du bois massif. Tourne-disques Garrard de luxe "Auto-Slim" à aiguille de saphir double. Il possède des commandes de tonalité, d'équilibre de stéréo, de volume et de fonctions pour arrêt, phono, AM, FM, plus interrupteur AFC.
PRIX FAUCHER **$199**



GRATIS
Album de disques stéréophoniques valant **$20** offert gratuitement avec cet appareil.

Pas besoin de payer comptant !
UTILISEZ NOTRE MODE D'ACHAT IAC
Seule la taxe est payable au moment de l'achat !



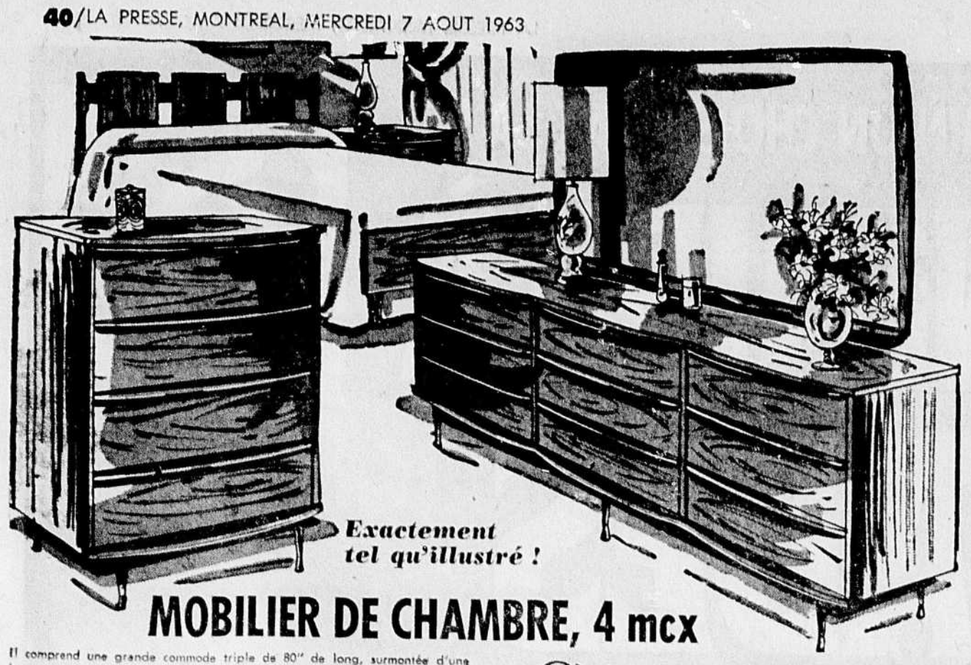
TELEVISEUR DE 23"
PHILCO
Image rectangulaire, 23", donnant plus grande vision, telle que la caméra capte la scène.
Filtre contre l'éblouissement. Imperméable à la poussière. Vision incomparable qui n'éblouit pas et de toute sécurité pour la vue.
Voltage élevé pour l'image. Eclat et contraste maximum.
Système de haut-parleurs, avec abat-son qui dirige le son au niveau de l'oreille.
Sélecteur de canaux en avant de l'appareil — grand et facile à lire.
Antenne Philco intégrée ultra-sensible et renforçant l'image.
SPECIAL FAUCHER **$189** AVEC ECHANGE



ORGUE ELECTRIQUE de marque "FRONTALINI"
modèle no F-60-3
Clavier de 72 notes. Touches très douces, Contrôle du volume. 37 piano-clefs — 60 accords — Contrôle au pied.
SPECIAL D'ANNIVERSAIRE **$139**

"Le Roi des Bas Prix"
Faucher
ELECTRIQUE LTEE
251 est, rue BEAUBIEN — CR. 4-4373
9055, boul. PIE-IX — 321-9290

MAGNIFIQUE RADIO-PHONO
à bas prix extraordinaire !
EXTRA SPECIAL **$99**
- Cabinet de 24" de largeur en contre-plaqué de véritable noyer
- Haut-parleurs jumelés
- Puissance de son de 4 watts
- Radio à 5 lampes jumelées
- Chargeur 4 vitesses entièrement automatique avec cartouche saphir pour stéréo.

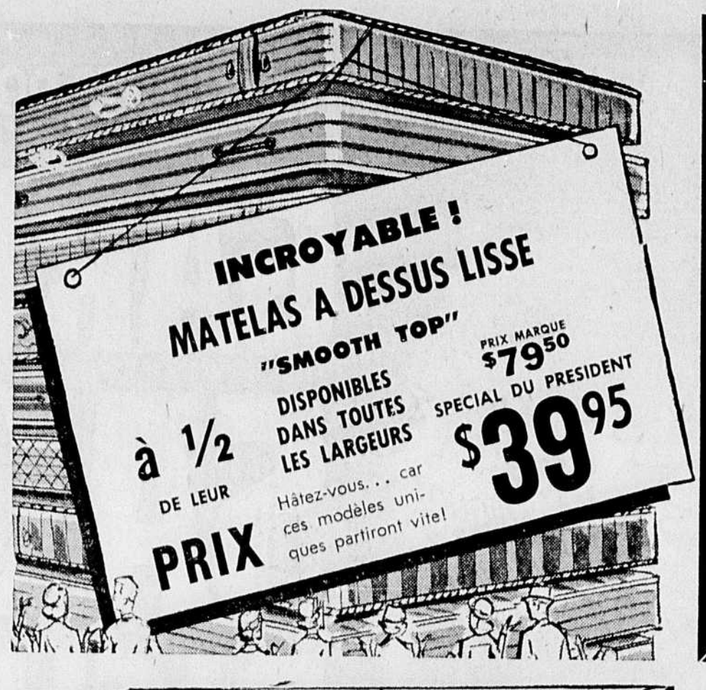


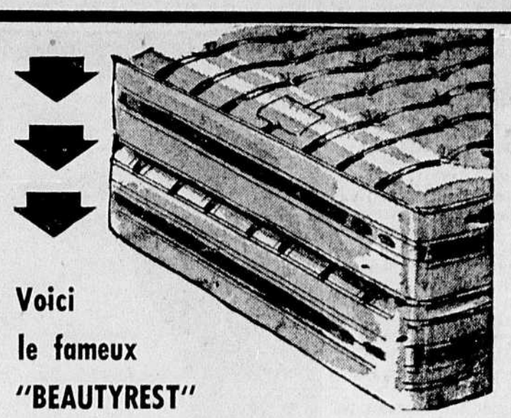
Exactement tel qu'illustré !

MOBILIER DE CHAMBRE, 4 mcx

Il comprend une grande commode triple de 80" de long, surmontée d'une large glace encadrée et réglable à diverses positions, une commode simple à 4 spacieux tiroirs ainsi qu'un lit à panneaux. Les tiroirs sont construits à queue d'aronde et glissent sur des coulisses centrales. Ils sont renforcés aux coins par des blocs de bois afin d'empêcher toute déformation. Le dessus, le devant et les côtés des meubles sont fabriqués de contre-plaqué au fini noyer satin dans un grain de bois choisi. Le devant est de forme convexe, offrant une apparence chic. Les poignées sont de bois et en saillie sur les tiroirs. **A NOTER :** la tête de lit, disponible dans les largeurs de 3'3", 4' et 4'6".

Spécial DU PRÉSIDENT **$229**

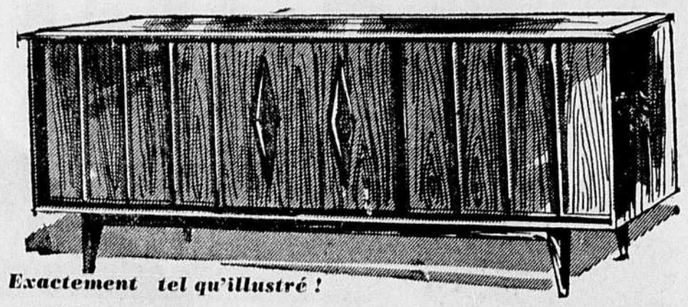




Voici le fameux "BEAUTYREST" de SIMMONS

... matelas populaire et de haute réputation. Disponible dans les largeurs de 3'3", 4', 4'6". — **Prix marqué : $99.50**

SPECIAL DU PRESIDENT **$67**



Exactement tel qu'illustré !

JOLI BAHUT DE 72" DE LONG

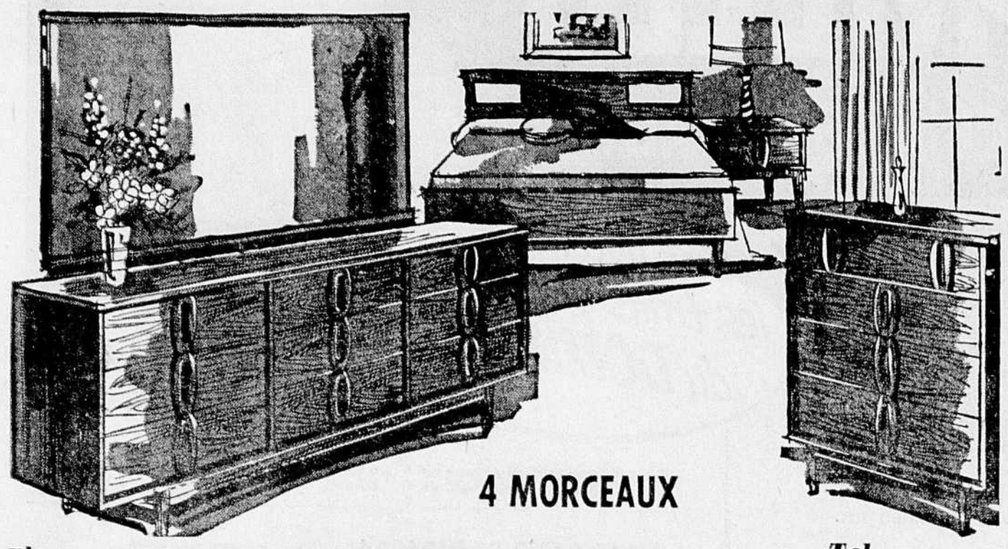
Intérieur comprenant plusieurs compartiments séparés et des tablettes à hauteur réglable dissimulées par 3 portes coulissantes. Ces portes sont ornées de motifs en bois noyer. Le dessus, le devant et les côtés sont en solide contre-plaqué disponible dans le fini noyer satiné ou noyer huilé.

$79

PROFITEZ DE CETTE DERNIERE CHANCE pour vous procurer un ameublement EN SUPER-SPECIAL à l'occasion de la VENTE DU PRESIDENT !



LA VENTE du PRESIDENT CONTINUE



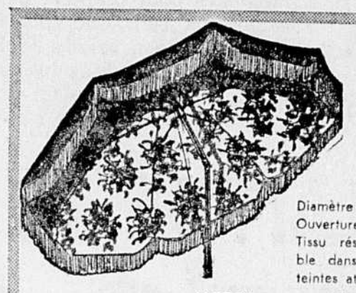
4 MORCEAUX

Elégant MOBILIER DE CHAMBRE A COUCHER

Il comprend une grande commode triple de 72" de longueur, surmontée d'un large miroir à bascule, une spacieuse commode simple à 4 tiroirs et un lit dont le panneau de chevet est percé de fenêtres et disponible dans les largeurs suivantes : 39", 48" et 54" (léger coût supplémentaire pour extra-grande tête de lit). Le dessus, le devant et les côtés des meubles sont repolis à la main dans un beau fini noyer. Tous les tiroirs glissent sur une coulisse centrale. A REMARQUER la forme tout à fait originale des poignées, qui sont faites de bois, avec encavure au centre. Les pattes des commodes sont reliées par une bande de bois à l'avant qui sert à la fois de garniture et de confort.

Tel qu'illustré !

Spécial DU PRÉSIDENT **$139**



PARASOL de qualité

de marque **SUN-LITE**

Diamètre de 6 pieds. Ouverture à cordelette. Tissu résistant, disponible dans un choix de teintes attrayantes. SPECIAL **$22.95**

PARASOL 7 pieds de diamètre. Ouverture à cordelette. **$28.95**

PARASOL 7 pieds de diamètre. Ouverture à manivelle. **$32.95**

PARASOL 8 pieds de diamètre. Ouverture à manivelle. **$39.95**

VENEZ LES VOIR ! NOTRE CHOIX EST VASTE, NOS PRIX SONT DES AUBAINES !



AVEC GRAND MIROIR EPAIS de 32" x 72"

MOBILIER DE CHAMBRE, 3 mcx

Meubles aux lignes modernes, tout en étant sobres. Comprenant un grand bureau triple de 84" de longueur, surmonté d'un magnifique miroir épais de 6' de largeur. Les tiroirs comportent une coulisse centrale et glissent sur un guide de nylon, s'ouvrant ainsi plus facilement. Le bureau principal est pourvu en sa partie centrale d'une porte dissimulant des tiroirs. Le dessus, le devant et les côtés des meubles sont de noyer satiné "5 épaisseurs". Aussi : commode et lit régulier. **N.B. : Ce mobilier peut également s'acheter par morceaux séparés.**

Spécial DU PRÉSIDENT **$249**

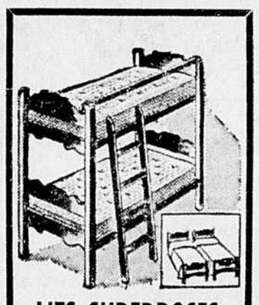


CHAISE LONGUE DE JARDIN

Telle qu'illustrée!

Monture en aluminium tubulaire solide. Siège et dossier en treillis de sangles de "saran" aux couleurs attrayantes.

Spécial DU PRÉSIDENT **$6.69**



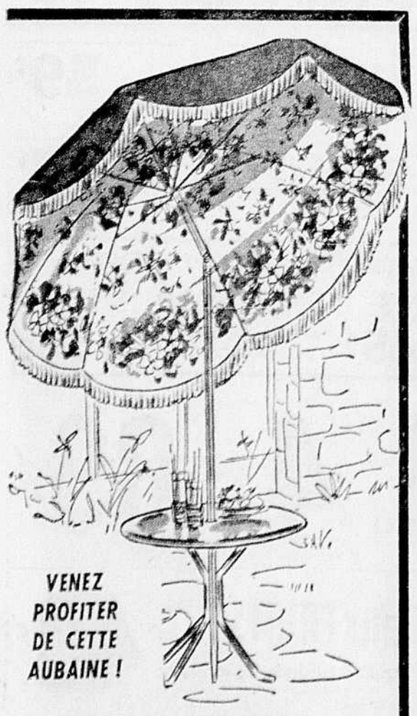
LITS SUPERPOSES

Complets avec barre de protection, matelas à ressorts, sommiers à lames de première qualité et échelle. Fini : ton érable ou bois naturel.

$49

Voici la dernière occasion de profiter de ces SUPER-SPECIAUX de la VENTE DU PRESIDENT!

Afin de faire bénéficier tous ceux qui n'ont pu en profiter la semaine dernière FAUCHER continue la VENTE DU PRESIDENT une autre semaine!

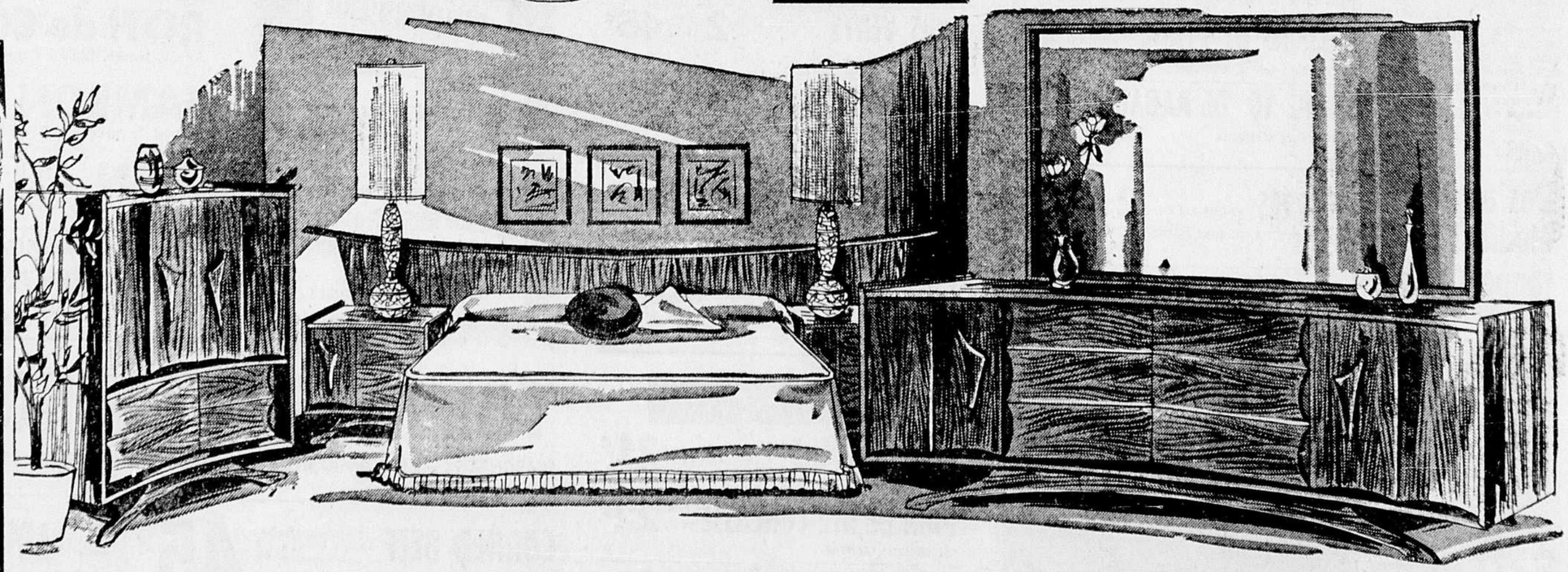


VENEZ PROFITER DE CETTE AUBAINE !

TABLE ET PARASOL

Magnifique parasol à motifs fleuris de teintes joyeuses, incorporé à une table de 33" de diamètre, le tout de fabrication très solide. Ensemble pratique pour la détente à l'extérieur !

Spécial DU PRÉSIDENT **$31.95**



Exactement tel qu'illustré !

Voici une luxueuse création 1963 exclusive à Faucher !

Riche MOBILIER de CHAMBRE, 6 mcx

Il comprend une grande commode triple de 7 pieds de long, surmontée d'un large miroir genre "Plate Glass", encadré et garanti. Une porte dissimulant plusieurs tiroirs se trouve à chaque extrémité de ce meuble. La base est en bois noyer et d'un genre tout à fait moderne. Tous les tiroirs sont construits à queue d'aronde et glissent sur une double coulisse de métal pour une manipulation plus facile et pour éviter toute déformation. Le devant des meubles est incurvé. Ce mobilier comprend aussi une spacieuse commode simple munie de 2 portes et comportant de multiples tiroirs, ainsi qu'un lit avec tête extra-longue et 2 tables de chevet à deux tiroirs et avec porte dissimulant d'autres tiroirs. Fini : solide contre-plaqué de noyer semi-luisant.

Spécial DU PRÉSIDENT **$569**

Les Ameublements Faucher LTÉE

"Le Roi des Bas Prix"

232 est, rue BEAUBIEN — CR. 1-4741

9055, boul. PIE-IX — 321-4414

ASSISTANTE DU GERANT

Importante manufacture de brassières cherche personne de bonne expérience comme assistante du gérant général des ventes.
Doit être bilingue, sténo, dactylo, avoir de l'entregent et pouvoir rencontrer et correspondre avec les acheteuses et les chefs de rayon.
Cet emploi est très important et le salaire sera en conséquence.
Donner détails de votre instruction et de votre expérience. Le tout sera confidentiel.

Ecrire Case 9242 La Presse

OCCASION DANS VENTE ET SERVICE

Homme énergique, bilingue, de préférence expérimenté dans la vente des automoteurs ou domaines connexes. La connaissance de la publicité serait un atout.

Rare occasion d'emploi au service d'une compagnie manufacturière en croissance rapide de l'ouest de Montréal. Salaire de $8,000 et plus, selon compétence.

Veuillez écrire, donnant détails complets, à

Case 9240, La Presso

IMPRIMEURS TRAVAILLANT SUR PRESSE "LETTER PRESS"

Nous avons plusieurs ouvertures dans notre division des boîtes pour des imprimeurs expérimentés travaillant sur cylindres à deux couleurs. Il y a de bonnes chances d'avancement pour ceux qui sont capables de fournir une bonne qualité d'imprimerie.

Pension et assurance groupe disponibles.
Ville plaisante avec choix de magasins et d'écoles.
Il est préférable d'être bilingue, mais pas essentiel.
Faire application confidentiellement disant vos qualifications à :

Gérant de la Production,
Division des Boîtes,
J. C. WILSON, LIMITEE.
LACHUTE, QUE.

Secrétaire bilingue

DEMANDEE

pour le Conseil Canadien des Ministres des Ressources

Qualités :

Expérience d'au moins 5 ans comme secrétaire ou sténographe bilingue ; personnalité attrayante.

Conditions de travail :

Bureau situé dans un nouvel édifice climatisé, boulevard Dorchester. Le salaire dépendra de l'expérience et des qualités de la candidate. Minimum $4,400 par année.

S'adresser au Secrétaire général

Tél. : DO. 6-2870, Soir : MU. 4-3657

ATTENTION

COMTES :

BAGOT — HUNTINGDON
BROME — MISSISQUOI
CHAMBLY — NAPIERVILLE
CHATEAUGUAY — SAINT-JEAN
SHEFFORD

LA COMPAGNIE :

Les Laboratoires du Dr Léo Lorrain, établis depuis plus de 40 ans, sont à la recherche de représentants résidant dans les comtés ci-haut mentionnés.

QUALIFICATIONS :

Ages de 35 ans et plus, possédant auto, très agressifs, honnêtes, sobres.

LA POSITION :

Visiter les cultivateurs, expérience de la ferme non essentielle, mais très utile. Entraînement complet donné aux candidats choisis. Rémunération au-dessus de la moyenne. Aucun capital requis.

— *ECRIRE* —

LABORATOIRES DR LEO LORRAIN LIMITEE
203-205 Place Youville, MONTREAL
Attention M. Marcel Lorrain



CAMPAGNE DU MYOSOTIS — MM. J.-Armand Desrochers, (à gauche) président de la brasserie Dow Limitée ; H. M. Mawhinney, (au centre), autrefois vice-président de Steel Company of Canada Ltd., et Allan Bronfman, (à droite), vice-président de Distillers Corp. — Seagrams Ltd., qui seront les présidents conjoints de la campagne annuelle du Myosotis de la Société de secours aux enfants infirmes de la Province de Québec. Cette campagne aura lieu du 10 au 24 septembre prochain et son objectif sera de $350,000.

Dans l'affaire des "Go-Karts"

Laflèche engage un avocat

(J. F.) — Le maire de Laflèche, M. Alexandre Girard, a été autorisé par le conseil municipal, hier soir, à retenir les services de Me Emilien Brais à titre de conseiller juridique dans l'affaire des "go-karts", laquelle a été de nouveau la cause de vives protestations de la part de nombreux résidents des environs de Champion Lanes Bowling, dot le terrain sert de de piste à ces voiturettes de course.

Me Brais aura pour tâche de fournir au conseil des arguments sur lesquels se baser pour obtenir la fermeture de la piste. Le terrain de M. Bercovitch est situé en partie dans la ville de Greenfield-Park et dans la ville de Laflèche. Et c'est là qu'est tout le problème : Greenfield-Park a accordé un permis d'exploitation à M. Bercovitch tandis qu'à Laflèche, où le terrain est zoné comme étant résidentiel, M. Bercovitch ne détiendrait pas de permis officiel.

Petit accident

"Maman, j'ai renversé l'échelle qui se trouve dans la salle à manger !"

"Oh, Jean, si papa le savait, il te gronderait certainement !"

"Papa le sait, il est suspendu pour l'instant, à la lampe !"

HYDRO-QUEBEC
Soumission No B-220

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boulevard Dorchestre, Montréal, Québec, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 A.M., heure avancée de l'Est, lundi le 19 août relativement à la **construction de conduits et de puits d'accès près des sous-stations Lafayette et St-Maxime.**

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant le plus élevé de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat, le tout en conformité du document d'appel de soumission. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de

l'Ingénieur en chef
Division des projets techniques
HYDRO-QUEBEC
13e étage, suite 1300
75 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec

et en obtenir copie contre un dépôt de $100 sous forme de chèque certifié ou de mandat d'argent payable à l'Hydro-Québec. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui auront présenté une soumission en bonne et due forme et qui retourneront lesdits documents en bon état dans les 30 jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention **"Soumission No B-220".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 2 août 1963

HYDRO-QUEBEC
Soumission No D-31

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boulevard Dorchester, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 A.M., heure avancée de l'Est, le jeudi 22 août 1963, relativement à

la construction d'un groupe de six garages, d'un groupe de quatre garages et d'un poste de police et d'incendie à Labrieville, Comté de Saguenay, province de Québec.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié, payable à l'Hydro-Québec, équivalent à au moins dix (10%) pour cent du montant de la soumission. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de :

L'Ingénieur en Chef,
Division régionale de l'exploitation
HYDRO-QUEBEC, 11e étage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Québec.

et en obtenir copie contre un dépôt de $10 sous forme de chèque certifié ou de mandat d'argent payable à l'Hydro-Québec. Ce dépôt n'est pas remboursable. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec; les individus, firmes, compagnies et corporations qui peuvent prouver à la satisfaction de la Commission, leur habileté, leur intégrité, leur responsabilité et leur compétence à entreprendre le travail en question ainsi que ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiqué lisiblement la mention **"Soumission No D-31".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires,
B. Lacasse — W. E. Johnson
Montréal, le 2 août 1963.

MINISTERE DE LA VOIRIE
PROVINCE DE QUEBEC
SOUMISSIONS

ROUTE TRANSCANADIENNE
SECTION : Q.M.
PROJET : Q.M.-10

Le Ministère de la Voirie demande des soumissions pour la construction d'une section de la Route Transcanadienne, dans la municipalité de St-Michel-de-Vaudreuil paroisse, comté de Vaudreuil. Longueur : 3.75 milles.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe spéciale que les soumissionnaires pourront se procurer au

Ministère de la Voirie,
Bureau E-5,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

ou

Ministère de la Voirie,
Bureau de la route
Transcanadienne,
8440 Boulevard St-Laurent,
Montréal.

On peut obtenir un exemplaire des plans, devis et formule de soumission en faisant parvenir un chèque visé ou un mandat de poste au montant de $25 non remboursable. Seuls ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Canada. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond) équivalant à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2 h. 30 P.M. heure avancée de l'est, le 21 août 1963, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure. Elles devront porter sur l'enveloppe les mots "Route Transcanadienne, Section Q.M. Projet Q.M.-10".

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque,
Sous-ministre de la Voirie.

HYDRO-QUEBEC
Soumission No B-219

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10 h. 30 A.M., heure avancée de l'Est, jeudi le 22 août 1963. relativement à la fourniture de

Quatorze (14) — Compresseurs verticaux à simple effet, 3 étages, et refroidis à l'air, pour les sous-stations à 700 kV.
(Régions de Montréal, Québec et Baie Comeau).

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, ce dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formules de soumission au bureau de :

L'Ingénieur en Chef,
Division des projets techniques, HYDRO-QUEBEC, suite 1517,
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

et en obtenir copie contre un dépôt de $25 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. **Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme.** Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: **"Soumission No B-219".**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson
Montréal, 2 août, 1963.

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE ETATS-UNIS et CANADA

AVIS AU PUBLIC

VOIE NAVIGABLE CHAMPLAIN

La Commission mixte internationale tiendra des audiences publiques aux endroits mentionnés ci-dessous afin d'étudier la possibilité pratique et les avantages économiques soit de l'amélioration, soit de l'aménagement d'une voie navigable à partir du fleuve Saint-Laurent, au Canada, par le lac Champlain, jusqu'au fleuve Hudson, à Albany, aux Etats-Unis.

Le 5 juillet 1962, les gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont demandé à la Commission :

I) d'étudier la possibilité pratique et les avantages économiques de l'amélioration de la voie navigable existante depuis Sorel, sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'au fleuve Hudson à Albany, et, le cas échéant, à quelle profondeur et quelle largeur minimums ;

II) d'établir un état estimatif des dépenses qu'entraînerait dans chaque pays l'aménagement de la voie navigable auxdites profondeur et largeur minimums ;

III) de faire une appréciation économique des avantages et des inconvénients que comporterait pour les deux pays, conjointement et séparément, l'amélioration de ladite voie fluviale jusqu'auxdites profondeur et largeur minimums;

IV) d'étudier de la même manière tous autres parcours que pourrait suivre une voie navigable reliant le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur ou dans les environs de Montréal, et le fleuve Hudson, à Albany, en passant par le lac Champlain, et qui seraient à la fois réalisables et économiquement avantageux ;

V) de tenir compte, dans son étude et son rapport, des effets que l'amélioration de la voie navigable existante ou l'aménagement d'autres parcours entraîneraient aux points de vue conservation, récréation, ou autres utilisations bénéfiques.

Conformément à ce qui précède, les audiences ont pour but de recueillir les témoignages et les faits dont il sera tenu compte au cours de l'enquête.

La Commission recevra les déclarations orales mais, pour plus d'exactitude, les faits et arguments importants devront lui être présentés par écrit. Les soumissions écrites doivent, si possible, parvenir aux secrétaires dix jours avant l'audience. Il convient de les déposer en cinquante exemplaires.

LIEUX ET DATES DES AUDIENCES :

N.Y. State Assembly Chamber, Albany, N.Y.
Lundi le 16 septembre 1963 — 9.30 A.M.
City Hall Auditorium, Burlington, Vt.
Mardi le 17 septembre 1963 — 9.30 A.M.
Hawkins Hall, Small Auditorium, State University College — Plattsburg,
Mercredi le 18 septembre 1963 — 9.30 A.M.
Edifice du Revenu National, 2e étage, St-Jean, P.Q.
Jeudi le 19 septembre — 9:30 A.M.
Auditorium Municipal, Sorel P.Q.
Vendredi le 20 septembre 1963 — 9.30 A.M.
Chambre 208, 685 Cathcart, Montréal P.Q.
Lundi le 30 septembre 1963 — 9.30 A.M.

W.A. BULLARD,
Le Secrétaire de la Section des Etats Unis,
Commission mixte internationale,
788, Federal Trade Building,
Washington 25, D.C.

D. G. CHANCE,
Le Secrétaire de la Section canadienne,
Commission mixte internationale
75, rue Albert,
Ottawa 4, (Ontario)

GERANT DES VENTES

demandé pour dépositaire d'automobiles. Expérience requise, bon salaire et bonis. Automobile fournie. Assurance et tous les avantages de la compagnie.

Ecrire case 9073, La Presse

REPRESENTANT DE VENTES D'EXPERIENCE DEMANDE

Important manufacturier de produits alimentaires cherche un représentant de ventes d'expérience pour visiter commerce de gros et industries dans Montréal et environ. Bilingue, âgé de moins de 30 ans. Automobile fournie, dépenses payées, fonds de pension, etc. L'intéressé devra fournir tous détails, éducation reçue, références dans première lettre. S.V.P. écrire en anglais à:

Case 9241, La Presse

10 REPRÉSENTANTS demandés

HOMMES et FEMMES avec AUTO

expérience dans la vente utile mais non nécessaire

Quelque chose de **nouveau** et de **révolutionnaire**

Nous avons une proposition extraordinaire à vous offrir

• Pas de SOLLICITATION • PROSPECTS FOURNIS

Nos représentants se font en moyenne **$300** PAR SEMAINE

Pour interview s'adresser à M. J.-Paul Ducharme **RA. 7-2881**

avis de DÉCÈS

BERGERON (Joseph) — A Montréal, le 5 août 1963 à l'âge de 84 ans est décédé Joseph Bergeron, époux de Liseure Héroux, demeurant à 3813 Bélair. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des Frais Funéraires,
3671, rue Jean-Talon est,
à 8 hres 15 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 8 hres 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISSEL (Rose) — A Montréal, le 5 août 1963 à l'âge de 87 ans est décédée Rose Leborgne épouse de feu Victor Boissel autrefois de St-Pierre et Miquelon. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Maryida) — A Montréal, le 6 août 1963 est décédée Mlle Maryida Bouchard, fille de feu Isaac Bouchard et de feu Louise Bouchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras
4504 rue Ste-Catherine Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Victor) — A Massina, New York, le 6 août 1963 à l'âge de 76 ans est décédé M. Victor Bourdeau, époux en 1ere noces de feu Léonie Oligny et en 2e noces de Bernadette St-Germain, demeurant à 40 Park Avenue, Massina. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donaldson,
Main Street, Massina,
pour se rendre à l'église St. Mary's où le service sera célébré à 10 hres 30 et de là au cimetière de Massina, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGEOIS (Arthur) — A Laflèche, le 6 août 1963, à l'âge de 82 ans, est décédé Arthur Bourgeois, époux de feu Parmélia Tétreault, demeurant à 1744 Walnut. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.
3219, rue Grande-Allée
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRASSEUR (Benoit) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 41 ans, est décédé Benoit Brasseur, fils de feu Adélard Brasseur et d'Eveline Chagnon, époux d'Antoinette Ledoux père de Liette. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
831 avenue Laurier est
pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 h. et de là à destination de l'église paroissiale de Ste-Angèle de Monnoir où un libéra sera chanté, inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Albert) — A Chomedey, le 5 août 1963 à l'âge de 71 ans est décédé Albert Brunet, époux d'Aurore Théoret, père de Françoise (Mme Gérard Lévesque), Vidaline (Mme Horace Goyer), Claire (Mme André Legault), Albina (Mme Armand Bradette) Reine (Mme Gérard, Maurice Denis) et Emilien, demeurant à 825 rue Dufresne. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr & F. Brisebois,
1565, boul. Labelle,
à 9 hres 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Rosario) — Accidentellement, le 5 août 1963, à l'âge de 57 ans est décédé Rosario Chenier, époux de feu Orise Brossard, demeurant à 74 rue St-Jacques, Ville St-Pierre. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620 rue Provost, à Lachine,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Démerise) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve David Cormier, née Démerise Thibodeau, demeurant à 551 Ste-Catherine est. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine est
à 8 h. 20, pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COULOMBE (Ephrem) — A Montréal, le 4 août 1963, à l'âge de 73 ans, est décédé subitement M. Ephrem Coulombe, ex-capitaine de la Police de la Cité de Montréal, époux d'Angéline Samuel, demeurant à 6697 Garnier. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils
4733 rue Papineau
à 8 h. 40, pour se rendre à l'église St-Philippe-Apôtre où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Raillement coin Marquette et Bélanger. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CROTEAU (Hector) — A Montréal, le 4 août 1963, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Hector Croteau, époux de Jeannette Lauzon, demeurant à 7654 de Normanville. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Louis) — A St-Hubert, le 6 août 1963, à l'âge de 66 ans, est décédé Louis Desgroseilliers, époux de Rose Laramée, demeurant à 907 Prince-Charles. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
3219, rue Grande-Allée, Laflèche
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes de Laflèche, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ERAZOLA (François) — A Bois-des-Filion, le 6 août 1963 à l'âge de 79 ans est décédé M. François Erazola, époux de feu Marie Lafourcade, demeurant 302 Route Rurale no 1, Terrebonne. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
à 9 hrs pour se rendre à l'église paroissiale St-Maurice, Bois-des-Filion où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FREDETTE (Omer) — A Montréal, le 6 août 1963, à l'âge de 78 ans, est décédé Omer Fredette, époux de Odonna Goyette, demeurant à 8830 Hochelaga. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Claire où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Marie-Louise) — A Montréal, le 4 août 1963 à l'âge de 68 ans est décédée Mme veuve Donat Gauthier née Marie-Louise Manceau, demeurant à 8100 Sherbrooke est, appt 5. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons,
Société Coopérative des Frais Funéraires
302 rue Ste-Catherine est
à 8 hrs 35 pour se rendre à l'église Ste-Louise de Marillac où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Ste-Martine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Lorenzo) — A Pte-aux-Trembles, le 5 août 1963, à l'âge de 75 ans 1 mois, est décédé Lorenzo Germain, époux de Yvonne Guay (ex-employé du C.P.R.), demeurant à 6570 Place Boutet, app. 1. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.,
2590 rue Rouen
à 8 h., pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Rose-de-Lima) — A Chomedey, le 5 août 1963, à l'âge de 59 ans, est décédée Rose-de-Lima Monette, épouse de Arthur Gervais, demeurant à 1561, rue Iena. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M.-D. Cyr & F. Brisebois
1565, boul. Labelle
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Martin, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Joseph) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 91 ans, est décédé Joseph Hamel, époux de feu Rosanna Pinsonneau. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons de l'Hôpital St-Charles-Borromée
55 rue Dorchester Est
pour se rendre à la chapelle, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Agapit de St-Eustache-sur-le-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Maurice) — A Notre-Dame-du-Laus, le 5 août 1963 à l'âge de 57 ans est décédé M. Maurice Hogue, époux d'Henriette Turcotte, demeurant à 40 rue Desparois, Châteauguay. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Reid & Fils,
35, boul. Normand
à Châteauguay Centre,
à 9 hres 45 pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Châteauguay Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JUBINVILLE (Philias) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Philias Jubinville, époux de feu Laura Desaveselliers, demeurant à 271 St-Paul, Laprairie. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier Duclos Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 h., pour se rendre à l'église Nativité, de Laprairie, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARCHE (Laurette) — A Montréal, le 7 août 1963, à l'âge de 60 ans, est décédée Laurette Grand-Champ, épouse de Adelbert Lamarche demeurant à 6829 St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
6821 rue St-Hubert
pour se rendre à l'église St-Arsène. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBEAU (Thomas) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 53 ans, est décédé Thomas Lebeau, époux de Ernestine Lafleur, demeurant à 4847 Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Guindon Enrg.
4951 rue Adam
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Fernand) — A Toronto, le 4 août 1963, à l'âge de 38 ans et 11 mois, est décédé M. Fernand Lefebvre, employé de Hugh Russell Ltd, époux de Thérèse Ste-Marie, autrefois de Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE MOINE-GERVAIS (Lucile) — A Montréal, le 5 août 1963, est décédée Lucile Le Moine-Gervais, soeur de Mme E. Demers. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESAGE (Laurent) — A Montréal, le 5 août 1963 à l'âge de 49 ans, est décédé Laurent Lesage, époux de Yvonne Audette demeurant à 3391 Hochelaga. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 9 hrs; et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVAC (Oliva) — A Lachine, le 5 août 1963, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Eric Levac, née Oliva Lefebvre, demeurant à 1677 Remembrance. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, à Lachine
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Angélina) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Emile Lévesque, née Angélina Gosselin, demeurant à 3713, 41e Avenue, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Pelletier Ltée
1575, rue Ste-Catherine Est
à 9 hres pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin, où le service sera célébré à 9 hres 30 et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Maxime) — A Pont-Viau, le 4 août 1963 à l'âge de 52 ans, 7 mois est décédé M. Maxime Lévesque époux de Marie-Rose Guindon, demeurant à 418 rue St-André. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault
90 boul. Lévesque
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Christophe où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANZO (Dominic) — A Montréal, le 6 août 1963, à l'âge de 47 ans est décédé Dominic Manzo, époux de Joséphine Manzo, demeurant à 9259 Esplanade. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie Est
pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Défense où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Anna) — A Montréal, le 6 août 1963, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Charles Martineau, née Anna Boiteau, demeurant à 3371 Jean-Talon Est, appt 4, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
10,540 rue Papineau
à 8 hres 30 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McNULTY (Madeleine) — Accidentellement à Québec, le 5 août 1963, à l'âge de 49 ans, est décédée Madeleine Fournier, épouse de Ernest McNulty. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Merci, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Charles) — A Montréal, le 6 août 1963 à l'âge de 60 ans est décédé Charles Paquette, fils de feu Charles Paquette et de feu Marie-Louise Chatel. Les funérailles auront lieu samedi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINETTE (Louis N.) — A Montréal, le 5 août 1963 à l'âge de 72 ans est décédé M. Louis N. Pinette, époux de Rose-Anna Picher, autrefois du 9614 Boyce. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Lanoïois,
8628 rue Hochelaga
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Victor où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLANTE (Jolie) — A Montréal, le 5 août 1963, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Pierre Plante, née Jolie Hardy. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBITAILLE (Arthur) — A Roxboro, le 5 août 1963, à l'âge de 61 ans, 7 mois, est décédé Arthur Robitaille, époux de Jeannette Croteau et père de Roger, Jacqueline, (Mme G. Giroto), et Louise, infirmière à l'Hôtel-Dieu. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 courant.

C.E.DAIGNEAULT
DEPT DES ACHATS
ED. FINALE
1SEM. - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 5¢ Montréal, mercredi 7 août 1963 / saint Gaétan de Thienne, confesseur.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 248 • 4 CAHIERS • 56 PAGES

Métro
Le conseil vote des fonds supplémentaires de $46 millions. PAGE 3

Les Noirs aux USA
Deuxième article de Gérard Pelletier. PAGE 5

Finances
En l'espace de deux jours en juillet, les réserves de devises étrangères du Canada ont baissé de plus de $190 millions. Pourquoi ? PAGE 36



UN NID CHAUD... ET LUMINEUX ! — Nullement embarrassé par la circulation de Londres, cet oiseau n'a pas hésité à faire son nid dans un feu de circulation. Les changements de couleur que son nid subit ne semblent pas l'embarrasser. (Photo PA)

A l'étude dès la semaine prochaine

Armes-A: un projet d'accord Canada-USA

OTTAWA. (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pearson, a déclaré aujourd'hui qu'un projet d'accord avec les Etats-Unis portant sur l'équipement en armes nucléaires des forces canadiennes sera étudié par le cabinet, la semaine prochaine.

Ce projet d'accord a été mis au point par des négociateurs canadiens et américains. Toutefois, le cabinet canadien n'a pas encore étudié le contenu. M. Pearson a ajouté qu'il ne savait pas dans quelle mesure la teneur du projet d'accord avait obtenu la sanction de l'administration Kennedy.

"C'est un projet d'accord détaillé et un document important", a déclaré M. Pearson aux journalistes, à l'issue de la séance du cabinet d'aujourd'hui.

"Nous (le cabinet) n'avons pas eu l'occasion de l'étudier au cours de la séance d'aujourd'hui parce que plusieurs ministres sont absents de la capitale, a ajouté le premier ministre. Mais nous allons l'étudier la semaine prochaine", a précisé M. Pearson.

Le premier ministre a dit que les clauses du projet d'accord avaient été arrêtées par les négociateurs, mais qu'elles n'avaient pas été entérinées par les deux gouvernements.

"Je ne sais pas ce que cela signifie quant à l'approbation du projet d'accord par le gouvernement américain, a-t-il enchaîné. Il se peut que ce dernier ait donné l'approbation nécessaire. Quant au gouvernement canadien, il s'agira pour lui, en premier lieu, d'obtenir l'approbation du comité restreint du cabinet sur les questions de défense, et en deuxième lieu, l'approbation de tout le cabinet".

Le premier ministre n'a pas été en mesure de répondre à la question de savoir si l'accord en question, après la signature par les deux parties, sera rendu public. Des accords de ce genre entre les Etats-Unis et d'autres pays membres de l'OTAN n'ont pas été publiés, du moins dans leur entier.

"Une déclaration sera publiée, mais cela constitue une des questions sur lesquelles on devra s'entendre, a ajouté M. Pearson. L'entente en question pourrait contenir certaines clauses susceptibles d'empêcher la diffusion du texte intégral de l'accord, mais tous les renseignements pertinents seront rendus publics sous forme d'un communiqué de presse ou d'une déclaration".

La taxe américaine sur les investissements

La porte demeure ouverte aux discussions (Gordon)

OTTAWA. (PC) — Le ministre des Finances a affirmé aujourd'hui à Ottawa que les discussions sont encore possibles avec les Etats-Unis, concernant l'imposition d'une nouvelle taxe d'accise sur les investissements américains au Canada.

Parlant aux journalistes avant une réunion du cabinet M. Walter Gordon a déclaré que la question sera l'objet de nouveaux entretiens le mois prochain, quand des ministres canadiens rencontreront les hauts fonctionnaires américains à Washington pour discuter de questions économiques et commerciales en général.

Le ministre a avoué que durant la période qui s'est écoulée entre l'imposition de la taxe d'accise américaine et l'exemption de cette taxe sur les nouveaux investissements américains au Canada, le dollar a subi une influence néfaste vers la baisse. M. Gordon a toutefois refusé de décrire cette influence comme étant grave. Il a ajouté que la dévaluation n'a pas atteint un niveau dangereux.

Comme on lui demandait le résultat de son entretien avec les hauts fonctionnaires du Trésor à Washington, vendredi dernier, M. Gordon a répondu : "Ils n'ont pas fermé la porte pendant que j'étais là".

A son tour, M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, apprit aux reporters qu'il avait fait en fin de semaine une tournée utile dans la région du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique, et aussi dans les Etats de Washington et d'Orégon, et que les négociations avec les Etats-Unis sur les amendements au traité canado-américain, commencées jeudi dernier, se termineront dans deux semaines. L'accord canado-américain sur l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada pour ses forces en Europe et au pays est aussi "encore en négociation", a-t-il dit.

De retour de sa maison d'été de Harrington Lake, M. Pearson annoncera plus tard aujourd'hui les plans du Canada quant à la signature du traité anglo-américain-russe sur la cessation des essais nucléaires.

Les pensions

"Collision" entre Ottawa et les provinces; session à Québec dès septembre?

(De nos envoyés spéciaux)

HALIFAX. — Le gouvernement fédéral s'achemine vers une collision retentissante avec les provinces à moins que son projet de pensions contributoires ne soit modifié de façon radicale.

Trois provinces — le Québec, l'Ontario et le Manitoba — ont manifesté par la voix de leurs premiers ministres, à Halifax, une opposition catégorique au projet fédéral.

Ottawa, par contre, semble vouloir procéder le plus vite possible pour mettre son projet de pensions à exécution. Les autorités fédérales croient fermement avoir tous les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour le faire.

Pour sa part, le premier ministre Jean Lesage se trouve d'ores et déjà engagé dans une course contre la montre avec Ottawa sur cette question des pensions transférables, et il aurait l'intention de convoquer la Législature dès la fin de septembre.

La session provinciale débuterait soit la semaine précédant la réouverture de la session fédérale, soit la même semaine.

Elle avait déjà été annoncée pour une date indéterminée à l'automne pour l'adoption du bill 60 créant un ministère de l'Education. Les observateurs prévoyaient qu'elle débuterait vers le milieu ou la fin d'octobre.

M. Lesage aurait décidé de précipiter les choses afin de placer Ottawa devant une situation de fait, c'est-à-dire l'occupation du domaine des pensions transférables par la province.

Québec ayant légiféré le premier, Ottawa serait obligé alors de s'attaquer directement à la constitutionnalité du plan québecois s'il veut imposer son propre projet tel que présenté à la chambre des communes le mois dernier.

Voir PENSIONS en page 2

"La meilleure de toutes les conférences" — Lesage

QUEBEC. (par J.M.) — "La conférence interprovinciale à laquelle nous venons de participer est la meilleure de toutes les conférences interprovinciales depuis 1960 ; cela comporte, pour moi, une satisfaction particulière", a déclaré M. Jean Lesage aux journalistes à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette.

Le premier ministre du Québec revenait directement de Halifax à bord d'un avion blanc et bleu du ministère provincial du transport et des communications. Une légère brume flottait au dessus du champ d'aviation lorsque l'ap-

Voir M. LESAGE en page 2



UN AUTRE GARÇON ! — Cette photo, prise en 1961, montre Mme Jacqueline Kennedy portant dans ses bras son premier garçon, John. Aujourd'hui, l'épouse du président des Etats-Unis a donné naissance à un deuxième fils, né prématurément comme le précédent. La mère et l'enfant se portent bien. Les Kennedy ont aussi une fille, Caroline.

M. Bienvenu est ravi de l'engagement des provinces

Au quartier général de l'Exposition universelle, à Montréal, la nouvelle de la participation des provinces a été accueillie avec enthousiasme. Le président, M. Paul Bienvenu, a fait remarquer que l'unanimité des provinces était d'excellent augure.

"Avant le départ du premier ministre Jean Lesage pour la réunion d'Halifax, a expliqué M. Bienvenu, j'avais eu l'occasion d'en discuter avec lui et je lui avais même demandé de se faire le porte-parole de l'Expo de Montréal auprès de ses collègues des autres provinces. Je suis enchanté de l'attention que les premiers ministres ont accordée à l'exposition.

"La Compagnie de l'Exposition donnera suite immédiatement aux désirs de participation exprimés par les provinces en complétant la documentation que nous leur avons déjà fait parvenir afin de faciliter leurs études des facteurs financiers et des autres modalités."

Voir M. BIENVENUE en page 2

Haïti demande à l'OEA d'intervenir pour arrêter "l'agression dominicaine"

PORT-AU-PRINCE, (AFP, AP, Reuter, UPI) — Le gouvernement d'Haïti a protesté aujourd'hui, pour la seconde fois, contre l'agression dominicaine, dans une note remise à l'Organisation des Etats américains, à laquelle elle demande de prendre une action immédiate pour stopper cette agression.

La nouvelle protestation d'Haïti coincide avec l'envoi de trois avions transportant des renforts de troupes depuis Port-au-Prince à Cap-Haïtien, dans la zone officiellement reconnue par Haïti comme "zone de guerre".

Les troupes ont avec elles des mitrailleuses et de l'équipement de combat. Les hommes seraient au nombre d'une cinquantaine par avion.

La seconde protestation haïtienne peut faire prendre un tournant aux événements, car dans sa première protestation, le gouvernement Duvalier ne demandait pas à l'OEA de prendre une quelconque action.

Selon les dépêches parvenues de Port-au-Prince, l'invasion d'Haïti aurait débuté dimanche soir et, dès lundi, au moins 150 hommes auraient été transportés par avion au nord de l'île, afin de lutter contre les rebelles. Ceux-ci sont estimés par le gouvernement Duvalier à 300 hommes, mais selon des informations recueillies à Saint-Domingue des soldats de l'armée auraient déserté pour se joindre aux envahisseurs et grossir le

Voir HAITI en page 2

Ottawa signera demain le traité de Moscou

OTTAWA, (PC) — Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a déclaré aujourd'hui que les ambassadeurs canadiens au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en URSS vont signer demain l'accord anglo-soviético-américain sur la limitation des essais nucléaires, à Londres, Washington et Moscou respectivement. Le haut-commissaire George Drew signera à Londres, les ambassadeurs S. A. Ritchie à Washington et Arnold Smith à Moscou.

Si le traité peut être signé dans les trois capitales à la fois, c'est afin d'éviter que ne surgissent des problèmes de protocole: les gouvernements que ne reconnait pas l'Ouest peuvent signer à Moscou, ceux que ne reconnait pas Moscou peuvent le faire à Londres ou à Washington.

M. Martin a déclaré avoir d'abord envisagé de se rendre lui-même à Washington signer le traité, mais que le gouvernement a ensuite décidé de signer dans les trois capitales. A Washington, le Canada sera le troisième pays à signer, après l'Australie et le Mexique.

En tout, 19 des 56 pays qui ont annoncé leur intention de signer le traité vont le faire demain. Ce sont, outre les trois déjà nommés et après eux, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Malaisie, la Libéria, la Thaïlande, l'Iran, la Pologne, la Belgique, la Bulgarie, l'Italie, la Yougoslavie, la Finlande, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Hongrie.

Autres nouvelles sur la conférence interprovinciale et sur le congrès NPD en page 45

Le congrès NPD se rallie finalement à la thèse de Douglas sur les deux nations

par Jean-V. DUFRESNE

REGINA — Malgré de vives protestations émanant de délégués néo-canadiens, l'assemblée du Nouveau parti démocratique est parvenue hier à faire reconnaitre le bien-fondé des revendications constitutionnelles du Québec.

Le document, long de quatre pages, est le fruit de deux jours de travail intense au cours desquels la délégation québécoise a convaincu le conseil fédéral de faire ratifier par l'ensemble des délégués les positions déjà prises durant la dernière campagne électorale par le chef du NPD, M. Tommy Douglas.

S'il n'a pas été difficile de convaincre le conseil du parti, l'assemblée générale, elle, a affiché plus de réticence et il n'a fallu pas moins d'une douzaine d'interventions vigoureuses de la part des délégués québécois pour l'éclairer sur l'urgence de reconnaitre "l'égalité de statut de la nation canadienne-française".

La résolution reprend les promesses que le leader T. C. Douglas a faites durant la dernière campagne électorale du 8 avril. Il prolonge dans la réalité la résolution adoptée au congrès de fondation du parti en 1961 conférant au Canada son caractère bi-national.

Bien qu'elle soit redigée en des termes modérés, et qu'elle reconnaisse du même coup l'apport culturel des minorités canadiennes, elle fut assez durement prise à partie.

Un député néo-démocrate provincial de Colombie-britannique, M. Alan MacDonald, s'y est opposé dans ces termes: "On ne peut accorder aucune garantie juridique à une culture. Le Canada français survivra dans la mesure où il s'émancipera, économiquement. Une culture survit naturellement, sans l'artifice de la loi. Je regrette pour ma part que le Canada français ait choisi le chemin du légalisme pour assurer sa survivance. Je conçois le Canada comme multi-national. Je songe aux minorités ukrainiennes."

M. MacDonald a voulu souligner toutefois qu'il est d'accord avec l'esprit de la résolution. Mais du même coup, il a reproché au premier ministre Jean Lesage "d'aller trop loin dans ses revendications autonomistes". Il faisait allusion à la

Voir LE NPD en page 2

Etat d'alerte en Colombie

BOGOTA, Colombie. (UPI) — Le gouvernement colombien a mis ses troupes sur un pied d'alerte à la suite de la découverte d'un complot antigouvernemental. D'autre part, le chef de l'état-major de l'armée a annoncé que sept personnes avaient été mises en état d'arrestation. Selon le général Pizarro, tous les sept détenus seraient des personnalités "haut placées", mais il a refusé d'en divulguer les noms. Il a ajouté que les personnes arrêtées appartiennent toutes à la même organisation politique. Toutefois, des sources dignes de foi ont déclaré que les conspirateurs sont des partisans de l'ancien dictateur Rojas Pinilla.

SOMMAIRE

Annonces classées / 46 à 54
Bandes dessinées / 12
Courrier de Pauline / 20
Décès, Naissances, etc. / 55
Editorial / 4
Finance / 36, 37
Horoscope / 16
Les patrons / 50
Les Tribunaux / 14
Mach / 38
Mots croisés / 26
Nouv. internationales / 17, 27
Radio et Télévision / 26
Sciences / 13
Spectacles et Concerts / 10, 11
Sports / 29 à 34
Vie dans les parcs / 43, 44
Vie féminine / 18 à 20 et 22, 23
Vie mondaine / 19
Vie religieuse / 6
Votre médecin / 28

LA MÉTÉO

Averses, moins chaud demain / Min.: 65 — Max.: 80

VOIR DETAILS PAGE 2



La SGF investira prochainement $2 millions près de Mont-Laurier

par Michel VAN SCHENDEL

La Société générale de financement fera son plus gros investissement dans la région de Mont-Laurier. Cet investissement, dont les détails seront annoncés en temps et lieu, mais assez prochainement semble-t-il sera de l'ordre de $2 millions. M. Gérard Filion, directeur de la SGF, a en outre confié au reporter de LA PRESSE que cette somme permettra la création d'une industrie entièrement nouvelle dans la province de Québec.

L'usine, qu'il s'agit d'installer grâce à la collaboration de la SGF et d'une industrie locale déjà existante, sera prête au printemps prochain. Elle utilisera les richesses forestières de la région. Hautement mécanisée, elle ne permettra l'embauche que d'une cinquantaine d'ouvriers.

L'un des critères de la SGF pour investir dans une entreprise ou pour lui prêter de l'argent est l'expension nouvelle que ces capitaux peuvent assurer à l'entreprise, compte tenu des possibilités d'augmenter l'emploi. Dans le cas présent, l'emploi de main-d'oeuvre nouvelle n'est évidemment pas la considération qui a fait se décider M. Filion. C'est une autre considération, plus fondamentale celle-ci : à savoir la volonté de la SGF de contribuer à la récupération par le Québec de son économie.

En efet, le produit — mystérieux — que fabriquera la nouvelle industrie a une importance significative pour l'économie de la province. Soixante pour cent de la demande canadienne totale de ce produit sont absorbés par le Québec. Jusqu'à présent, il fallait l'importer entièrement. Pas une seule industrie canadienne-française, pas une seule industrie ne fût-ce que géographiquement québecoise, ne le fabriquait.

Des projets de regroupement

"La principale mission de la SGF est de préparer le regroupement des entreprises canadiennes-françaises. C'est sur quoi je concentre actuellement toutes mes activités", a déclaré hier matin M. Gérard Filion, directeur de la Société, lors d'un entretien accordé au représentant de LA PRESSE. Il a ajouté :"Quelques-uns de ces projets sont déjà assez avancés. Nous pourrons vraisemblablement annoncer une entente à leur sujet avant la fin d'octobre. Du moins, je l'espère. Ces projets de regroupement intéressent plusieurs secteurs industriels." M. Filion n'a pas voulu en dire plus long.

Le premier cas de regroupement effectué par la Société générale de financement date du 10 juillet dernier. A cette date, elle prit le contrôle de la maison Forano, grosse entreprise de construction mécanique située à Plessisville.

La SGF prendra une participation importante au capital de la nouvelle société. Les études relatives à la constitution de cette société étaient déjà très avancées au moment où la SGF prit son départ officiel.

Il s'agit de la première création d'industrie sous l'égide d'une organisation dont, rappelons-le, l'Etat est l'un des grands actionnaires. Auparavant, la SGF avait conclu deux transactions financières. L'une d'elles est d'envergure. Le 10 juillet, à Plessisville, elle prenait le contrôle d'une grosse affaire de construction mécanique. Afin de permettre le regroupement financier dans ce secteur industriel, elle acquérait 68% du capital de la maison Forano (dont l'actif net dé-

Voir LA SGF en page 2

La guerre du poulet

La France veut tenir tête aux Etats-Unis

PARIS, (AFP, Reuter, UPI) — Des sources gouvernementales françaises ont lancé aujourd'hui l'avertissement qu'une guerre tarifaire suivrait inévitablement toutes représailles qu'effectueraient les Etats-Unis en réponse à l'accroissement des droits de douanes du Marché commun sur la volaille américaine.

Le ministère français des Affaires étrangères a déclaré que seul le quartier général du Marché commun à Bruxelles était habilité à commenter les mesures projetées par les Etats-Unis à ce sujet.

Cependant, les diplomates français ont laissé clairement entendre, officieusement, que la France appuierait à fond des représailles antiaméricaines. Dans les milieux gaullistes, on estime qu'une guerre des droits de douane servirait la politique suivie par de Gaulle en vue d'unir les Six dans la recherche d'une "indépendance économique et politique à l'endroit de Washington".

De son côté, Washington semble bien résolu à user de représailles contre le Marché commun au sujet des droits sur la volaille américaine.

Lassés d'attendre de problématiques concessions des "Six" pour améliorer le sort de leurs exportations de volailles en Allemagne, le seul pays concerné par cette querelle, les Etats-Unis ont raidi leur position. Des mesures de rétorsion vont frapper certains produits européens qui seront soumis à des droits

Un porte-parole de la commission exécutive du Marché commun a contesté le chiffre de $46 millions avancé par les Etats-Unis comme étant celui des volailles touchées par les droits de douane de la CEE et a précisé que le Marché commun estimait ce chiffre à $19 millions.

Les mesures de représailles annoncées à Washington n'ont pas été prises au tragique dans les milieux français, mais à Bonn et à Bruxelles on a exprimé de profonds regrets à ce sujet.

de douane supérieurs lors de leur entrée aux Etats-Unis, payant ainsi le préjudice subi par les poulets américains.

Le gouvernement américain n'a pas encore choisi les articles qui seront ainsi pénalisés. Mais la liste des produits parmi lesquels sera effectuée la sélection est relativement vaste et touche tous les pays du Marché commun. Les "Six" ont exporté pour $111,500,000 de ces divers produits vers les Etats-Unis en 1962. Le conflit du poulet ne portant que sur un marché de $46 millions, la liste définitive ne portera également que sur des exportations européennes se montant à $46 millions.

Deux mois de grâce

Une dernière possibilité d'armistice a toutefois été ménagée aux "Six", les mesures annoncées n'entrant en vigueur que le 16 octobre. D'ici là et même plus tard, les Etats-Unis, qui ont pris cette décision "à contre-coeur", laissent encore entrouverte la porte des négociations. A y regarder de près, cette contre-offensive n'est donc qu'une menace pour le moment.

Il y a maintenant plus de six mois que les Etats-Unis ont soulevé cette affaire de volaille. Les plus hautes autorités américaines et le président lui-même sont constamment intervenus auprès des "Six" pour dénoncer le caractère protectionniste de leur politique agricole et leur demander de prendre une attitude plus libérale à l'égard des poulets américains.

LE NPD

SUITE DE LA PAGE 1

caisse universelle de retraite que le chef québécois a décidé d'établir en dehors du programme fédéral.

Un autre député, M. Colin Cameron, de Colombie-Britannique lui aussi, s'est élevé contre la résolution dont il a voulu imiter le caractère autonomiste au nom des exigences de la planification économique.

M. Cameron qui est l'expert financier du NPD aux Communes et l'un des hommes les plus redoutés du ministère des Finances, ne croit pas qu'il soit sage d'accorder à une province le droit de se retirer d'un programme conjoint tout en lui accordant les sommes qui lui eussent été consenties si elle en avait fait partie.

M. Cameron a expliqué que le Canada a besoin d'un vaste programme de planification fédérale, et que si celui-ci ne peut être réalisé sans la collaboration la plus étroite des provinces, pour mettre à exécution le gouvernement doit escompter un retour financier des sommes investies dans ce programme.

"Je sympathise beaucoup avec le Québec, d'autant plus que cette province est, après la Saskatchewan, celle qui entend pousser le plus loin la planification gouvernementale, a-t-il dit. Mais le "budget" national est un appareil délicat et cet article risque de compromettre la planification à l'échelon national."

Par contre, un certain nombre de délégués anglophones ont parlé de "tragédie" si la résolution n'était pas acceptée. L'un a parlé de "débat historique" et a déploré que les Canadiens anglais ne semblent pas se rendre compte de la nécessité de repenser la Confédération.

C'est à la suite de ces interventions qui ont obligé les délégués québécois à faire littéralement de la petite histoire, que le vice-président du conseil fédéral, M. Roméo Mathieu, chef syndical des salaisons, à Montréal, s'est emparé carrément du microphone pour le conserver une dizaine de minutes. Sur un ton qui n'admettait plus la réplique, le vice-président a déclaré :

"Lorsqu'on nous félicite de respecter les droits des minorités du Québec, on nous le dit en anglais. N'est-ce pas là confirmer qu'il est possible chez nous, de vivre sans perdre sa langue ? Est-ce donc trop vous demander que de vous dire que vous devez, vous les anglophones, nous accorder la même égalité à la grandeur du pays ?"

M. Charles Taylor, candidat NPD dans Mont-Royal, est aussi intervenu : "La culture française existe et va continuer d'exister et vous n'y pouvez rien". La mauvaise acoustique du stade où se déroulent les débats ne nous a pas permis cependant de saisir toute son observation.

M. Roger Provost, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a rappelé pour sa part les conséquences graves qui en découleraient "si nous ne réalisons pas qu'il existe au Canada un profond malaise auquel il faut absolument trouver une solution. Et faire de nous des millionnaires anglo-saxons ne règlera pas le problème, a-t-il répondu à celui qui tantôt affirmait que la survivance du Canada français n'était qu'une question d'émancipation économique.

Soyons réaliste, a dit M. Provost. La Confédération n'est pas une union. Allons-nous accepter que le Québec n'y soit pas aux célébrations de 1967 ?"

Incidemment, c'est là la seule allusion qui fut faite dans les débats sur l'éventualité du séparatisme.

En suivant ces débats, on doit se rendre à l'évidence. D'une part, les délégués anglophones veulent manifester la meilleure volonté du monde, mais leur ignorance à peu près totale de l'évolution québécoise, tant les attitudes séparatistes extrêmes que la réforme entreprise depuis trois ans par le gouvernement, ne leur permet pas de saisir l'importance pour le NPD d'appuyer une revision complète de la constitution. Sauf pour les membres du conseil fédéral qui, par leurs contacts assez fréquents avec leurs collègues québécois connaissent assez bien la réalité de nos problèmes.

Le texte

Voici l'essentiel de la résolution adopté hier par l'assemblée général du Nouveau parti démocratique :

Il faut cependant reconnaître que quatre années seulement avant l'anniversaire de la Confédération, nous risquons de déboucher sur l'an 1967 dans une atmosphère de confusion, d'indécision et d'insatisfaction.

Le Canada se trouve en présence d'un problème dont la gravité s'accentue de jour en jour. Trop souvent le Canadien anglais, craignant de voir notre pays fragmenté, tend à considérer avec méfiance les réclamations de ses compatriotes du Québec en faveur d'une autonomie accrue. Trop souvent, le Canadien français, craignant pour sa langue et sa culture, a vu dans les appels à l'unité nationale une tentative camouflée d'assimilation. Si nous tentons d'escamoter le problème, nous ferons face à une crise de plus en plus profonde.

Il faut — rien de moins ne nous satisfera — repenser complètement notre régime fédéral et les relations entre les deux nations qui ont établi le Canada. Nous devons modifier notre constitution, nos lois et nos partis politiques en fonction des réalités de la vie canadienne actuelle.

Notre constitution doit reconnaître l'égalité de statut de la nation canadienne française et de la nation canadienne anglaise. Ce sont là des termes dont on comprend souvent mal le sens, et qu'il importe de bien préciser. Par "nation canadienne française", nous entendons tous les citoyens canadiens dont la langue maternelle ou d'adoption au Canada est le français. Chacune de ces deux nations dit respecter pleinement les traditions et les caractéristiques des autres groupes qui ont enrichi notre société.

Tout Canadien a le droit d'avoir accès à la langue et à la culture de sa nation.

Nous recommandons par conséquent à chacun de nos partis provinciaux d'inscrire à son programme l'adoption de mesures tendant à faciliter aux adultes comme aux enfants l'apprentissage des deux langues.

Le gouvernement néo-démocrate s'efforcera d'obtenir la collaboration des provinces en vue de fournir aux Canadiens d'expression française des autres provinces, dans le cadre d'une constitution modifiée, les mêmes droits en matière de langue que ceux qui sont accordés dans le Québec aux Canadiens d'expression anglaise.

La Société Radio-Canada devrait recevoir l'ordre d'étendre au Canada entier ses réseaux français et anglais, et recevoir les fonds nécessaires à cette fin.

Dans la fonction publique, on devrait établir l'égalité des deux cultures, recourir à cette fin aux moyens suivants ;

(A) Après une période de transition raisonnable, le bilinguisme serait un atout en cas de nomination ou d'avancement à un poste supérieur de l'administration fédérale.

(B) On créerait à l'intention des fonctionnaires fédéraux désireux de devenir bilingues des cours de langues qu'ils pourraient suivre pendant les heures de travail.

(C) Le français et l'anglais seraient reconnus au même titre comme langues de travail de l'administration fédérale ; les dossiers seraient tenus indifféremment dans une langue ou dans l'autre ; tous les documents publics seraient publiés simultanément dans les deux langues, et les réponses aux communications seraient rédigées dans la langue officielle utilisée par les correspondants.

Il y aurait lieu de créer un organisme fédéral en vue de fournir des services de traduction et d'interprétation simultanée à bas prix.

Nous avons déjà signalé la nécessité de remanier complètement la constitution du Canada. Nous ne tenterons pas ici de détailler les changements qui s'imposent, mais nous croyons qu'on devrait observer les principes suivants :

A) Tous les droits nationaux et les droits des minorités, y compris les droits se rattachant à la religion, à la langue et l'éducation, devraient être explicitement mentionnés et ne devraient être modifiables que du consentement unanime des assemblées législatives du Canada.

B) Les droits de la personne, par exemple la liberté de parole, de religion, d'association et d'assemblée et le droit à l'égalité de traitement en matière d'emploi, de logement et de services, devraient également n'être modifiables que du consentement unanime des assemblées législatives du Canada.

(C) Le logement, l'aménagement de centres récréatifs et culturels, la rénovation urbaine et l'expansion des services éducatifs et sociaux sont parmi les tâches les plus pressantes qui s'imposent au Canada. Comme elles sont du ressort des provinces, celles-ci devraient disposer des revenus nécessaires à leur réalisation. Toutefois, le gouvernement fédéral aidera à satisfaire ces besoins selon les principes du fédéralisme coopératif. Dans certains cas, cela demandera des mesures conjointes. On peut prévoir que le Québec, en raison de son caractère particulier, préférera dans certains cas ne pas participer à des programmes conjoints voulus par les autres provinces. Il devrait pouvoir s'en abstenir sans retarder leur mise en oeuvre par les autres provinces et par le gouvernement fédéral. Son droit de ne pas s'associer à ces programmes conjoints devrait s'exercer sans entraîner de perte financière.

(D) Il faudra préciser les attributions respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, de même que la répartition des pouvoirs fiscaux. La planification économique est du ressort des deux paliers de gouvernement. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe, en dernier ressort, d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi. Toutefois, il consultera pleinement les provinces quant à leurs plans et s'efforcera de coordonner les plans fédéraux avec les plans d'expansion que les provinces ont le droit de mettre en oeuvre.

Il importe en outre d'assurer une aide économique aux provinces qui en ont besoin, selon une formule de péréquation conçue pour relever équitablement le niveau de vie des diverses régions du pays et pour permettre à chaque province de légiférer en toute indépendance dans les domaines de son ressort.

HAITI

SUITE DE LA PAGE 1

nombre des ennemis du régime.

M. Carlo Ducena, qui s'affirme représentant à Washington des commandos anti-Duvalier, a annoncé hier la capture de Cap-Haïtien par les insurgés. Il a également déclaré qu'à son avis, ils contrôleraient tout le pays d'ici deux semaines.

M. Ducena, gendre du général Léon Cantave, commandant des rebelles, a, d'autre part, affirmé que l'invasion n'avait pas été déclenchée à partir d'un autre pays latino-américain, mais d'une "île" des Caraïbes. Il a en outre précisé que les envahisseurs allaient installer un gouvernement provisoire sous la présidence du général Cantave et que des élections démocratiques seraient organisées très prochainement.

A Washington, le Conseil de l'OEA s'est réuni pour examiner la plainte d'Haïti contre la République dominicaine sur laquelle elle rejette la responsabilité de l'invasion, en prétendant que les commandos anti-Duvalier ont été entraînés sur son territoire et par ses soins. De son côté, Saint-Domingue a nié les accusations haïtiennes.

Le président Bosch, de la République dominicaine, n'en a pas moins pris la situation très au sérieux en raison des accusations de "complicité et coopération" portées contre son gouvernement par Port-au-Prince. Il a conféré hier avec les dirigeants militaires de son pays et mis l'armée sur un pied d'alerte.

Seconde invasion bientôt ?

Par ailleurs, l'un des chefs des exilés haïtiens, M. Paul Verna après avoir affirmé qu'au moins 500 rebelles avaient établi leur base sur une île au large d'Haïti, a révélé hier qu'un autre groupe de révolutionnaires haïtiens se préparait à envahir la république noire des Antilles.

"De nombreux soldats haïtiens sont passés dans le courant de la nuit de lundi à mardi en République Dominicaine. Parmi eux se trouve un colonel, a précisé Verna. Nous adressons un appel urgent aux gouvernements démocratiques américains pour qu'ils nous aident et assurent le triomphe du corps expéditionnaire. La population civile s'est soulevée et demande des armes pour combattre Duvalier."

M. LESAGE

SUITE DE LA PAGE 1

pareil s'est posé à 11 h. 56 du matin sur la piste d'atterrissage.

Le chef du gouvernement était accompagné de Mme Lesage, du ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, et de sa femme, de Me Louis-Philippe Pigeon, conseiller juridique du cabinet, de M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, et de Mme Morin, ainsi que de M. Denys Paré, secrétaire de presse du chef de l'Etat québécois.

M. Jean Lesage a rappelé que les premiers ministres des provinces se sont entendus à Halifax pour contribuer à la construction d'un édifice qui commémorera dans la Vieille Capitale l'adoption des "résolutions de Québec" en 1864, de même que pour participer à l'Exposition universelle de 1967 à Montréal et que pour procéder à des échanges de fonctionnaires.

Le chef du gouvernement voit dans ce projet d'échange une des "décisions les plus significatives" de la conférence interprovinciale, car la mesure doit, selon lui, concourir à la "revalorisation de la fonction publique". On demandera à l'"Institut canadien de l'administration publique" de fixer la procédure à suivre.

M. Jean Lesage a insisté sur le fait qu'à Halifax les premiers ministres n'ont pas discuté de problèmes fédéraux. La règle absolue approuvée en 1960 pour les conférences interprovinciales, c'est qu'au cours de telles assises les discussions doivent porter uniquement sur des questions provinciales.

— "Pour aucune considération, il ne faudrait agir autrement, commenta le chef du gouvernement québécois. Si nous voulons sauvegarder la Confédération canadienne, on ne doit pas avoir l'impression à Ottawa ou ailleurs que les provinces cherchent à former un groupe pour exercer des pressions sur Ottawa. En toute sagesse, il faut reconnaître que ça serait mauvais".

PENSIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Autrement ce serait le Québec qui serait obligé de contester la législation fédérale. Le gouvernement provincial veut se trouver dans la position la plus avantageuse dans l'imbroglio constitutionnel qui s'annonce à l'horizon si Ottawa refuse de modifier son plan.

Québec s'appuie sur l'article 94A de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui stipule qu'aucune loi fédérale sur les pensions de vieillesse ne doit venir en conflit avec une législation provinciale présente ou future.

Le gouvernement Pearson appuie sa politique sur l'intérêt national qui exige une certaine uniformité de la sécurité sociale à travers le pays. Cette attitude repose aussi sur le sentiment de certaines provinces — la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan — qu'un régime de pension transférable n'est vraiment pratique que s'il vient d'une initiative fédérale.

Le problème qui se pose alors est le suivant, à savoir comment un individu aurait-il les moyens de contribuer aux pensions fédérales et aux caisses provinciales de retraite.

Au Québec ceci serait impossible vu le caractère universel du plan provincial. Le premier ministre Jean Lesage a déclaré qu'il était prêt à défendre son projet jusque devant les cours de justice. Cependant, le gouvernement provincial prétend avoir une formule qui permettrait au gouvernement fédéral de légiférer sur les pensions pour les provinces qui n'ont pas de législation à elles, sans porter atteinte aux régimes que d'autres provinces voudraient appliquer sur leur territoire.

Législation de la Suède

Le plan québecois s'inspire largement de la législation qui est en vigueur en Suède depuis 1960. Il combine la nécessité d'assurer la sécurité sociale de la population et d'accumuler une réserve de fonds publics qui faciliteront l'expansion économique.

On prévoit des cotisations qui pourraient être fixées au début à 2 pour cent des salaires pour atteindre après quelques années 7 ou 8 pour cent. Employeurs et employés seront appelés à contribuer également.

On imposerait un minimum et un maximum de salaire cotisable. Le minimum pourrait être fixé à $1,500 par année et le maximum à $6,000. Ceux qui gagnent moins que le minimum ne seraient pas appelés à contribuer, tout cotisant qui désire obtenir une pension supérieure à celle prévue par le plan pour le salaire maximum devra recourir à l'entreprise privée pour l'excédent.

Les professionnels, les marchands et autres personnes travaillant pour leur compte seront également appelés à contribuer.

Les pensions versées par le plan correspondant à un chiffre basé sur le revenu réalisé durant les dix ou quinze meilleures années.

Les pensions seront universelles, c'est-à-dire que les travailleurs n'ayant pas un revenu suffisant pour faire leurs cotisations devront être subventionnées soit par le plan, soit par les fonds publics.

On estime que les cotisations totaliseront environ $500,000,000 annuellement après quelques années d'opération et constitueront le fonds de réserve.

Ce fonds sera administré par une régie d'Etat et représentera une concentration énorme de capitaux.

Ces capitaux seront investis dans des obligations du gouvernement, et des administrations municipales et scolaires. Il se peut qu'ils servent également à acheter des actions et des obligations de l'entreprise privée.

Le plan provincial vise à assurer l'expansion économique du Québec et s'insère dans la politique de libération économique développée durant la campagne électorale provinciale de novembre 1962.

Le gouvernement considère cette mesure encore plus importante que la nationalisation de l'électricité.

La conférence de septembre

Le premier ministre Lesage a déclaré que le Québec enverrait "peut-être" un ministre à la réunion ministérielle et technique convoquée par Ottawa pour les 9 et 10 septembre pour examiner le problème des pensions et des caisses de retraite.

Une source officieuse a cependant laissé entendre que le Québec n'enverrait que des fonctionnaires, présumément ceux qui ont mis au point le régime québecois de caisses de retraite.

On est actuellement à mettre au point la législation provinciale qui sera présentée à la prochaine session de la législature à la fin de septembre, probablement une semaine avant la réouverture de la session fédérale.

On prévoit que le régime québecois pourra entrer en opération vers le printemps prochain.

M. Roblin

Le premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin n'a encore aucun projet précis à l'idée. Mais il a déclaré être fortement intéressé au régime québécois qui concentre les épargnes effectuées pour des pensions entre les mains d'une régie d'Etat et lui fournit un instrument efficace d'expansion économique. Le Manitoba entend appliquer d'ici quelques années la planification économique, un plan ayant déjà été formulé et publié.

Selon lui, le régime québécois est viable économiquement. Quant au régime fédéral, qui ne prévoit pas l'accumulation de fonds de réserves, M. Roblin a déclaré qu'il n'était pas conformes aux intérêts économiques du pays, car il assécherait une source importante de capitaux d'investissement qui autrement seraient concentrés dans des fonds de pensions.

M. Robarts

Quant au premier ministre John Robarts de l'Ontario, il a déclaré que sa province n'abandonnerait pas son régime, même si Ottawa décidait de procéder unilatéralement. "Jamais", a-t-il dit. Le plan ontarien n'est pas universel et prévoit que les fonds de pension accumulés resteront entre les mains de l'entreprise privée. Ce plan ne jouit d'aucun prestige auprès des autres premiers ministres qui le jugent taillé à la mesure des compagnies d'assurances et de fiducie. Au Québec on affirme que le plan ontarien s'il était copié partout consacrerait l'emprise de Toronto sur la structure financière du pays.

L'attitude de Mlle LaMarsh

A Ottawa on juge que le plan québécois n'est pas économiquement viable. On prévoit que de nombreuses difficultés résulteront de son application et qu'il contribuera à détruire le climat actuel favorable à l'entreprise privée.

Ottawa croit en outre avoir le devoir d'établir des normes nationales dans le domaine de la sécurité sociale.

Une source fédérale, a cependans admis officieusement qu'Ottawa, tout en préservant ce principe, était prêt à écouter toutes les représentations des provinces et à faire des concessions importantes.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être, Mlle Judy LaMarsh, fait actuellement un voyage d'étude en Europe où elle consultera les autorités françaises, britanniques et suédoises au sujet des systèmes de pensions en vigueur dans ces pays.

Mlle Lamarsh est réputée la personne la plus déterminée à faire passer le projet fédéral. Elle est aussi la personne contre laquelle les premiers ministres provinciaux ont manifesté le plus d'animosité à Halifax.

On l'accuse de fournir des détails insuffisants quant au projet fédéral et de recourir à la consultation avec les provinces que comme un simple simulacre.

Même les premiers ministres favorables en principe au projet fédéral de pension attendent des détails plus amples avant de se prononcer définitivement.

M. BIENVENU

SUITE DE LA PAGE 1

"Lors de la tenue de la réunion du conseil d'administration de la compagnie de l'Expo à Halifax, en juin dernier, a poursuivi M. Bienvenu, les entretiens que j'avais eus avec le premier ministre Stanfield, de Nouvelle-Ecosse, avaient été très cordiaux.

"J'ai échangé avec les premiers ministres de toutes les provinces une correspondance suivie dont je constate aujourd'hui avec un très grand plaisir le premier résultat concret".

Maire des Iles Laval

M. Conrad Allaire a été réélu hier par acclamation maire de la municipalité des Iles Laval qui est située sur l'Ile Jésus.

M. Allaire se voit donc réélu pour la cinquième fois consécutive.

Un comité négociera pour les employés des services civils

OTTAWA, (PC) — Le premier ministre a annoncé aujourd'hui à Ottawa qu'un comité spécial, composé de neuf hauts fonctionnaires, a été formé pour négocier, avec le gouvernement, les nouvelles échelles de salaire et les conditions de travail des employés des services civils.

Le président du comité, qui doit porter le nom du comité préparatoire aux négociations collectives, sera M. A.D.P. Heeney, président de la division canadienne de la Commission internationale des eaux limitrophes.

En annonçant la nouvelle, M. Pearson a rappelé ce matin la promesse du gouvernement d'établir une forme appropriée de négociations et d'arbitrage au sein du fonctionnarisme. Les associations du service civil sont maintenant consultées par le gouvernement en ce qui a trait aux nouvelles échelles de salaire. Les fonctionnaires désirent avoir droit de négocier, comme les syndicats ordinaires, avec leurs employeurs.

Les autres membres du comité sont M. R. G. MacNeill, président de la Commission du service civil; M. C.G.E. Steele, secrétaire au Trésor; M. G. F. Davidson, directeur de l'organisation des bureaux gouvernementaux; M. G. L. Lalonde, sous-ministre aux Affaires des anciens combattants; M. Guy Roberge, président de l'Office national du film; M. F. T. Rosser, vice-président du Conseil national de la recherche; M. W. R. Dymond, sous-ministre adjoint au Travail; et M. R. C. Labarge, sous-ministre adjoint au Revenu.

Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des grandes.

LA ROCHEFOUCAULD, "Maximes".

LA SGF

SUITE DE LA PAGE 1

passait trois millions de dollars au moment de la transaction).

Il y a deux jours, elle achetait $175,000 d'obligations émises par une compagnie de pâte à papier de Rivière-du-Loup, propriété de la famille Soucy.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'un placement plus que d'un investissement. Depuis longtemps, la compagnie formée par la famille Soucy songeait à s'agrandir. Créée en 1887, elle fabriquait de la pâte mécanique à Vieux-Chemin-du-Lac. Mais, pour faire du papier conformément à sa nouvelle ambition, il fallait de nouvelles installations en même temps qu'un capital d'expansion.

La maison Soucy s'adressa à un courtier de Québec pour assurer la mise en vente d'obligations garanties en première hypothèque. L'affaire étant saine, mais mal connue sur le marché de Montréal dont dépend le succès de semblables émissions, la SGF acheta publiquement un gros paquet d'obligations. Ce geste décida un certain nombre de prêteurs à en faire autant.

La compagnie, qui sera dorénavant connue sous le nom de F. F. Soucy Ltée, constitue maintenant une compagnie à responsabilité limitée avec un capital composé de 270,000 actions. Ses plans d'expansion comprennent la construction d'une usine à papier d'une capacité de production de 30,000 tonnes par année. Quant à la production de pâte mécanique, elle doit monter de 15,000 à 20,000 tonnes par année. La majeure partie en est absorbée par le marché américain.

En plaçant de l'argent sous forme de prêt portant intérêt, la SGF aura permis à une entreprise canadienne-française rentable de progresser. Ce qui a retenu l'attention de M. Filion dans ce cas-ci n'est pas directement le type d'industrie dans lequel s'est spécialisé la famille Soucy. Le directeur de la SGF admet que le marché de l'industrie du papier et de la pâte à papier est quelque peu engorgé. Mais des considérations plus impérieuses ont balayé toute hésitation :

1) la région de Rivière-du-Loup, où est installée l'affaire Soucy, est économiquement délabrée. La mesure permet de la fortifier ;

2) un confrère du matin rappelle que la maison Soucy est la seule entreprise canadienne-française de la pâte à papier dans le Québec, où quarante entreprises se disputent cette production.

Jusqu'à présent, la Société générale de financement a reçu 110 demandes de prêt ou d'investissement. Elle en étudie actuell ment 62. Elle a refusé les 58 autres. M. Filion constate que la tâche qui consiste à recevoir, à mettre en forme et à étudier les projets soumis dépasse actuellement les moyens de travail mis à la disposition de son équipe de collaborateurs.

La Bible vous parle

Dieu guérit ceux qui ont le coeur brisé, et il panse leurs blessures. (Ps 147, 3).

Les préparatifs d'invasion

SAINT-DOMINGUE. (AFP) —D'où vient le mouvement révolutionnaire, qui actuellement tente de s'emparer d'Haïti, et qui sont ses promoteurs ?

Bien que l'on ne connaisse pas entièrement le "fond" de l'affaire, on sait déjà que M. Paul Verna, principal porte-parole des commandos anti-Duvalier dirigés par le général Léon Cantave, est, avec M. Pierre Rigaud, ex-diplomate comme lui, et les colonels René Léon et Marc Chassagne, le fondateur du mouvement haïtien en exil "Union nationale démocratique", créé dans la première quinzaine de mai dernier à Saint-Domingue.

Tandis que divers autres groupes d'exilés haïtiens étaient désarmés dès le 15 mai sur ordre du gouvernement dominicain, l'"Union nationale démocratique" entraînait des groupes armés constitués principalement d'anciens membres de l'armée et la police haïtiennes en exil.

Depuis, les autres mouvements d'exilés n'ont cessé d'accuser l'"Union" d'être, en fait, dirigée par le général Magloire, ex-dictateur d'Haïti, qui, selon eux, a financé le mouvement et l'a contrôlé par l'intermédiaire de Léon Cantave, son ex-chef d'état-major réfugié avec lui aux Etats-Unis.

De toutes façons, il apparaît que le mouvement de Paul Verna a disposé de fonds importants (américains ?) et d'effectifs évalués à 300 hommes bien entraînés par des officiers de carrière, anciens compagnons du général Cantave. Ce dernier s'est, d'ailleurs, rendu à plusieurs reprises à Saint-Domingue pour prendre contact avec ses hommes.

La météo

Minimum cette nuit 65

Maximum demain 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Laurentides :** Généralement nuageux, averses et orages dispersés cessant ce soir; demain, ensoleillé sauf intervalles nuageux, averses ou orages très dispersés l'après-midi. Un peu moins chaud demain. Vents du sud-ouest de 15 milles tournant à l'ouest ce soir et tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 65 et 80; Ottawa, 60 et 80; Sainte-Agathe, 60 et 75.

Pontiac, Témiscamingue et Abitibi : Nuages et éclaircies, averses éparses après-midi; ciel dégagé ce soir; demain généralement ensoleillé, sauf averses très dispersées l'après-midi. Moins chaud demain. Vents du nord-ouest de 15 milles tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, Rouyn, Noranda et Val d'Or, 50 et 75.

Cantons de l'Est et Mauricie; régions de Québec et du lac Saint-Jean : Généralement nuageux, averses ou orages dispersés après-midi et soir aujourd'hui et demain. Moins chaud demain. Vents du sud-ouest de 15 milles tournant ce soir à vents d'ouest et tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Sherbrooke et Québec, 60 et 75; La Tuque et Chicoutimi, 55 et 75.

PHARMACIES à PRIX COUPÉS

Pour QUALITÉ et BAS PRIX!
achetez aux Pharmacies SARRAZIN & CHOQUETTE

AGAROL 16 oz ..... Rég. 1.50 PRIX COUPE	1.29	Brylcreem Rég. 98¢ PRIX COUPE	.78
VITALIS Gros format. Rég. 1.00 PRIX COUPE	.69	OZONOL ONGUENT ..... Rég. 79¢ PRIX COUPE	.65
ADORN HAIRSPRAY Valeur de $1.89	1.64	MURINE Rég. 1.25 PRIX COUPE	.98
ASPIRINE Bayer en 100 .... Rég. 93¢ PRIX COUPE	.69	Z B T POUDRE POUR BEBES Rég. 98¢ PRIX COUPE	.79
BROMO Seltzer Rég. 1.09 PRIX COUPE	.83	Ban Roll On Rég. 1.25 PRIX COUPE	.79
BRECK HAIRSET Valeur de $1.89	1.19	ABSORBINE Jr 4 oz ..... Rég. 1.25 PRIX COUPE	.98
SEL ENO grand format. .. Rég. 1.19 PRIX COUPE	.87	LITHINES 33 Rég. 70¢ PRIX COUPE	.59
MISS CLAIROL TEINTURE Rég. $1.65 — PRIX COUPE	1.09	PHILLIPS 200 comp. ..... Rég. 1.19 PRIX COUPE	.98
Vaseline CHESEBROUGH 16 oz ..... Rég. 1.29 PRIX COUPE	.85	CAROID ET BILE SALT (en 100) ..... Rég. 1.25 PRIX COUPE	.98
GANTS Playtex Spécial 3 gants. Rég. 1.49 PRIX COUPE	1.19		

BAS pour VARICES

BAS ELASTIQUES, nylon façonné d'un fabricant reconnu. Pied ouvert... Légères imperfections presque invisibles. REG. $15.95 — SPECIAL 7.95

BAS ELASTIQUES, sheer nylon, fabricant reconnu. Pied fermé. Légères imperfections presque invisibles. REG. $18.95 — SPECIAL 9.50



SPRAY NET HELEN CURTIS	Rég. 1.49	1.09
PEROXYDE 16 oz	Rég. 60¢	39¢
TONI PERMANENTE	Rég. 2.00	1.38
POUDRE JOHNSON & JOHNSON	Rég. 98¢	79¢
BUFFERIN (en 50)	Rég. 98¢	79¢
SALVITAE	Rég. 2.00	1.52

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE

PHARMACIES professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE

Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris

921 est Ste Catherine . VI. 2 9622 —— St Denis et Mont Royal . VI 4 1711 —— 6511, St-Hubert . CR. 2 8233

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 7 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 248



A L'ENTREE DU PONT JACQUES-CARTIER, une foule de badauds s'assemblaient, hier après-midi, afin de voir de plus près ce phénomène peu courant : un fourgon chargé de bois s'était renversé vers 2 h. 45, et il a fallu avoir recours au service d'incendie pour le relever. Heureusement, l'accident, causé semble-t-il par un surchargement de bois, n'a entraîné aucun catastrophe. Seul le chauffeur du camion, M. Wilfrid Grégoire, a dû être conduit à l'hôpital, souffrant de légères coupures. Le camion venait de Sherbrooke.

photo: Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Unanime, le conseil hausse de $46 millions le coût du métro

par **Albert TREMBLAY**

Les membres du conseil municipal de Montréal ont accepté hier soir à l'unanimité d'augmenter de $46,680,000 le coût du métro et de le porter ainsi à $178,770,000, une différence de $2,305,000 avec les prévisions de la semaine dernière.

Cette importante augmentation servira à défrayer le coût:

a—De deux prolongements au tronçon no 2, dans l'axe de la rue Berri, soit de la rue Crémazie au boulevard Henri-Bourassa, vers le nord; du terminus Craig à la gare Centrale rue Dorchester, vers l'ouest;

b—D'un nouveau tronçon qui, à partir de l'intersection des rue St-Denis et de Montigny, desservira la rive sud et les îles Ste-Hélène et Notre-Dame, futur emplacement de l'Exposition universelle et internationale;

c—D'une quantité additionnelle de wagons de métro, nécessitée par ces prolongements au projet initial et . . .

d—A combler une différence de quelque $105,000 sur le coût prévu de fabrication de chacun des 123 éléments du matériel roulant, soit 369 wagons.

Le coût du prolongement de la ligne nord-sud est évalué à $6,100,000 pour la partie comprise entre les boulevards Crémazie et Henri-Bourassa, et de $10,300,000 pour celle entre le terminus de la Commission de transport de Montréal et la gare Centrale; le coût prévu de l'aménagement d'une nouvelle ligne vers la rive sud (Montréal-Longueuil) est de $17,000,000.

Ces additions au projet initial, celui de 1961, aurait donc dû normalement entraîner des crédits additionnels de $33,400,000. L'administration n'a demandé au conseil qu'une somme additionnelle de $19,375,000 parce que, a expliqué le président du comité exécutif, "nous avons réalisé sur les contrats de construction déjà accordés, des économies de l'ordre de $14,025,000". On a versé ces "profits" sur les prévisions du service des travaux publics, à la construction de nouveaux tronçons, ce qui explique la différence entre les déboursés prévus et les crédits additionnels demandés.

Le matériel roulant

Répondant d'avance aux questions des conseillers, le président du comité exécutif a consacré la majeure partie de son exposé à expliquer la différence de coût de construction des wagons du métro avec les prévisions de 1961.

M. Saulnier a attribué cet écart de prix ($20,900,000 comparativement à $43,617,832) à un changement important dans la quantité de matériel à construire (84 éléments de trois voitures contre 123 éléments) ; aux additions qui n'avaient pas été prévues à la commande initiale ($816,000 pour l'achat de 5 tracteurs, $1,620,503 pour des pièces de rechange, $825,000 pour l'achat d'une étude détaillée des plans et devis de toutes les pièces) ; au fléchissement du dollar canadien par rapport au franc français (de 5 à 4.5) ; à une majoration de 22 p. cent des conditions économiques et à une augmentation des dimensions des voitures, à des installations améliorées qui ont été évaluées à $50,080 par élément de trois voitures.

L'addition de tous ces facteurs de correction au prix estimé de 1961 porte le coût de chacun des 123 éléments à $353,626, soit un peu plus de 2 p. cent de plus que les prévisions originales du service des travaux publics.

Ce prix peut se comparer, selon M. Saulnier, aux $344,776 qu'a récemment payé la New York Transit Authority et aux $330,000 que représente, en 1963, le prix payé par la ville de Toronto pour la construction d'éléments de métro à peu près identiques à ceux de Montréal.

$2,305,000 en moins

Les conseillers ont voté, hier soir, une somme de $2,305,000 inférieure à ce qui avait d'abord été prévu. Les membres du comité exécutif ont demandé à la toute dernière minute que cette somme soit retranchée de l'addition prévue au coût du matériel roulant.

Cette somme, consacrée dans les prévisions de 1961 aux "dé-

Voir LE CONSEIL en page 9

Pneumatiques pour le train sous la montagne ?

L'administration municipale étudie la possibilité de convertir aux wagons sur pneumatiques la ligne de chemin de fer du Canadien National, qui passe sous la montagne pour relier Cartierville et Ahuntsic. Cette ligne de chemin de fer, utilisée surtout par les banlieusards, fait partie intégrante du projet de métro de l'administration Drapeau-Saulnier depuis 1961.

Cette ligne de chemin de fer devait être utilisée, à l'origine, par des wagons de métro traditionnels ou sur rails.

M. Lucien Saulnier, en réponse au conseiller Lynch-Staunton, a dit que le projet était bien loin d'être "aux oubliettes" et qu'il serait bientôt en mesure d'annoncer "des améliorations sensibles au projet de transformation d'abord annoncé".

Il a aussi précisé à M. Lynch-Staunton que le point de rencontre de ce tronçon additionnel de métro avec le système souterrain se situerait "à un point situé entre la gare Centrale et la gare Windsor".

M. Saulnier a refusé de fournir des informations supplémentaires.

Des contrats de $10 millions, sans soumissions, en vue de l'Expo '67

(par **A. T.**) — Le conseil municipal de Montréal a autorisé hier soir le comité exécutif à accorder, sans soumission, des contrats de dragage représentant des déboursés de $10,162,500, afin de réaliser le plus rapidement possible, l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale de 1967.

Le président du comité exécutif a annoncé du même coup que les contrats avec les compagnies Hydro-Québec, McNamara et Marine Industries étaient en préparation et qu'ils seraient vraisemblablement signés vers le 1er septembre. Il a également précisé que toutes les pièces d'équipement nécessitées par ces travaux d'envergure, soit six dragueuses et trois pompes d'accélération, seront à pied d'oeuvre sur le fleuve St-Laurent vers le 15 du même mois.

Le comité exécutif a demandé la permission aux conseillers d'être relevé de l'obligation de demander des soumissions pour la simple raison que tout le matériel actuellement disponible sera nécessité par les travaux, qui consistent à déplacer du lit du fleuve un peu plus de 17 millons de verges cubes de pierre et de sable.

L'adjudication de ces contrats ne figurait pas à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil, et c'est à la demande du comité exécutif que les membres du conseil ont été saisis de la question. "Il s'agit de quelque chose d'extrêmement urgent", a notamment déclaré M. Saulnier. La ville de Montréal doit "livrer" le terrain à la Compagnie de l'exposition au plus tard le 1er juillet 1964.

La ville de Montréal, pour respecter cet engagement, a nolisé tout le matériel disponible, six dragueuses ou bateau dragueur, propriétés des trois compagnies suivantes : Hydro-Québec, McNamara et Marine Industries. Ces lourdes machines travailleront six jours par semaine, 21 heures par jour.

Dans l'impossibilité de demander des soumissions, l'administration a demandé à une firme d'ingénieurs-conseils de Montréal d'établir le coût prévu des travaux. Le résultat de cette étude se résuma à un chiffre : $12,000,000.

Voir CONTRATS en page 9

Pour l'Expo

Un comité-conseil des Arts est créé



Sén. Louis P. GELINAS



M. Evan H. TURNER

Le commissaire général de l'Exposition universelle et internationale de Montréal, M. Paul Bienvenu, annonce la formation d'un comité consultatif qui aura la responsabilité de soumettre ses recommandations à la Compagnie quant à la façon dont les beaux-arts devront s'intégrer dans le cadre du thème "Terre des Hommes".

La présidence de ce comité de quinze membres a été confiée au sénateur Louis-P. Gélinas, de Montréal, qui aura pour principal adjoint le Dr Evan H. Turner, directeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal. Bien connu dans le monde de la finance, le sénateur Gélinas est un collectionneur d'oeuvres d'art et un protecteur des arts. Il est membre du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal et de celui du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Un représentant de la Galerie nationale du Canada, qui n'a pas encore été désigné, fera également partie du comité, de même que le directeur de la Galerie de Toronto, M. W. J. Withrow, le directeur de la Galerie de Vancouver, M. Richard Simmins, le chef du service de l'information au ministère des Affaires extérieures, M. Hamilton Southam, et le conservateur du Musée de la province de Québec, M. Gérard Morisset. M. Morisset est une très grande autorité en histoire des arts en Nouvelle-France.

L'Ouest canadien sera représenté dans le comité par un collectionneur de Winnipeg, Me J. A. MacAulay.

Les autres membres du comité des beaux-arts de l'Exposition universelle et internationale de Montréal sont : le critique d'art Guy Viau, vice-président du Conseil provincial des Arts, membre du comité consultatif du Musée provincial et professeur à l'École des Beaux-Arts, M. Paul Arthur, d'Ottawa, bibliophile et secrétaire de la rédaction de la revue Canadian Art, M. Neil F. Phillips et Mme C. Marcoux Caillé, collectionneurs de Montréal, le professeur John Bland, chef du département de l'Architecture à l'université McGill, M. Louis Randall, directeur du département des Beaux-Arts à l'université de Montréal, et une ancienne présidente du comité féminin du Musée des Beaux-Arts de Montréal, Mme Stirling Maxwell, de Westmount.

17.5% de matériel "étranger"

Répondant à une question du conseiller Kenneth McKenna, le président du comité exécutif a révélé hier soir que "seulement" 17.5 p. cent du matériel utilisé dans la fabrication des wagons du métro sera manufacturé en dehors du Canada.

L'Angleterre, la France et la Belgique se diviseront la construction de certaines parties de la suspension, du système d'entraînement sur pneumatiques, de guidage et des compresseurs à air comprimé.

M. Saulnier a également souligné que la très grande majorité des autres produits, sinon la totalité, y compris les moteurs électriques de toutes les voitures motrices, seront construits ici à Montréal.

Cette déclaration a provoqué les applaudissements de tous les membres du conseil.



Villeneuve, à son tour, réclame la protection de la Convention de Genève

par **Léopold LIZOTTE**

Un quiproquo quelque peu amusant a marqué, hier après-midi, une séance par ailleurs fort peu mouvementée (et très brève) de l'enquête préliminaire de Gabriel Hudon sur sa participation au dynamitage de l'immeuble de la Légion Canadienne, à Saint-Jean.

Appelé par Me Jacques Bellemarre, le procureur de la Couronne, à déposer sur cet attentat pour lequel il a lui-même été envoyé à son procès, le jeune Raymond Villeneuve a de nouveau refusé.

Comme il l'avait déjà fait on ne sait plus combien de fois.

Ce refus, il l'exprima d'ailleurs avant même qu'on ne lui ait posé une seule question.

Puis, d'une voix très basse, il déclara, cependant, réclamer la protection de la Convention de Genève.

Mais le juge Armand Sylvestre qui s'attendait, évidemment à toute autre chose de la part de l'étudiant de la rue De Grandpré, dit :

—Je comprends que vous réclamiez la protection de la Cour avant de déposer.

—Oh ! non, de s'ecrier vivement Villeneuve, c'est la protection de la Convention de Genève que je réclame. Et je ne déposerai pas.

—Pourquoi ? lui demanda Me Bellemarre, prévoyant bien la réponse.

—Par principes politiques.

Le procureur de la Couronne fit alors observer à la cour qu'elle avait deux options ou déclarer la preuve, telle que faite jusqu'à maintenant, suffisante pour citer le prévenu à son examen volontaire, ou reporter l'enquête à une huitaine, pour faire revenir Villeneuve et lui demander de nouveau de témoigner.

Affirmant alors que la preuve déjà faite était suffisante à ce stade des procédures, le représentant du ministère public rappela que le fait même de l'explosion avait été prouvé par des policiers de Saint-Jean et que l'on avait également prouvé qu'à l'heure

Voir VILLENEUVE en page 9

Pierre Schneider aurait finalement trouvé une caution

Pierre Schneider doit sortir de prison aujourd'hui.

Son cautionnement avait été fixé à $5,000. Mais personne n'avait consenti à se départir d'un tel montant jusqu'à ce jour.

Hier, un artiste peintre de Montréal a offert de payer la caution de ce membre du Front de libération québécois.

Il était trop tard hier pour libérer immédiatement M. Schneider. C'est pourquoi sa libération a été retardée à aujourd'hui.

Un règlement prochain est possible dans la grève de la construction à Saint-Jean

La grève déclarée ce matin sur tous les chantiers de construction à Saint-Jean, à Iberville et à Chambly a de bonnes chances, selon une déclaration non-officielle d'un représentant syndical, d'en arriver à un règlement cet après-midi, alors que se tiendront au bureau du négociateur du ministère du travail, à Montréal, les pourparlers entre la section syndicale et le groupe patronal.

Le vote final décrétant la grève a été pris hier soir à Saint-Jean, alors qu'environ 200 employés de la construction ont rejeté une offre de dernière heure.

Le groupe patronal comprend l'Association des constructeurs de la Vallée du Richelieu, les entrepreneurs en électricité et les entrepreneurs en plomberie.

Le syndicat de la construction, membre de la Confédération des Syndicats nationaux, était en négociation depuis quelque temps avec ce groupe. Les principales réclamations avaient trait à une augmentation générale des salaires de 25 cents l'heure, une diminution des heures de travail de 44 à 40 heures, avec compensation, et la retenue syndicale obligatoire.

Par son offre finale, le groupe patronal accordait une augmentation de 10 cents l'heure à compter du 1er novembre, une autre hausse de 10 cents à partir du 15 juillet 1964, et une troisième, le 15 juillet 1965. De plus, cette augmentation ne s'appliquait qu'aux ouvriers spécialisés, et non aux manoeuvres, ni aux apprentis. Les patrons ont accepté une diminution des heures de travail, mais sans compensation. Ils ont entièrement mis de côté la retenue syndicale obligatoire.

Par un vote unanime, les ouvriers de la construction ont rejeté l'offre patronale et décrété la grève qui, semble-t-il, a été efficace jusqu'ici. Les chantiers de Saint-Jean ont dû fermer leurs portes ce matin.

Les ouvriers, qui auraient commencé de négocier cette nuit, ont affirmé qu'ils étaient en tout temps prêts à considérer une nouvelle offre.

L'arrêt du travail touche quelque 800 à 1,000 ouvriers. Une partie des travaux de construction sur l'autoroute de l'Est, ceux d'un pont sur la rivière Richelieu et d'un autre au-dessus du canal Chambly, sont actuellement interrompus.

FAITS divers

Evadés repris en Oregon

Trois bagnards qui s'étaient évadés de la prison de Joliette en juin dernier ont été capturés hier par la police de Newport, Oregon.

Le shérif Jack Waterman, de cette ville américaine, a communiqué à l'inspecteur Gérard Morel, de la PP, qu'il détenait Pierre Trudeau, 22 ans, Réal Marcil, 20 ans, et Michael Chursinoff, 19.

L'insp. Morel, qui dépêche des agents outre-frontière pour ramener les détenus, a rappelé que le trio avait été transféré en juin de la prison de Bordeaux à celle de Joliette afin de compléter un faisceau de preuves accablantes contre eux.

Dans la voie des aveux verbaux et écrits, les détenus relataient avec détails leurs exploits dans les Laurentides depuis quelques mois, alors qu'ils avaient pillé une cinquantaine de maisons et de chalets.

C'est alors qu'ils étaient sous la garde d'un homme d'un certain âge, à Joliette qu'ils lui avaient brûlé la politesse et avaient filé dans l'auto d'un complice qui les attendait non loin de là.

Possession de narcotiques

La Gendarmerie royale rapporte l'arrestation d'un individu, d'origine latvienne, à la suite d'une longue enquête.

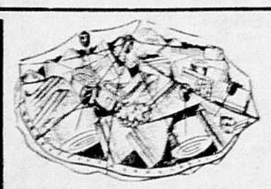
Jeanice Dambergs, âgé de 19 ans, du 3573 Lorne Crescent, app. 11, devait comparaître aujourd'hui pour répondre à l'accusation de possession de narcotique.

Tué par un train

Roger Longpré, âgé de 27 ans, de St-Félix-de-Valois, a été tué instantanément, la nuit dernière, peu après minuit, lorsqu'il a été heurté par un train du C.P.R. à un passage à niveau, près de St-Cléophas, comté de Joliette.

Voir FAITS DIVERS en p. 8

SANDWICHES



FRAICHEUR ASSUREE
VARIETE SPLENDIDE
JAMBON TRANCHE
DINDE TRANCHEE
POULET-OEUFS
une boîte de 48 sandwiches cocktail
$2.40

POUR INFORMATIONS
AUJOURD'HUI TELEPHONEZ VI. 4-3901 LIVRAISON RAPIDE

PEGROIDS
4075, rue ST-DENIS



EQUIPEMENT D'ENTRETIEN
À LOUER
Appareils automatiques et combinés
LAVEUSES-ASPIRATEURS
Lavant et aspirant en UNE seule opération la saleté de 15,000 pi.car. de plancher par heure.
Polisseuses et brosses à nettoyer
Aspirateurs
Machines à shampooing
Sableuses
Aspirateurs à ordures (à gaz)
Nettoyeurs à vapeur
Mouleuses
Scarificateurs
Centaines d'autres outils pour la maison et l'industrie
Perco
5272 BOUL. ST-LAURENT
273-2411
Ouvert vendredi 8 p.m.
Fermé sam., juil. et août

Cette vente a lieu à notre siège social seulement
750 est, rue BEAUBIEN



JEUX de SOCIETE
Votre choix de jeux de société à des prix imbattables. Les jeunes peuvent y participer car ils sont faciles à jouer.

"SCRABBLE"	"JEU DE FINANCE"	"CAREERS"	"MONOPOLY"
Rég. $4.50	Rég. $2.98	Rég. $2.98	Rég. $4.98
EXTRA-SPECIAL	EXTRA-SPECIAL	EXTRA-SPECIAL	EXTRA-SPECIAL
$2.99	$1.99	$1.99	$3.29

COMMANDES POSTALES ACCEPTEES : 274-6487

LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
aux 4 LIBRAIRIES Pilon
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-4761
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-2761

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.



Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées. VI. 5-7251
PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

PREVENEZ LES PANNES
NOUS DONNERONS A VOTRE VOITURE LES SOINS QUI ONT ETE EXACTEMENT PREVUS POUR ELLE... AVEC LE...
SERVICE
Garde-Moteur
DE QUALITE "GM"
Notre service global inclut, en une seule fois, la mise au point du moteur, l'alignement des pneus, la vérification des freins et du dessous de la carrosserie, le soin aux systèmes de lubrification et de refroidissement, ainsi que la vérification de la transmission et autres ajustements. Travail précis et approfondi par des mécaniciens formés à l'usine, qui emploient un outillage moderne et précis : telle est votre assurance de satisfaction totale.
clermont
MOTOR LIMITÉE
VENTE — SERVICE — PIECES — OLDSMOBILE — CHEVROLET
CHEVY II — CORVAIR — ENVOY — CAMIONS CHEVROLET
5363, rue ST-DENIS — Tél. : 279-6301

examen DE LA vue
LUNETTES MODERNES • VERRES DE CONTACT
3e ETAGE VI. 2-5151 POSTE 338
Dupuis
Optométristes
B. KEMP, O.D.
J. C. LARIVIERE, O.D.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

Vol d'un camion de livraison

Un camion de livraison, appartenant à M. Roger Sauvé de Valleyfield, a été volé vers 3 h. 15 hier après-midi, en face du 2670 de la rue Meullins. Le ou les voleurs se sont enfuis avec le camion chargé de marchandises diverses pour une valeur approximative de $4,000.

Hold-up de banque

Mlle Lise Graton, caissière à la succursale de la Banque Impériale de Commerce sise au 5614 de l'avenue du Parc, a été attaquée, vers 1 h. 25 hier après-midi, par deux individus armés de revolvers qui ont pris la somme de $1,000 qui se trouvait dans son tiroir-caisse. L'argent en poche, les bandits ont pris la fuite à pied.

Cambriolages

Des cambrioleurs ont percé un trou dans un mur de la mercerie Portugal, 4969, chemin de la Reine-Marie afin de s'introduire sur place. Ils y ont pris une quantité de vêtements d'une valeur de $10,000.

Des filous se sont glissés sans effraction apparente dans le logis de Mme Réjeanne DuRosiers, 3509, rue Hutchison, app. 702, et ont fait main basse sur des bijoux, fourrures et vêtements d'une valeur de $2,580. Le lieutenant Maurice Coaillier, du poste no 10, alerté, a ouvert une enquête.

Hold-up de $150

Deux jeunes voyous âgés d'une vingtaine d'années ont effectué hier soir vers 9 h. 45 un vol à main armée à la pharmacie A. Gauthier située au 4347 rue De Laroche.

Les deux jeunes bandits, chacun tenant une arme, obligèrent l'employé à leur remettre le contenu du tiroir-caisse, soit une somme d'environ $150.

Les malfaiteurs prirent la fuite à pied sur la rue Marie-Anne dans la direction est.

Rescapés

EASTVIEW, (PC) — Deux ouvriers en construction, originaires de Montréal se remettaient de leurs émotions hier, après avoir été coincés dans une excavation devant servir à la construction d'un égout.

Michael Dominic, 50 ans, et Pasquale Carizzi ont été rescapés par leurs compagnons de travail après avoir été enterrés dans de la terre meuble pendant respectivement trente et soixante minutes.

M. Carrizzi était inconscient lorsqu'il fut retiré du trou pour une deuxième fois. Il avait d'abord été tiré de son impasse, mais au moment où les sauveteurs allaient le sortir du trou, il y glissait à nouveau.

Une foule de curieux estimée à environ mille personnes a suivi les opérations de sauvetage.

Atterrissage forcé

Le commandement de la défense aérienne de la base de Saint-Hubert, près de Montréal, a fait savoir hier qu'un avion léger que l'on avait rapporté disparu, avec deux personnes à bord, s'est posé dans un champ près d'East-Angus, dans les Cantons de l'Est, à 80 milles à l'est de Montréal.

L'avion revenait de Carp, en Ontario, et se dirigeait vers Mégantic quand le moteur a fait défaut. Le pilote a réussi à poser l'appareil sans presque l'endommager.

On ignore pour le moment le nom de ses occupants.

L'appareil appartient à la compagnie Bradley, de Carp.

Tiré d'une facheuse position

STOWE, Vermont, (PC-PA) — James Glenn, 20 ans, étudiant à l'université McGill, a été rescapé de la corniche de Smuggler's Notch, où il était immobilisé depuis trois heures, lundi.

Glenn marchait dans la montagne lorsqu'il se perdit dans le brouillard. Lorsque celui-ci se fût dissipé. Glenn s'aperçut qu'il se trouvait sur une corniche où il ne pouvait plus bouger sans courir le risque de glisser d'une hauteur de 300 pieds.

Ses cris furent entendus par deux touristes qui mandèrent du secours. L'un des sauveteurs, Adi Joerg, 45 ans, un alpiniste d'expérience, grimpa sur la corniche, attacha un câble autour de Glenn et le descendit au pied de la montagne. Il déclare que Glenn n'aurait jamais pu se tirer de son embarrassante position. Il est quasi impossible de marcher sur la roche couverte de mousse qui flanque la montagne.

Vols avec effraction

VICTORIAVILLE (PC) — La police de Victoriaville est à la recherche de malfaiteurs qui se sont introduits en fin de semaine dans plusieurs établissements commerciaux et ont pris la fuite en emportant quelque argent, après avoir causé des dommages matériels.

Les voleurs auraient pris en tout la somme de $50 environ dans quatre magasins et brisé les murs pour communiquer d'une place à l'autre.

Noyades

Réal Boulet, 21 ans, de 5642, rue Bourbonnière, Montréal, s'est noyé, hier dans les eaux de la rivière aux Outardes, à proximité de Baie Comeau.

Pierrette Plante, 15 ans, s'est noyée, hier, au lac Laperrière, près de Ville-Marie, à 300 milles au nord-ouest de Montréal.

Yvon Jomphe, 16 ans et son frère Léon, 12 ans, de Petite-Rivière, se sont noyés, hier dans les eaux de la rivière Berger alors que l'aîné essayait de sauver son jeune frère. La rivière passe à proximité de la maison des Jomphe. C'est près de cette municipalité qu'avait lieu récemment la tragédie du "Tritonica".

Deux vols à main armée

Deux vols à main armée ont été perpétrés tôt ce matin dans deux restaurant situés à seulement quelques rues l'un de l'autre.

Le premier hold-up a été commis au restaurant News Palace, au 1201 Parc Lafontaine. Il était 12 h. 10 quand deux bandits firent irruption dans la place pour demander le contenu de la caisse. Ils prirent la fuite avec une somme de $140.

Environ 40 minutes plus tard, soit un peu avant 1 h., c'était au restaurant Joong's Garden Cafe, au 1878 est, rue Ste-Catherine, que deux apaches se présentaient l'arme au poing, sous la menace d'un revolver, le propriétaire de l'endroit, M. M. Quai Joong, ne se fit pas prier et remit une somme de plus de $200 aux bandits qui s'enfuirent aussitôt.

Vol de banque

QUEBEC (PC) — Trois bandits armés et masqués ont fait irruption dans une succursale de la Banque canadienne nationale, à L'Ancienne-Lorette, près de Québec, et ont pris la fuite avec la somme de $600.

La sûreté provinciale enquête.

Vols dans des autos

Dans les voitures de MM. G. Toupin, 2259 est, rue Ontario et H. Towle, 2285, rue Seneca, Ville Mont-Royal, immobilisés respectivement à l'intersection de Parthenais et Ontario et du no 710, rue Ball, des malfaiteurs ont volé dans la première un jeu de tambours de $1,275, et dans la seconde, des outils d'arpenteur de $1,000.

Déménagez-vous à TORONTO !

Réglez la question de votre nouvelle maison

Demandez une brochure GRATUITE illustrant les maisons Regency de Consolidated et les agglomérations construites par CONSOLIDATED à Toronto.

CONSOLIDATED BUILDING CORPORATION

1258 University, Montréal, suite 924



EN OUVRANT UN COKE ELLE GAGNE UN APPAREIL DE TV MINIATURE SONY

Mme Bill Gardner, 1039, 6ème avenue, Verdun, est l'heureuse gagnante d'un appareil de TV miniature Sony. C'est M. Douglas Whiteside, gérant des ventes de Coca-Cola Ltée, qui a présenté son prix à Mme Gardner. Cette dernière a gagné son prix en envoyant la rondelle de liège spécialement marquée de la capsule d'une bouteille de Coke et en répondant à une question de qualification. Vous aussi, vous pourriez gagner ! Continuez à chercher sous les capsules de Coke les jetons-dollars valant jusqu'à $2,000.00 chacun. Participez aux concours hebdomadaires pour les grands prix.

Jusqu'à présent, des décapotables Ford Galaxie 500 X-L ont été gagnées par: M. Bernard M. Foley, 1106, rue Field, Ottawa 12; M. K. M. Crossing, 965, avenue Melrose, Montréal; M. Sherwin R. Moriyama, Boîte 280, Magrath, Alberta; M. G. C. Rose, 6696, chemin Chebecto, Halifax; M. Fernand Osborne, 152A, Wilkinson, 92, chemin Wareside, Etobicoke, Ont.; Mlle Jeannette Goldie, 1570 Woods Drive, Vancouver-Nord; M. Jean-Guy Provençal, 1307, rue Lincoln, Sherbrooke, Québec; Mme Marion rue Briand, Gatineau, Québec; Mme Shirley Slabick, Estavan, Saskatchewan.

avec Coke y a d'la joie!

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient exclusivement le produit de Coco-Cola Ltée

SPECIAL OEUFS

CATEGORIE "A"



MOYENS EXCEL DOUZ. 55¢

CONFITURES DE FRAISES MARQUETTE Pot de 24 oz 55¢

POIS HURON No 3 Boîte de 20 oz 2/35¢

IRISH STEW CLARK Boîte de 15 oz 2/65¢

CAFE INSTANTANE Pot de 6 oz Chase & Sandborn 97¢

VINAIGRE CANADA Bouteille de 1 gal. 75¢

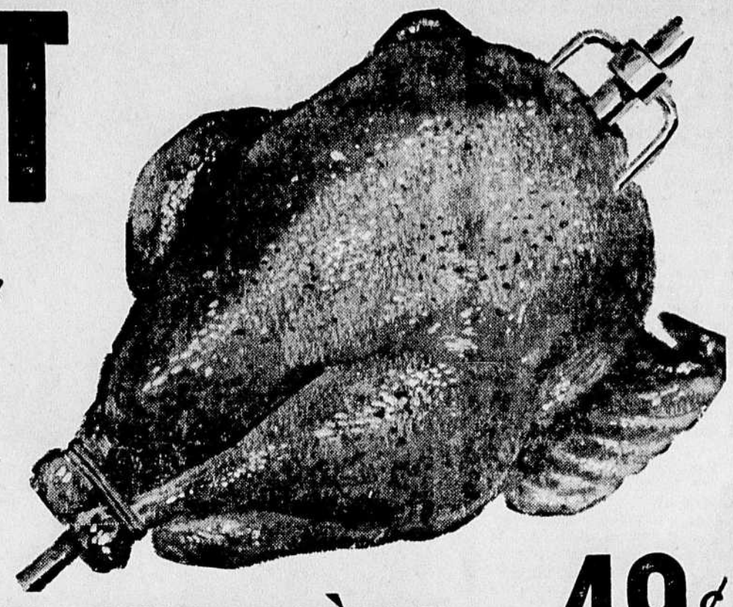
VINAIGRE CANADA Bouteille de 40 oz 27¢

FEVES BRUNES LIBBY Boîte de 20 oz 2/47¢

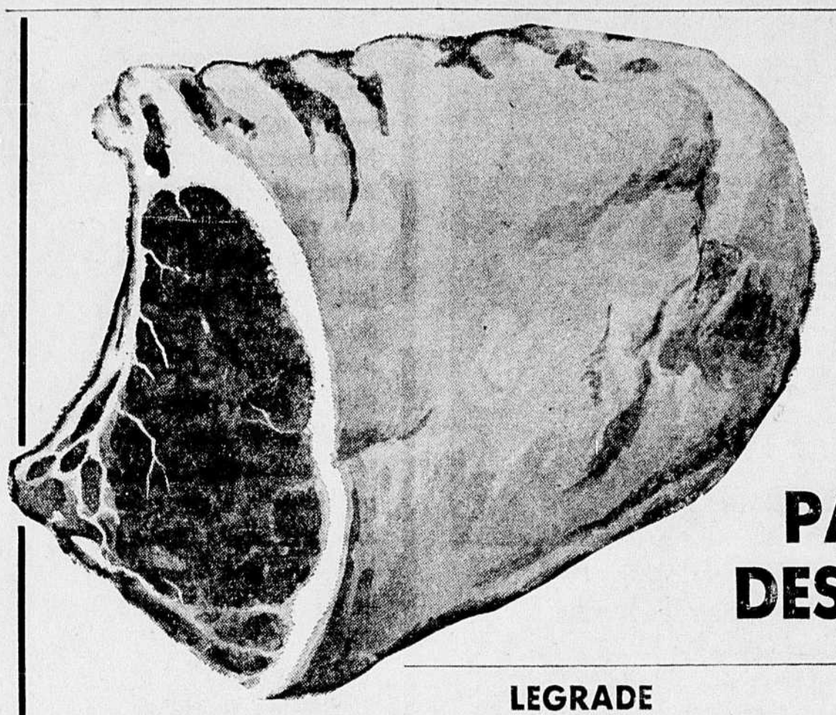
FEVES BRUNES LIBBY Boîte de 28 oz 2/63¢

POULET FRAIS lb 39¢

CATEGORIE "A" 4 à 5 lb



SAUCISSE FUMÉE LA BELLE FERMIÈRE lb 49¢



LONGES DE PORC FRAIS

PARTIE DU FILET 2 à 3 lb lb 59¢

PARTIE 2 à 3 lbs DES COTES lb 49¢

LEGRADE **BACON TRANCHE** lb 63¢

DETERGENT BREEZE BLEU GEANT 89¢



NOUVEAU LIFEBUOY VERT PIN Régulier 3/39¢ BAIN 2/39¢

NETTOYEUR VERT JIM DANDY Régulier 41¢ Géant 73¢

DETERGENT LUX LIQUIDE Géant 77¢

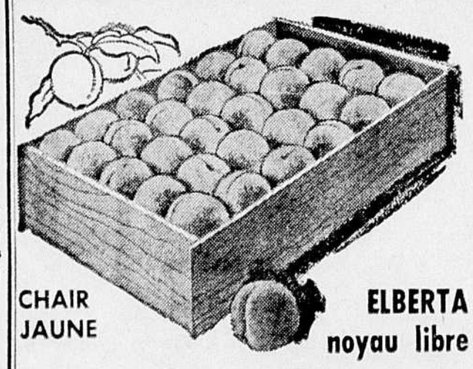
CREME DENTIFRICE STRIPE Géant 59¢

SERVICE TELEPHONIQUE EXCEL ET LIVRAISON GRATUITE

ÉCONOMIE EXCEL

CREME	A FOUETTER MONARCH	Paquet de 2 oz	4/49¢
BISCUITS GOGLU DE LIDO		Paquet	2/57¢
POIS No 1 HURON		Boîte de 20 oz	2/65¢
FEVES GERMEES MONTREAL		Boîte de 28 oz	2/39¢
CHOP SUEY	AU POULET MONTREAL	Boîte de 15 oz	2/67¢
STEW AU BOEUF CLARK		Boîte de 15 oz	2/67¢
SARDINES BRUNSWICK		Boîte	3/29¢
SARDINES GLACIER		Boîte	2/39¢
SHORTENING JEWELL		Paquet de 1 livre	2/63¢
MOUTARDE LIBBY		Pot de 16 oz	2/45¢
ARACHIDES BLANCHES YORK		Cello de 13 oz	39¢

PÊCHES IMPORTÉES



CHAIR JAUNE — ELBERTA noyau libre — 2 lbs 29¢

CHOUX VERT DU QUEBEC chacun 10¢

OIGNONS JAUNES CANADA NO 1 Cello 2 lbs 19¢



PRIX EN VIGUEUR LES 8-9-10 AOUT

QUATRE DES NOMBREUX **MARCHÉS** "UNIS POUR PRIX PLUS BAS"

EXCEL

MARCHE P. LAUZON 601 EST, RUE GUIZOT MONTREAL DU. 7-6417

MARCHE OLIGNY 3526 RUE CUVILLIER MONTREAL LA. 4-3016

MARCHE E.A. RANGER 1951 RUE DES CARRIERES MONTREAL CR. 4-3339

MARCHE H. Paiement 19688 boul. Gouin ouest Ste-Geneviève de Pierrefonds P. Q. NA. 6-5303

POUR VOTRE MARCHAND EXCEL LE PLUS PRES. SIGNALEZ RE. 1-7641

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
800	Abitibi	44½	44	44
100	Abitibi pr	25⅛	25¼	25¼
1325	Algoma	54	52½	53¾
885	Alumin	26½	25½	25½
—	Alum 1 Pr	25⅝	22½	—
—	Alum 2 Pr	46	46	—
—	Anglo T 4½	45	45	—
—	Anglo T	54	54	—
—	Argus	13	13	—
—	Argus 2.50	50	50	—
25	Argus 2.60	52½	52½	52½
2390	Alom 4¼	39¾	39¾	39¾
25	Anglo T	50⅞	50⅞	50⅞
—	Argus 2.70	51¼	51¼	—
100	Argus C Pr	9	9	9
1695	Asbestos	25½	25¼	25¼
—	Atl Sug	17	17	—
—	Atlas Steel	37½	37½	—
—	Bail S 5¾	25	25	—
75	Banq CN	75	75	75
238	Bank Imp	62	61½	61¾
300	Banq Mtl	62¾	62½	62½
25	Banq N-E	69½	69½	69½
100	Banq P C	40¾	40¾	40¾
140	Banq Roy	73⅞	73⅞	73⅞
—	Banq Tor-D	62	61½	—
—	Bath Pow	17½	17½	—
—	Bath Pow A	55¾	55¾	—
1395	Bell Tel	53¾	53½	53⅝
—	Bow Cor 5 Pr	50¾	50¾	—
	id 5½ Pr	51¾	51¾	—
—	Bow Merc P	51	51	—
—	Bow Paper	53⅝	53⅝	—
—	Brazil	3 00	3 00	—
880	BA Oil	27¼	27	27
—	BA Tobacco	27¼	27⅛	—
200	BC Forest	18¾	18¾	18¾
12130	BC Power	23¼	22⅞	23¼
260	BC Phone	53⅜	53⅜	53⅜
—	id 4½	92	92	—
—	id 4¾ 56	97	97	—
—	id 5.15	102	102	—
—	Brokvl Pr	7	7	—
—	Brown	13¼	13¼	—
—	Bruck A'	21	21	—
—	Bldg Prod	25	25	—
25	Bulolo	5 50	5 50	5 50
300	Cal Pow	22⅜	22⅜	22⅜
25	Can Cem	37	37	37
—	C Dm Sug	25½	25½	—
—	CI Fndry	22¾	22¾	—
—	CI Fndry 4¼	90¼	90¼	—
—	Can Malt	85¾	85¾	—
25	CSL	49	49	49
—	CSL p	13	13	—
750	C Aviat	10¼	10¼	10¼
1820	C Brew	10¼	10⅛	10⅛
—	C Brew p A	51½	51½	—
25	C Brw p B	52½	52½	52½
—	C Br Al	10	10	—
—	Cdn Cel	57½	57½	—
—	Id 1.75	37	37	—
520	C Chem	9⅜	9½	9½
—	C Chm w	3 80	3 80	—
—	C Hydro	16½	16½	—
110	CIL	16¼	16¼	16¼
—	CIL p	83½	83½	—
—	C Int Pw	15¾	15⅝	—
160	C Int Pw p	47¼	47¼	47¼
—	C Loco	4	4	—
—	C Marconi	4 25	4 25	—
1880	CPR	30¾	30½	30½
—	C Pet p	11¼	11⅛	—
525	C Vickers	21	20⅞	21
—	Can Wire	73¼	73¼	—
200	C DelRio	7 60	7 60	7 60
—	Chrysler	68½	68½	—
—	Coghlin	5⅜	5⅜	—
—	Col Cell	7⅛	7⅛	—
525	Cons MS	26½	26½	26½
—	Cons Text	6¾	6¾	—
75	Cons Glass	45	45	45
—	Corby B	17¼	17¼	—
—	Cor Credit	6	6	—
—	Crain RL	15¼	15¼	—
—	Crédit Fon	75	75	—
—	Cr Zell A	25¼	25¼	—
—	Crush Int	13	13	—
—	Denison	11	11	—
100	Dist Seag	51	51	51
—	Dome Pete	13⅜	13½	—
300	D Bridge	18⅞	18⅜	18¾
—	D Coal p	12½	12½	—
—	D Corset	21½	21½	—
—	D Fndry	65	65	—
400	D Glass	18	18	18
100	D Glass P	19½	19½	19½
—	D Lime	6½	6½	—
30z	D Steel	12	12	12
950	D Stores	15½	15¼	15¼
605	D Tar	17⅛	17¼	17⅛
—	D Tar Pr	23¾	23¾	—
725	D Text	20½	20	20
—	D Text Pr	149	147	—
—	Donohue	23	23	—
100	Du Pont	38	38	38
—	Du Pont Pr	85	85	—
200	Dupuis "A"	10	9⅞	10
—	Eddy Match	6¾	6¾	—
—	Electrolux	55	55	—
400	Falcon	56	55⅞	55⅞
—	Fam Play	18½	18½	—
—	Fleetwood	20	20	—
300	Foundation	8¾	8¾	8¾
—	Fraser	29	29	—
—	F Pete P	3 10	3 10	—
—	Frosst "A"	18½	18½	—
—	Gat 5 Pr	103	103	—
—	Gat 5½ Pr	107¼	107¼	—
750	Gr Br Iv	47½	47½	47½
200	Gr Br C Iv	11½	11½	11½
300	G L Paper	19¼	19¼	19¼
100	Guinar	9	9	9
—	Han. Andy	15	15	—
—	Hardee	190	190	—
—	Hawk Sidd	5¾	5¾	—
—	H. Sidd Pr	95	95	—
4100	Hollinger	26	26⅜	26½
50z	H omc Oil A	11⅛	11⅛	11⅛
—	Home Oil B	12	12	—
—	Horne Pf	150	150	—
—	H Smith Pr	43	43	—
—	H. Bay MS	56¾	56⅛	—
5260	H. Bay Co	14¼	14	14⅛
100	Husky Oil	6	6	6
278	Imp Oil	42	41⅞	41⅞
100	Imp Tob	14	14	14
—	Imp Tob Pr	6¼	6¼	—
1765	Ind Accep	22⅜	22½	22½
—	Inland C Pr	18	18	—
—	Int Bronze	20	20	—
—	I Bronze	22	22	—
450	Int Nickel	63⅜	63¼	63⅜
750	Int Paper	31⅞	31⅞	31⅞
1090	Int Util	23⅜	23¼	23¾
25	Int Util	48¾	48¾	48¾
165	Interprov	83	82½	82½
80	Iro Glass	9½	9½	9½
—	Jamaica	10	10	—
225	Labatt	16¼	16¼	16¼
25	Laur F A	13	13	13
—	Laur F	21½	21½	—
—	Laur F	38¾	38¾	—
—	Lewis Bros	7¼	7¼	—
1100	Loblaw	7⅞	7¾	7¾
—	Loeb M	17½	17½	—
—	MacKinnon	5¾	5¾	—
—	McLaren	23¼	23	—
—	MacLaren	23	23	—
775	MacMill P	23⅛	23	23⅛
700	Maritime	21½	21¼	21½
1150	Mass F	13⅜	13¾	13¾
—	Mas F 5½	108	108	—
—	Met Stores	7⅞	7⅞	—
300	Miron Pr	12	12	12
—	Mitch R A	7¼	7¼	—
—	Molson A	29¾	29¾	—
—	Molson B	31	31	—
752	Mtl Loco	12¼	12¼	12¼
—	Mtl Trust	91	91	—
375	Moore Corp	49	48¾	49
—	Morse R A	9½	9½	—
—	Morse R B	7½	7½	—
—	Niag Wir B	14⅜	14⅜	—
135	Noranda	36¾	36½	36⅝
52	N S Light	25	25	—
52	Ogilvie	13	13	13
—	Ogilvie Pr	30	28	—
—	Ont Steel	20¼	20¼	—
100	Pac Pete	12	12	12
—	Page-Hers	19¾	19¾	—
—	Penmans	30	29¼	—
—	Penmns Pr	120	120	—
—	Placer	26¾	26¾	—
1640	Power Corp	9¼	9¼	9¼
315	Price Br	35	34¾	34¾
—	Price Pr	91	91	—
—	Prov Tr Pr	48	48	—
800	QN Gas	7⅞	7½	7½
—	QN Gas wts	350	350	—
—	QN Gas Pr	103	103	—
210	Que Phone	44	44	44
—	Que PH 58 p	21	21	—
—	Reed A E	7¾	7¾	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	9¾	9¾	—
z50	Rio Algom	13½	13½	13½
—	Rolland A	8¾	8¾	—
—	Rolland B	11	11	—
—	Rolland Pr	90½	90½	—
—	Rothmans	7⅞	7⅛	—
—	Royalite Pr	25½	25½	—
z5	StL Cm A	17¾	17¾	17¾
—	StL C A p	100	100	—
575	Salada F	9⅞	9¾	9¾
—	Shawin. Ind.	5	5	—
—	Shawin. A	29¾	29¾	—
100	Shaw A p	45	45	45
—	Shell I p	27	27	—
—	Shell I w	6 20	6 20	—
575	Shell Oil	17	16¾	16¾
—	Sher Will	23½	23½	—
—	Sher W p	130	130	—
200	Shop & Save	8⅛	8⅛	8⅛
z40	Sicard	7½	7½	7½
425	Simpsons	32½	32	32⅛
—	Sogemins p	13¾	13¾	—
—	Southam	30	30	—
—	Steel Can	11¼	11¼	—
565	Steel Can	20¼	20¼	20¼
1000	Steinbg A	21½	21½	21½
—	Steinbg p	105⅞	105⅞	—
50	Texaco C.	47⅜	47⅜	47⅜
525	T Fin A	13⅜	13⅜	13⅜
—	Tr-Can Corp	10½	10½	—
4550	Tr-Can PL	29	28⅞	28⅞
725	Tr Mt PL	15¼	15¼	15¼
—	Triad Oil	1 60	1 60	—
—	Turnbull El	12¼	12¼	—
—	Turnbull EP	23¾	23¾	—
—	UN Steel	5	5	—
200	Walk GW	56	55½	56
—	Webb Knap	85	85	—
—	W Coast T	14½	14½	—
—	WCoast TVt	14	14	—
—	W Pac Pd	17	17	—
—	Weston A	16½	16½	—
—	Wstn AWt	8 95	8 95	—
500	Weston B	18¾	18¾	18¾

Bourse Canadienne

—	Advocate	666	665	—
5000	Ajax	15	14	14
400	Alpha A	$ 5⅛	5¾	5¾
—	Alscope	71	71	—
16000	Alsof	19	16	17
—	Amg Beau	5	5	—
5000	Ameranium	6	4	6
1400	A A Molyb	210	205	205
—	Ang C Pu	$ 34½	34½	—
—	Anglo-Ufl	$ 8¾	8¾	—
—	Anthonian	6	6	—
39500	Arno	7½	7	7
100	Atlas Tel	255	253	255
—	Augustus	29	29	—
—	Autofab B	$ 40	40	—
—	Baker Talc	10	10	—
—	Band-Ore	7	7	—
—	Barvalee	4	4	—
1000	Bateman	3½	3½	3½
—	Beau Placer	16	16	—
—	Beld-Cort	$ 12	12	—
3500	Bellechasse	11	11	11
1000	Black River	7½	7½	7½
300	Blue Bon	3 55	3 55	3 55
—	id wts	6 50	6 50	—
—	Bluewater	15	15	—
2000	Bornite	13	13	13
—	Bruneau	18	17	—
400	Brunswck	3 85	3 85	3 85
—	Cal-Ed	$ 20	20	—
—	Calumet	2½	2½	—
—	Camp Chi	3 80	3 80	—
—	CS Pete	4 20	4 20	—
200	C-Collier.	$ 9⅞	9⅞	9⅞
—	C Delhi	4 10	4 10	—
—	Cdn Dev	4 35	4 35	—
—	C In Gas	$ 40	40	—
—	CI I. T Pr	$ 26½	26½	—
—	Cd LI Pete	90	90	—
—	Canorama	10	10	—
—	Cantexas	163	163	—
—	Canuba	2	2	—
—	Casavant	490	490	—
—	Barbec	6½	6	—
—	Cartier-Que	5	5	—
—	Cassiar	$ 11⅜	11⅜	—
—	Cent Man	4	4	—
300	Chemalloy	70	70	70
600	Cessland	160	160	160
—	Ch. Copper	10	9	—
—	Chipman	3½	3	—
—	Cl Copper	4½	4½	—
—	C.Bus. M.	413	415	—
—	C B M Wts	143	143	—
2000	Cominga	3½	3½	3½
1000	Com O & G	59	59	59
—	C Bellek	10	10	—
—	C C Cad	5	5	—
—	C Div Sec	60	60	—
—	C Div Se	$ 25⅞	24	—
—	C Mogado	20	18	—
—	C New P	16	16	—
600	Cons P	$ 38⅜	38½	38½
—	C Que Y	4½	4½	—
—	Cop-Man	12	12	—
—	Copstrea	13	13	—
—	Coulee	29	29	—
—	Couvrette	$ 9½	9½	—
—	Crusade	7½	7½	—
—	Daifens	12	12	—
—	Delta El	165	165	—
—	Denault	$ 15¾	15¾	—
—	Dome	$ 33	33	—
1000	D Explor	33	33	33
3000	D Leaseh	19	16	19
—	D Oilel	$ 27	27	—
—	Drum W	$ 9	9	—
16200	Dumagm	145	135	137
—	Dumont	20	19	—
—	East Sull	2 19	2 19	—
—	Elder	88	88	—
—	Emp Oil	3	3	—
12000	Equity Expl	14	12½	13
—	Electroller	10½	10	—
1000	Fab Met	12½	12½	12½
—	Fabi	$ 8¼	8¼	—
—	Fano	2	2½	—
—	Fiscal	$ 6½	6½	—
—	Flint Rock	15	15	—
—	Fontana	4	3½	—
—	For Pwr	4 00	4 00	—
2000	Fort Relian	17	17	17
—	Fox Lake	21	21	—
—	Fundy	6½	6½	—
—	Futirity	17	17	—
—	Frigistors	1 40	1 40	—
—	G Autotrn	3 70	3 70	—
1500	Gin Lk	1 60	1 55	1 60
—	Gold Axe	30	29	—
—	Grissol	1 40	1 40	—
—	Hastings	1.01	1.01	—
—	Hubbrd A	$ 25	25	—
—	Inld Chm	3.05	3.05	—
400	Inspiratn	2.05	2.05	2.05
4000	Int Ceram	8	7	7
300	Int Helm	1.30	1.30	1.30
—	Int Paint	$ 11	11	—
—	Int Atlas	1.20	1.20	—
9000	Intp Dredg	12	12	12
—	Inv Foun	$ 51	51	—
—	In FD 6 p	$ 50¾	50¾	—
—	Jaye Expl	18	18	—
—	Jockey	3.20	3.20	—
16900	Jubilee	2.15	1.79	1.90
—	Keeley	30	26	—
—	Kent Avi	$ 5¼	5¼	—
1800	Kiena	4.15	4.00	4.15
2800	Kodi Pet	1.20	1.155	1.15
—	Kontiki	4½	4½	—
—	Lab Acc	$ 7⅞	7⅞	—
—	Labrador	$ 27¾	27¾	—
600	Laduboro	130	130	130
—	Lait Lacl	$ 7⅜	7⅜	—
—	Lambt A	$ 20	20	—
100	Lamontag A	10½	10½	10½
—	Leland P	5½	5½	—
—	Lingside	3	3	—
200	Lith Corp	04	04	04
—	Lowney	$ 21	21	—
1000	Majortrans	4	4	4
—	Malartic HY	35	30	—
—	Maritimes	35	35	—
—	Massval	7	7	—
—	Matachewan	14½	14½	—
—	McIntyre	$ 48½	48½	—
4000	McKinney	15	14½	14½
—	Melcrers	7½	7½	—
—	Melch Pr	5½	5½	—
2000	Mer Chip	20	20	20
—	Merrill	52	52	—
3000	Mid Chib	26	25	25
800	Midepsa	160	155	160
—	Mistango	23	22	—
—	Molyb	45	45	—
2000	Monpre	8	8	8
52100	Mt Pleasa	108	103	103
—	MR Darie	$ 7¼	7¼	—
—	MR Rice	$ 12	12	—
—	Mussens	9	9	—
—	Nat AutV	145	145	—
—	Native Min	12	12	—
1000	N Formaque	3½	3½	3½
—	Nfld Lig	$110	110	—
500	Newrich	14	14	14
18500	NW Amule	11	10½	11
—	Nocana	5	5	—
—	Norac Fi	$ 11	11	—
—	N A Asbestos	9½	9	—
—	NA RareM	27	27	—
—	N Canalask	10	10	—
35000	Opemisca Ex	17½	16½	16½
—	Opemisk C	685	685	—
—	PA Inv	5	3	—
—	Paramaq	15	15	—
14	Patino drts	6	6	6
—	Paton	$ 10¼	10¼	—
500	Pat Silver	24	24	24
—	Paudash	4½	4½	—
700	Peace Riv	315	315	315
—	Pennbec	5	3	—
—	Phoenix O	66	66	—
4500	Pitt Gold	6½	6	6½
—	Porcupine	4	4	—
—	Pow C 1 p	$ 47	47	—
—	Pow C 2 P	$ 10	10	—
—	Que Ascot	8	8	—
—	Que Chib	16	16	—
—	Que Cobalt	290	280	—
—	Que Lith	234	230	—
—	Que Smelt	12½	12	—
—	Q PH 50	$ 20	20	—
—	Que PH 51	20	20	—
—	Que PH 55	20	20	—
—	Red Crest	2½	2½	—
—	Renold	$ 17	17	—
—	Ruby Foo	130	130	—
300	Ruby F W	33	33	33
300	S L Colum	305	305	305
—	S L Divers	90	90	—
1000	Saucon D	20	20	20
—	Shp&Sve	$ 8¼	8¼	—
1100	Silver Reg	40	36	38
13100	Silver Smt	76	69	70
5500	Silver T	27	26	26
—	Sobey's	$ 14⅜	14⅜	—
34500	S Dufault	17½	16½	17
—	SC Pw 6p	$117¾	117¾	—
1000	Spartan Air	44	44	44
—	Spartan wts	13	13	—
3700	Stairs Ex	210	206	208
—	Stand Golrd	7	7	—
—	Sullivan	149	149	—
—	Suptst rd	$ 17½	17½	—
3000	Tache	8	8	8
—	Talisman	79	77	—
—	Tazin	6½	6½	—
18000	Tib Exp	6	6	6
—	Titan	4½	4½	—
—	Tr C Prz	$225	225	—
—	U Asbest	3 20	3 20	—
—	U Crp B	26	25	—
1000	Un Obalsk	52	52	52
—	U Principl	30	30	—
—	U Towns El	15¾	15½	—
2000	Val-Mar	5 00	2 00	2 00
400	Vander Ht	115	110	110
4200	Vanguard	8	5	7
—	Virginia	2	2	—
2000	Weedon	4½	4	4
—	Westburne	83	82	—
—	Wst Helium	28	28	—
—	Westeel	$ 12¼	12¼	—
—	Westville	4	4	—
—	York Spc	6 00	5⅞	—

La reprise à New York flanche

Les cours légèrement en baisse à l'heure du midi, ont continué de predre du terrain, vers l'approche de la fermeture sur les marchés de Montréal. L'activité y était assez vive.

A noter une transaction-bloc spécial de 4,000 actions de Hollinger, qui demeure inchangé à 26½.

Faisant suite à la publication défavorable de son rapport semi-annuel, Aluminium enregistre une perte de 1¼ point.

Quebec Tel. et Dominion Bridge déclinent tous deux de ½, CPR de ⅜, Asbestos de ¼, Cdn. Aviation Electronics, Power Corp. et Shell Oil étaient tous en baisse de ⅛.

Parmi quelques gagnents. Int. Nickel monte de ⅜, BC Power de ⅝ et Salada de ⅛.

Parmi les mines, Opemiska Explorers perd 1 cent, Silver Summit et Mount Pleisant 6 et 5 cents respectivement.

* * *

Au milieu d'une activité modérée, l'allure des cours à **TORONTO** semble effectuer une reprise, principalement chez les titres spéculatifs.

A 2 PM l'indice industriel demeure inchangé à 1.92. Les changements pour les autres secteurs ne sont que fractionnaires, les métaux usuels étant les seuls en avance.

Parmi les industrielles en baisse, Int. Pipe Line ex-dividende de 80 cents perd 1⅞ et Bldg Products ¾. Simpsons décline de ⅝ et CPR ½.

Chez les gagnants, Ind. Acceptance monte de ¾ et BC Power de ½ sur un fort volume.

Parmi les mines, Lake Duffault perd 55 cents à $7.60 mais se transige très activement sur un rapport de nouveaux forages.

Parmi les pétroles de l'ouest, Medallion décline de 5 à $3.35.

La reprise amorçée à **NEW York**, depuis quelques séances a flanchée vers la fin de l'après-midi.

Le volume des transactions est estimé à 3,900,000 actions comparé à 3,770,000 mardi.

Les automoteurs, les acieries, les chimiques et les aériennes sont tous en perte.

Les lignes ferroviaires semblaient reprendre du terrain perdu.

Du Pont perdit ¾ de point.



Après une offre reçue pour un bloc de 300,000 actions, Skelly Oil fit un saut de 4 points.

L'indice des 60 valeurs de l'Associated Press, à midi, montrait un gain modeste de 1. à 271.6.

* * *

Les prix étaient fermes aujourd'hui à la Bourse de **LONDRES.**

Les valeurs de tout repos ont continué de progresser. Les titres cotés en dollars étaient en hausse.

Au nombre des valeurs canadiennes qui étaient à la hausse, signalons International Nickel, qui a augmenté de deux points, Abitibi et Price Brothers qui ont augmenté chacun d'environ 1 point.

Trans-Canada Pipe Line et Hudson's Bay Oil figuraient parmi les rares titres qui ont perdu de la valeur. Les banques canadiennes suivaient un cours irrégulier.

Dans le secteur industriel, les hausses ont été à peu près générales, mais Courtaulds, ICI et Phillips Lamps tendaient à baisser.

Les pétroles étaient irréguliers, à cause de rumeurs d'imposition de royautés plus fortes au Moyen-Orient. Les aurifères bougeaient peu et les cuivres tendaient à monter.

* * *

Les affaires sont peut-être un peu plus animées au début de la séance à **PARIS** mais la physionomie générale du marché ne varie pas : de petits mouvements contradictoires sont enregistrés dans la plupart des compartiments.

Cette complète indépendance des fluctuations résulte évidemment de la grande modicité des échanges et du léger déséquilibre qui se produit, pour chaque titre. Mais le niveau moyen de la cote se retrouve pratiquement inchangé.

Les divers éléments de la conjoncture n'interviennent aucunement dans la configuration des cotations, ni dans la passation des ordres qui conservent un caractère éminemment technique.

La nouvelle et sensible avance de Wall Street hier ne trouble même pas l'atmosphère de passivité du marché, qui semble d'ailleurs être aussi celle des autres places financières européennes à en juger par la stabilité moyenne des valeurs étrangères.

Aux étrangères, les allemandes varient peu et les néerlandaises sont soutenues. Nouveau glissement des Katanga mais très bonne tenue des américaines. Fermeté de Courtaulds aux britanniques et de Snia Viscosa aux italiennes. Pas de tendance bien marquée aux belges et hésitation des mines d'or.

Encore de l'indécision sur le marché de l'or où les affaires sont de plus en plus restreintes.

TORONTO

Ventes		Haut	Bas	2h.
115	Abitibi	$44½	44	44
z25	Acklnd pr	$24	24	24
175	Alta Dist	300	300	300
200	Alta Dis v	265	265	265
z50	Alta Dis w	96	96	96
795	Alta Gas	$27½	27¼	27¼
10	Alta G p	$106	108	108
z97	Alta Gas w	780	780	780
275	Alta Nat	$17	17	17
100	Alg Cen	$22	22	22
325	Algoma	$54	53¾	54
2595	Alumini	$26½	25¾	25¾
175	Al 2pr xd	$46	46	46
500	Analog wts	$22	22	22
4350	Alumini	$39¾	39¾	39¾
z50	Anthes	$ 17½	17½	17½
340	Arg C P	$ 9	8⅞	8⅞
z5	Arg 250	$ 50⅜	50⅜	50⅜
100	Atl Suga	$ 17	17	17
800	Autofab	37	36	37
448	Bank M	$ 62⅝	62½	62⅜
35	Bank NS	$ 69¾	69¾	69¾
100	Bartaco	240	240	240
7472	Bell Pho	$ 53⅞	53⅜	53⅜
z4	Brazil	290	290	290
1365	BA il	$ 27⅛	27	27
z25	BC Fores	$ 18⅞	18½	18⅞
37770	BC Pow	$ 23¼	22⅞	23¼
25	BCPh 4⅜	$ 96¼	96½	96¼
50	BCPh 6¼	$111	111	111
50	Build P	$ 25½	25¼	25½
z25	Burns	$ 8½	8½	8½
445	Cabol	50	50	50
5350	Cal Pow	$ 22⅜	22¼	22⅜
150	Can Bread	405	405	405
75	Can Cem	$ 37¼	37¼	37¼
125	CD Sg xd	$ 26	26	26
150	CI Fndry	$ 22⅜	22⅜	22⅜
215	Can Malt	$ 85½	85½	85½
z5	Can Perm	$ 76	76	76
100	CSL	$ 49	49	49
100	Can W B	$ 13¾	13¾	13¾
200	CAE	$ 10¼	10¼	10¼
1450	C Brew	$ 10¼	10⅛	10⅛
25	C Bw Bpr	$ 52½	52½	52½
300	CBal A w	185	185	185
100	Cdn C A	$ 13¼	13¼	13¼
525	C Chem	$ 9¾	9⅝	9⅝
500	C Chm w	380	370	375
400	C Collir	$ 9⅞	9⅞	9⅞
245	C Dregе	$ 6¼	6¼	6¼
z75	C Hydro	$ 16½	16½	16½
757	C ImpBC	$ 62	61½	62
z10	CInd Gas	$ 8½	8½	8½
z25	CIL	$ 16	16	16
100	C Marc	420	420	420
1023	CPR	$ 30¾	30⅜	30⅜
700	C Tir A	$ 25½	25½	25½
z25	CWNG5½	$ 22	22	22
300	Clairton	$ 6¾	6¾	6¾
100	Coch-D	$ 20¼	20½	20½
z50	Col Cell	$ 7	7	7
z25	Conduit	$ 7⅞	7⅞	7⅞
425	Con Bldg	$ 8½	8½	8½
100	C Bldg p	$ 8⅜	8⅜	8⅜
615	Con MS	$ 26½	26⅜	26⅜
705	C Paper	$ 38⅞	38⅝	38⅝
1640	Con Gas N	$ 11	10⅞	11
z15	Corby vt	$ 18	18	18
200	Coronatn	$ 6	5⅞	5⅞
z5	Coron 2 p	$ 8½	8½	8½
300	Coron w	145	140	145
510	Dist Seag	$ 50¾	50¾	50¾
300	Dom Ang	$ 16	16	16
550	D Bridge	$ 19	18¾	18¾
100	D Coal p	$ 13	13	13
145	Dofasco	$ 64¾	64¼	64¼
215	D. Stores	$ 15⅜	15⅜	15⅜
3437	Dom Tar	$ 17¼	17	17⅛
300	Dom Tar p	$ 22	22	22
300	Dom Text	$ 20	20	20
340	Du Pont	$ 38	38	38
25	Edd Mtch	$ 34	34	34
z25	Emco	$ 13¾	13¾	13¾
645	Falcon	$ 56	53½	56
z45	Fam Play	$18⅝	18⅜	18⅝
210	Fanny F	$31¼	31¼	31¼
300	Fed Farms	385	380	385
100	Fibre	$6	6	6
500	Fleet Mfg	65	65	65
95	Ford Cda	178	177	178
100	Fndtn	$ 8¾	8¾	8¾
1010	Fraser